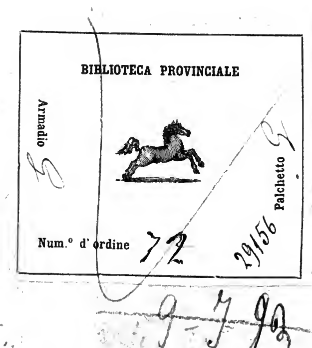


Digitized by Google



BIBLIOTECA NAZIONALE
B. Prov.
VIII
65
VITT. EM. III
NAPOLI



105
6
50

B. Prov.
VIII
65

Digitized by Google

64 1322



NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. ABEL RÉMUSAT,

Lue à la séance publique de l'Académie des Inscriptions, le 25 *juillet* 1834,

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Parmi les pertes douloureuses qu'a faites l'Académie dans la fatale année 1832, et dont le souvenir est encore présent tous les jours à notre mémoire, il en est peu qui aient excité des regrets aussi vifs, et privé la littérature de plus d'espérances, que celle des deux illustres académiciens, dont l'un avait fondé parmi nous l'étude de la langue sacrée de l'Inde, et l'autre avait renouvelé, et, par des travaux aussi nombreux que remarquables, rendu presque vulgaire, la connaissance du langage, de l'écriture et de la littérature d'une nation située à l'extrémité orientale de l'Asie, nation qui ne semble pas moins éloignée de la civilisation de l'Eu-



Digitized by Google

rope par tous les élémens constitutifs de la société, qu'elle ne l'est par la distance des lieux et la difficulté des communications. Certes, elle a porté un coup bien funeste aux sciences et aux lettres, et à l'Académie en particulier, cette année qui, après leur avoir enlevé l'immortel Cuvier, et l'infatigable et illustre Champollion, a encore précipité dans la tombe Rémusat et Chézy. Chargé de constater et de retracer devant vous, Messieurs, et en présence d'un public qui s'associe à vos regrets, les services rendus à la littérature de l'Orient par deux hommes qui semblaient destinés à en étendre et à en féconder le champ, long-tems après que j'aurais disparu de la scène où j'avais été heureux de leur servir d'introducteur, je m'étais proposé d'abord de réunir dans une seule notice le compte que j'ai à rendre de leur vie et de leurs ouvrages. Associés déjà par l'époque de leur nomination au Collége royal de France, par celle de leur admission dans le sein de l'Académie, et, trop malheureusement, par celle de leur décès, ils auraient aussi partagé l'hommage rendu à leur mémoire, et peut-être cette circonstance, en inspirant un plus vif intérêt à cette assemblée, fût-elle venue au secours de celui qui, interprète des sentimens de l'Académie, craint de s'acquitter imparfaitement du devoir qui lui est imposé. Mais lorsque j'ai mesuré l'étendue et apprécié l'importance de la carrière que j'avais à parcourir, j'ai dû renoncer à un projet qui m'a paru téméraire, et, dans le choix que j'avais à faire entre deux savans qui ont également honoré leur siècle et leur patrie, je n'ai dû considérer que l'ordre dans lequel ils ont été enlevés à l'Académie.

Jean-Pierre-Abel Rémusat, docteur-médecin de la Faculté de Paris, professeur au Collége royal de France, l'un des administrateurs-conservateurs de la Bibliothèque royale,

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

et des collaborateurs du *Journal des Savans*, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, associé étranger de la Société royale des sciences de Gottingue, de la Société asiatique du Bengale et de celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, président de la Société asiatique de Paris, naquit à Paris, le 5 septembre 1788; il était fils de M. Jean-Henri Rémusat, l'un des six chirurgiens privilégiés du Roi, et de Mme Jeanne-Françoise Aydrée. Par sa famille paternelle, M. Rémusat appartenait à la ville de Grasse, en Provence, et, par sa mère, à celle de Besançon.

Un accident fâcheux qui lui arriva dans son extrême jeunesse, et aux suites duquel il échappa, grâces à l'habileté d'un père qui avait acquis une grande expérience dans la pratique de son art, et aux soins vigilans de la mère la plus tendre, mais qui exigea pendant plusieurs années les plus grands ménagemens, fit une loi à ses parens de l'élever sous leurs yeux, et peut-être gagna-t-il plus qu'il ne perdit à cet isolement dans lequel il passa les années que, la plupart du tems, les enfans consacrent, hors de la maison paternelle, aux études des humanités, et dont il serait possible de tirer un meilleur parti, si trop de distractions n'en dépensaient sans profit une grande portion, et si l'on exerçait, sur un plus grand nombre d'objets dont la variété tiendrait lieu de délassement, leurs facultés qui ne demandent qu'à se développer et à s'étendre. Toute la vie de M. Rémusat, la nature de ses travaux, et ce qu'il a fait pour les sciences et les lettres en si peu d'années, ne permettent pas de douter qu'il ne fût né avec les plus admirables dispositions, et qu'il n'eût reçu de la nature un esprit juste et observateur, une heureuse mémoire, une grande force d'intelligence, une sagacité rare, une tournure d'esprit

propre aux études graves et sérieuses, enfin, cette rectitude de jugement qui soumet tout sans effort à la sévérité de l'analyse. Les langues savantes, la mythologie, l'histoire de l'antiquité et celle des siècles modernes, la connaissance des plantes, se partagèrent les années de sa jeunesse, et dès-lors tout ce qu'il apprenait, il ne se contentait pas de le confier à sa mémoire, il le réduisait par écrit en système. Si ces premiers essais, dont à peine il reste quelques traces, pouvaient être mis sous les yeux de ceux qui plus tard ont admiré la réunion des dons précieux de la nature qui le distinguaient, même entre les hommes du plus grand mérite, on y reconnaîtrait, sans aucun doute, le germe de ces mêmes qualités qui sont aujourd'hui pour nous le sujet de regrets si vivement sentis et si bien fondés.

M. Rémusat était encore dans l'adolescence quand il perdit son père, en 1805. Cette mort, qui changeait la position de Mme Rémusat, pouvait, en diminuant ses ressources, apporter quelque ralentissement dans les études du jeune homme et en arrêter les progrès. Elle produisit un effet contraire. Sentant qu'il devenait l'unique soutien de sa mère, et qu'il devait tourner ses vues vers un but qui, sans le rendre étranger aux sciences et aux lettres, lui ouvrît une carrière utile pour la fortune, il se consacra à l'étude de la médecine. Alors, pour la première fois, il se trouva en contact avec les jeunes gens de son âge. C'était le moment où la France, sans se douter qu'elle marchait vers le despotisme, se livrait avec confiance aux salutaires effets d'une réaction qui, après les désordres d'une cruelle anarchie, et la faiblesse d'une ignoble et impuissante oligarchie, remettait peu à peu en honneur toutes les doctrines conservatrices de l'ordre social et de la morale publique.

Sous l'influence de cette tendance générale des esprits, et à

cette époque de la vie où les hommes auxquels le ciel prépare de hautes destinées ne mesurent l'espace qu'ils entendent parcourir, dans la carrière des connaissances humaines et dans celle de la perfection morale, que par l'ardeur qui les entraîne vers l'étude et l'estime que leur inspire la vertu, le jeune Rémusat céda, à ce qu'il paraît, à une de ces illusions qui ne trouvent d'entrée que dans les âmes généreuses que n'a point encore désenchantées le grand jour de l'expérience. Associé à quelques jeunes gens que la même ambition et la même ignorance du monde réel emportaient vers un but qui n'est point fait pour l'homme, il avait fondé une société philanthropique, qui ne tendait à rien moins qu'à la perfection indéfinie des esprits et des cœurs, et dont l'organisation semblait appartenir à quelque époque de l'ancienne Grèce. Ce rêve ne pouvait être de longue durée; peut-être, en se dissipant, laissa-t-il dans l'âme de celui qu'il avait un instant séduit, un élan vers les choses grandes et les entreprises ardues; une chimérique poursuite fit place à des efforts moins téméraires, qui devaient produire des fruits plus solides.

C'est le plus souvent, Messieurs, comme vous le savez, une circonstance fortuite qui mène l'homme de génie aux plus importantes découvertes dans l'étude de la nature; c'est aussi, pour la plupart des hommes qui tiennent un haut rang dans les lettres, une sorte de hasard qui leur révèle le secret de la carrière où ils doivent se distinguer: M. Rémusat en est un nouvel exemple. L'abbé de Tersan, que son riche et curieux cabinet mettait en relation aussi bien avec les simples amateurs qu'avec les hommes livrés à l'étude la plus sérieuse des monumens de tous les peuples et de tous les âges, joignait à de vastes et solides connaissances un caractère éminemment communicatif; il n'était jamais plus heureux que quand il pouvait fournir

aux savans, ou aux hommes qui aspiraient à le devenir, l'occasion de faire, entre des objets très-éloignés par les tems ou par les lieux, quelques-uns de ces rapprochemens précieux qui, parfois, jettent une lumière inattendue sur des matières obscures, et inspirent, pour ainsi dire, un souffle de vie à ce qui n'était auparavant qu'un spectacle inerte offert à une vaine curiosité. Le jeune Rémusat, dévoré du désir d'étendre ses connaissances, ne pouvait attendre que le plus favorable accueil du possesseur de ce cabinet. L'abbé de Tersan, instruit que ce jeune homme se livrait à l'étude de la médecine et des sciences naturelles qui s'y rattachent, s'empressa de mettre sous ses yeux un magnifique herbier chinois. Une sorte d'instinct, et ce tact sûr qui fut toujours une des qualités dominantes de son esprit, ne lui laissèrent pas un instant de doute sur la fidélité et l'exactitude de ces dessins, dont bien d'autres peut-être eussent admiré, mais non sans un grand sentiment de méfiance, l'élégante délicatesse et les vives couleurs. Dans ce nombre infini de plantes, il en avait reconnu quelques-unes, sans que leurs noms tracés dans une langue inconnue, et avec des caractères d'une étrange physionomie, eussent pu lui offrir aucun secours.

Mais était-il donc impossible de lire ces caractères? et, si l'on pouvait dérober leur secret, de quel prix ne serait point pour la science, et peut-être pour l'art de guérir, ce qui ne paraissait qu'un des plus beaux ornemens d'une rare et magnifique collection? Cette entreprise si difficile, Rémusat ne craignit point de s'y livrer; dès qu'il en eut pris la résolution, il s'y abandonna avec une sorte d'enthousiasme, et avec la conviction du succès. L'empressement de l'abbé de Tersan à mettre à sa disposition tout ce qui pouvait ajouter quelque chose à son ardeur, l'aida à ne tenir aucun compte des timides

conseils que ne lui épargnaient pas ceux qui ne partageaient ni sa constance, ni ses intrépides espérances. Sans doute, si, au lieu d'être réduit aux écrits de Fourmont, qui semble n'avoir jamais bien connu le génie de la langue chinoise, et d'être privé du secours de tout dictionnaire, Rémusat eût été, je ne dis pas admis, mais invité, comme son zèle le méritait, à venir s'instruire dans les nombreux lexiques qui, depuis la mort de Deguignes et de Deshauterayes, restaient inutiles dans la Bibliothèque royale, ses progrès, dans cette pénible étude, eussent été plus prompts et plus satisfaisans pour lui. Mais quelles qu'aient pu être les causes ou les prétextes du refus absolu qu'il éprouva, il est certain, et c'est la seule chose qu'il nous importe de constater, parce que c'est celle qui fait connattre les ressources de son esprit et l'énergie de sa volonté, que, à l'époque où il publia son *Essai sur la langue et la littérature chinoises*, n'étant âgé que de vingt-deux ans, il n'avait pu faire usage d'aucun autre dictionnaire, que de quelques volumes de ceux qui sont écrits dans la langue même de la Chine, et pour l'usage des indigènes. Il l'assure de la manière la plus positive dans la préface de son Essai, et le bon sens tout seul exige qu'on l'en croie, puisqu'il n'a point été démenti par ceux qui avaient le plus grand intérêt à le faire.

Au surplus, peut-être ce qu'une telle circontance a ajouté de difficultés à son travail a-t-il contribué à accroître, par un exercice utile, sa sagacité naturelle, et à graver dans son esprit, en traits plus profonds et plus ineffaçables, ce qu'il n'acquérait qu'avec de si pénibles efforts. A défaut de lexiques expliqués dans quelqu'une des langues de l'Europe, il parvint, à l'aide de certains vocabulaires chinois, interprétés en mandchou, et avec le secours bien imparfait que lui offraient les traductions de plusieurs livres chinois dues aux

missionnaires, à se former un dictionnaire, tant des caractères écrits que de la langue parlée; puis, par l'observation et la comparaison assidue des rapports de position dans lesquels se trouvaient, dans différentes phrases, les mots dont la signification lui était connue, il se créait à lui-même peu à peu les élémens d'une grammaire dont l'extrême simplicité rendait peut-être l'étude analytique et synthétique du langage plus difficile, au lieu d'en faciliter l'accès. Ces efforts, cette marche pénible, les succès qui l'ont couronnée, il les a exprimés lui-même à la tête de son Essai, par cette sentence empruntée au sage Confucius, et que je ne puis m'empêcher de citer textuellement : « Il est des personnes qui ne peuvent » agir, ou qui manquent de patience : qu'elles persévèrent. » Ce que d'autres font en un jour, elles le feront en cent ; » ce que d'autres font en dix jours, elles le feront en mille. »

Lorsque M. Rémusat publia son *Essai sur la langue et la littérature chinoises*, en 1811, il y avait, ainsi qu'il le dit lui-même, près de cinq ans qu'il se livrait à l'étude de cette langue; il avait commencé à s'en occuper, au plus tard, dès la seconde année de ses études médicales. Ce long tems n'avait point refroidi en lui son premier enthousiasme. Car, bien qu'il s'efforce de réduire à leur juste valeur les opinions exagérées qu'on avait énoncées avant lui, sur le mécanisme admirable que l'on supposait avoir présidé à la composition des caractères chinois, mécanisme qui semblait être dû à une analyse philosophique des idées mêmes dont ces caractères sont le symbole, il n'hésite point à dire que « nul autre » idiome ne lui paraît comparable à la langue chinoise, ou » plutôt à l'écriture, qui en est comme l'interprète. Il lui » paraît impossible de rendre dans aucune langue l'énergie » de ces caractères pittoresques, qui présentent à l'œil, au » lieu de signes stériles et conventionnels de prononciation,

» les objets eux-mêmes, exprimés et figurés par tout ce qu'ils » ont d'essentiel, tellement qu'il faudrait plusieurs phrases » pour épuiser la signification d'un seul mot. » Il est incontestable que, dans ce premier fruit de ses études, notre jeune savant a adopté, relativement aux avantages qu'offre un système d'écriture étranger, dans son principe du moins, aux sons de la langue parlée, des assertions fausses dans leur trop grande généralité, et qu'il a dû considérablement modifier par la suite. Quant à la partie technique de ce travail, sur laquelle nous n'avons pas le droit d'énoncer une opinion personnelle, nous pouvons dire du moins que tout y est justifié par des preuves et des exemples qui supposent la lecture et l'étude d'un grand nombre de livres originaux, chinois et mandchous; qu'on y découvre déjà le germe de cette analyse profonde et sûre, qui a produit plus tard la grammaire de cet idiome dont il serait permis de dire, sous un certain point de vue, et pourvu qu'on ne prît point cela à la rigueur, qu'il n'a point de grammaire; enfin, que, au jugement des personnes auxquelles il est permis de l'apprécier, cette publication, favorisée par un léger bienfait du Gouvernement, a été un service immense rendu par son auteur à la littérature, à un âge où la prudence conseillerait à la jeunesse la plus studieuse d'attendre, pour se produire au grand jour, que quelques années de plus aient mûri son jugement, et fortifié ses talens naissans.

Vous me pardonnerez sans doute, Messieurs, de m'être arrêté quelque tems sur ce premier ouvrage de M. Rémusat, à cause du rôle important qu'il joue dans l'histoire littéraire du restaurateur des études chinoises en France, quoique, considéré en lui-même, il soit, je pense, le moins important de tous ceux qui sont sortis de sa plume. Je serais trop long si je voulais donner, ne fût-ce qu'une

dée très-succincte des divers opuscules dans lesquels son érudition et son talent se montrèrent avec une supériorité toujours croissante, depuis la publication de son Essai jusqu'à l'époque où il commença à enseigner une langue pour laquelle il n'avait eu ni maître ni livres élémentaires. En 1811, et dans les trois années suivantes, il publia successivement son *Mémoire sur l'étude des langues étrangères chez les Chinois*, son *Uranographie mongole*, sa *Dissertation sur la nature monosyllabique de la langue chinoise*, enfin le *Plan d'un Dictionnaire chinois*. De ces quatre ouvrages, le second et le troisième furent publiés en latin, dans un recueil consacré à la littérature orientale, qui paraissait alors périodiquement à Vienne, par les soins de M. de Hammer et la libéralité du comte Rzewusky. Tous ont reparu depuis en français, dans les deux premiers volumes des *Mélanges asiatiques*, dont je parlerai plus tard. Ce ne fut pas sans quelque surprise que l'Europe savante apprit que, depuis plusieurs siècles, il existait à la Chine une institution pour l'étude des langues étrangères qui intéressent la politique et la religion, et qu'au nombre de ces langues se trouvait, sous le nom de *langage de Fan*, l'idiome sacré de l'Inde, lié si intimement avec les doctrines des bouddhistes. Assurer aux savans que l'idée qu'ils s'étaient faite jusque là de la langue parlée de la Chine comme d'un langage monosyllabique, n'était que le résultat d'une sorte de quiproquo, et que le caractère prétendu de cet idiome ne devait être considéré, dans ce qu'il avait de vrai, que comme une conséquence obligée du système de l'écriture, c'était un paradoxe auquel on s'étonnait, et quelques personnes s'étonnent peut-être encore, de ne pouvoir opposer aucun argument solide. Ce paradoxe, cependant, tout bien considéré, restera comme une vérité démontrée, quoique les

caractères employés pour écrire ne représentent effectivement jamais que des syllabes isolées. Seulement, il est vrai de dire que la nature même de la langue tend à y conserver, en très-grand nombre, les monosyllabes. Dans le plan d'un Dictionnaire chinois, plan qui a pu avoir pour motif, aux yeux de quelques personnes, de faire ressortir l'insuffisance de l'ouvrage que le Gouvernement faisait imprimer alors à grands frais, quoique cette intention fût, à notre avis, bien loin de la pensée de l'auteur, la critique ne saurait reprendre qu'un trop grand désir d'atteindre à la perfection, un sentiment trop profond des lacunes que présentent plus ou moins les dictionnaires de toutes les langues; lacunes qui, il faut l'avouer, sont bien plus fâcheuses quand elles portent sur des idiomes que les tems, les lieux, les idées religieuses, philosophiques et politiques, les préjugés, les mœurs, les usages les plus ordinaires de la vie tiennent à une distance si éloignée de ceux qui se consacrent à leur étude. Si un dictionnaire fait d'après le plan proposé par M. Rémusat existait pour la langue chinoise, ce serait assurément un phénomène unique en son genre.

Il ne faut que parcourir ces divers travaux de M. Rémusat, pour reconnaître quelle était déjà l'étendue de son érudition, combien déjà la littérature chinoise lui était familière, quoiqu'il n'eût pu y consacrer que les heures que ne réclamaient pas impérieusement l'étude sérieuse de toutes les branches de l'art de guérir, et le service des hôpitaux; car il dut se dévouer à ce service, pour lequel il était loin d'avoir aucun attrait, dans des circonstances graves, et à l'époque d'une redoutable contagion, pour échapper à un danger plus certain, à un rappel au service militaire; rappel inattendu, si quelque chose pouvait l'être sous un gouvernement que l'ex-

cès d'une ambition démesurée poussait rapidement vers sa ruine, et qui ne pouvait plus se soutenir que par les mesures les plus arbitraires, et en violant ses promesses et les règles que lui-même s'était imposées. Honneur au ministre, à l'homme d'état, juste appréciateur du mérite, et littérateur distingué lui-même, dont la voix a si souvent retenti dans cette enceinte, qui sut ainsi conserver à la science celui qui était une de ses plus belles espérances, sans contrarier les volontés d'un maître qu'il servait avec d'autant plus de dévouement, qu'il ne se dissimulait sans doute pas les dangers de la crise qui s'approchait.

M. Rémusat fut reçu docteur en la Faculté de médecine, en 1813. Le sujet de sa thèse était l'exposition des pronostics que les médecins chinois tirent de l'état de la langue, et des altérations qu'elle éprouve dans la maladie; cet acte réunissait ainsi les deux objets de ses études favorites. Mais bientôt allait s'ouvrir pour lui une nouvelle carrière, qui devait le consacrer tout entier à la culture des lettres.

Il ne s'était guère écoulé plus d'une demi-année depuis que Louis XVIII était remonté sur le trône de ses pères, aux acclamations de la France, lorsque deux chaires qui n'avaient point de modèle en Europe, furent créées au Collége de France, pour l'enseignement de l'idiome des Brahmanes et de la langue chinoise, à laquelle fut associée celle des dominateurs tartares du céleste empire. Cet acte de la munificence royale ne fut sans doute pas difficile à obtenir du prince qui n'avait besoin de consulter, pour y donner son assentiment, que son goût pour les lettres, et sa reconnaissance pour les consolations qu'elles lui avaient offertes pendant les jours mauvais. Mais c'est, pour l'organe de l'Académie, un devoir sacré, de rappeler le zèle empressé avec

lequel cette occasion de servir les lettres fut saisie par un ministre, qui joignait à toutes les vertus qui commandent l'estime et le respect, ces manières aimables et ces attentions délicates qui inspirent la confiance et gagnent les cœurs. Au bout de quinze ans, M. l'abbé de Montesquiou se félicitait encore, avec l'auteur de cette notice, du service signalé que, pendant son ministère, il avait rendu à la littérature de l'Asie, par l'établissement de ces chaires, et de la gloire qu'avaient répandue sur la France les deux savans illustres, sans les travaux et les constans efforts desquels il ne se fût trouvé personne capable de les remplir, et qui, par une singulière fatalité, l'ont suivi de si près dans la tombe. Ce faible hommage rendu par le sentiment le plus profond de gratitude et d'attachement, à l'homme de bien qui, pendant une longue vie et au milieu de tant de vicissitudes, se distingua constamment par la sagesse des principes qui le dirigeaient, et la pureté de ses intentions, ne saurait paraître étranger, ni à l'Académie qui se félicitait de compter M. l'abbé de Montesquiou au nombre de ses membres, ni à l'éloge du savant illustre qui se glorifiait d'avoir été l'objet de son honorable bienveillance.

Placé à la fin de 1814 dans un poste où ses rares connaissances et son zèle pour les propager ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention de tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des lettres, et particulièrement à ceux de la littérature asiatique, M. Rémusat ne tarda pas à être appelé à partager tous les travaux qui tendent à ce but. Nommé, le 5 avril 1816, à l'Académie des belles-lettres, il fut chargé cette même année, par le ministre de l'intérieur, de dresser le catalogue des livres chinois de la Bibliothèque royale, et, deux ans plus tard, compris au nombre des collaborateurs du *Journal des Savans*, dont le rétablissement avait été d'un

si heureux augure pour tous les genres de littérature : il y remplaça l'illustre Visconti.

En 1824, après le décès de M. Langlès, il devint lui-même l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Roi.

Dès 1822, la fondation de la Société asiatique, à laquelle il eut la plus grande part, lui avait fourni de nouvelles occasions d'exercer, au profit des muses de l'Asie, son infatigable activité. Et si l'on fait réflexion que, pendant plusieurs années, il joignit aux études de cabinet et à l'enseignement public, la pratique de la médecine, du moins dans l'intérêt des personnes que rapprochaient de lui des liens d'amitié ou de société ; on aura peine à comprendre comment, tout en se livrant à une étude toujours plus approfondie des langues de l'Asie centrale, de la Chine et du Japon, ainsi qu'aux méditations et aux recherches qu'exigeaient des ouvrages tels que la *Grammaire chinoise* et son *Traité sur les langues tartares*, il a pu produire cette multitude de mémoires, aussi savans que variés, dont il a successivement enrichi le *Magasin encyclopédique*, les *Mines de l'Orient*, le *Recueil de l'Académie*, celui des *Notices et extraits des Manuscrits*, le *Journal des Savans*, la *Biographie universelle*, les deux séries du *Journal asiatique*. Le seul catalogue de toutes ces productions diverses, dont une grande partie a été réunie et publiée avec quelques autres qui n'avaient point encore vu le jour, dans les quatre volumes qui portent le titre de *Mélanges asiatiques*, serait trop long pour pouvoir trouver place dans cette notice. Et cependant, quelques ouvrages historiques, et d'autres d'une littérature plus légère, mais toujours destinés à nous faire mieux connaître l'Asie, et surtout la Chine et ses habitans, sont encore sortis de sa plume. En même tems un travail immense sur toutes les branches de

l'histoire naturelle, laborieusement extrait d'une multitude d'ouvrages chinois, mandchoux et japonais, marchait constamment vers le degré de perfection auquel il voulait le porter; de nombreux matériaux, fruits d'une immense lecture, s'accumulaient entre ses mains, pour, je ne dirai point une simple bibliographie chinoise, mais un tableau analytique et chronologique de toute la littérature de cet empire; enfin, un recueil de voyages exécutés par des Chinois en diverses parties de l'Occident, du plus haut intérêt pour l'histoire du bouddhisme, et qu'il se proposait de publier au moment où la mort l'a enlevé, lui imposait la nécessité de se livrer, en outre du travail de la traduction, à des recherches aussi pénibles que multipliées. Pour apprécier tant de travaux, il faudrait, outre des connaissances spéciales qui me manquent, un espace de tems bien plus long que celui dont il m'est permis de disposer. Sans aucun doute, les *Recherches sur les langues tartares*, la *Grammaire chinoise*, et les travaux relatifs à l'histoire ou aux doctrines du bouddhisme sont, de tous les ouvrages de M. Rémusat, ceux qui peuvent donner une plus juste idée de la rectitude, de la profondeur et de la sagacité de son esprit, et du talent avec lequel il savait porter la lumière sur les questions les plus abstraites. Le compte que nous avons rendu dans le *Journal des Savans*, des deux premiers de ces ouvrages, a eu pour principal résultat de mettre dans tout son jour ce genre de mérite, et c'est là, et non dans une notice historique, qu'on peut se livrer utilement à de semblables détails.

Quant au bouddhisme qui a si souvent occupé M. Rémusat, ce qu'il a écrit a jeté un jour précieux sur l'origine, la patrie et la propagation de cette religion, ou si l'on veut de cette philosophie, qui, sans parler le langage des sens, ni celui de l'intelligence, a eu des succès vraiment surprenans,

et n'a pas été sans influence sur le sort de l'humanité, dont elle a adouci les mœurs, tout en réduisant l'universalité des êtres, hors Dieu, à une simple illusion; c'est là assurément un phénomène curieux, et dans l'étude duquel on peut se flatter d'arriver à des résultats importans pour l'histoire de l'esprit humain. Mais, pour les doctrines mêmes des cette secte, qui ne vit que d'abstractions et qui les multiplie à l'infini par une analyse fantastique, par des divisions qui n'offrent aucune idée précise à l'intelligence, par des nombres pour lesquels aucune langue n'a de noms, il est peut-être permis de craindre que, plus on pénètrera dans le vaste océan de cette littérature à laquelle on assigne une origine sacrée, plus on se convaincra qu'elle ne peut être mieux comparée qu'à ces vains météores qui s'éloignent du spectateur à mesure qu'il croit en approcher. Tout nous annonce qu'avant peu, grâces au dévouement de quelques courageux voyageurs, l'Europe pourra puiser aux sources mêmes de ces doctrines; et, comme un tel travail ne saurait être entrepris par des esprits vulgaires, on n'en sentira que plus vivement la perte d'un savant qui était si propre à sonder les profondeurs, vraies ou idéales, de ce mysticisme, dans l'étude duquel, si l'on ne veut s'abuser, il ne faut porter ni préjugé, ni enthousiasme, et il faut surtout distinguer ce que l'on perçoit en effet, de ce que l'intelligence, fatiguée par de vains efforts, croit parfois percevoir.

Pour présenter en peu de mots l'ensemble des obligations que les lettres ont eues à M. Rémusat, et ses titres à une renommée durable, nous n'hésiterons point à dire qu'il n'y a presque aucune partie des sciences historiques qui n'ait recueilli quelque lumière nouvelle de ses travaux. La chronologie, la géographie, l'ethnographie, l'histoire des sciences naturelles, celle du commerce et des relations de l'Orient avec

l'Occident, la grammaire générale, la filiation des langues, l'origine et la variété des écritures, l'histoire littéraire en tout ce qui concerne l'Asie, celle des arts, des dogmes, des opinions ou des mœurs, peuvent s'approprier quelque partie de l'héritage qu'il a légué à la postérité. Sans doute, dans ce nombre immense de questions de tout genre sur lesquelles son esprit s'est exercé, il en est plus d'une qui attendent encore de nouvelles discussions, et qui pourront recevoir des solutions différentes de celles qu'il en a données; mais c'est là le sort commun des œuvres de l'humanité, et la conditinn obligée de tous les travaux de l'érudition et de la philologie.

La renommée littéraire de M. Rémusat était déjà répandue dans toute l'Europe, lorsque le Roi lui accorda, le 11 août 1823, la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Au nombre des services rendus par M. Rémusat, dans une vie qui a été si courte, je ne saurais omettre son enseignement. Ses écrits suffiraient pour faire voir combien était excellente et judicieuse la méthode de cet enseignement, et jusqu'à quel point il possédait l'art de ramener tous les procédés des langues aux principes naturels du langage, principes puisés dans la nature des facultés de l'homme, et dans celle des idées qu'il a besoin d'exprimer. Mais faut-il d'autres témoignages en faveur de cet enseignement que tant de disciples, formés par lui en si peu d'années, et dont plusieurs ont déjà pris place parmi les maîtres?

Si j'ai dû éprouver quelque difficulté à retracer les nombreux sujets des méditations et des travaux de M. Rémusat, il me sera plus facile de signaler les caractères qui distinguaient sa manière d'écrire. Toujours rigoureusement logique, tantôt mâle et énergique, tantôt ingénieux et brillant, constamment clair et exempt de vains ornemens, son style attache le lec-

teur et l'entraine, sans jamais le fatiguer, ni exiger de lui une application pénible et une laborieuse attention. Chaque idée mise à sa place dérive naturellement de celle qui la précède, et se lie de même à celle qui la suit. La même sagesse, le même principe d'ordre et de clarté préside au choix des expressions et à leur disposition, logique et harmonieuse en même tems. Dans ses écrits on reconnait, comme on le reconnaissait dans sa conversation, cette tournure d'esprit qui, usant habilement de tous ses avantages, couvre parfois le côté faible d'un argument, peut-être sans bien s'en rendre compte, par la manière adroite de disposer les jours et les ombres; qui aime à animer son sujet et à piquer la curiosité, en employant le paradoxe sous la forme du doute ou de l'interrogation, et qui sait user d'une ironie fine et quelquefois mordante, en la revêtant des couleurs délicates d'un éloge modéré, et dont la réserve même semble garantir la simplicité, et, si j'ose le dire, la bonhomie. Si, dans quelques écrits fugitifs échappés à sa plume, la critique s'est montrée plus à découvert et a dû faire des blessures plus sensibles, il faut l'attribuer à sa jeunesse, et peut-être à des provocations étrangères: son mérite, déjà si supérieur quand il commença à paraître sur un théâtre que d'autres occupaient auparavant sans rivaux, pouvait avoir fait naître des préventions peu favorables pour lui, et avoir donné lieu de sa part à quelques plaintes contre des savans chez lesquels il croyait n'avoir pas trouvé une parfaite impartialité. Il pouvait aussi avoir été mal jugé, par une simple erreur de l'esprit, et avoir inspiré des craintes mal fondées. Lui-même, peut-être, est-il permis de penser qu'il ne jugea pas toujours les autres avec une entière impartialité; mais, dans un homme tel que lui, de pareilles erreurs devaient bientôt se dissiper; et quand il les reconnaissait, il ne pouvait manquer d'en être plus péniblement affecté que ceux mêmes qui en avaient été l'objet.

Rien ne fait plus d'honneur à son cœur, et ne prouve mieux la sincérité de ses affections, que l'amitié plus que fraternelle qu'il portait à M. Saint-Martin, que toutes ses dispositions naturelles, ses habitudes, ses goûts, excepté celui de l'étude, semblaient devoir éloigner de lui; amitié qui, commencée dans les écoles, et entretenue constamment par une fréquentation de tous les jours, n'a fini que par la mort. Prématurée pour l'un comme pour l'autre, elle n'a laissé, pour ainsi dire, au survivant, que les courts instans rigoureusement nécessaires pour conduire les restes de son ami au lieu où il avait voulu qu'ils fussent déposés, et préparer l'exécution de ses dernières volontés.

La tendresse de M. Rémusat pour une mère qui, depuis son veuvage, n'avait vécu que dans la personne de son fils, et n'avait été heureuse que de ses succès, l'avait empêché long-tems de former un établissement. Il craignait sans doute, en contractant de nouveaux liens, d'être obligé de partager son affection et ses soins. Ce ne fut qu'en février 1830 qu'il céda aux instances de sa mère, qui ne partageait point ses scrupules. Il éprouva, en s'unissant à Mlle Le Camus, fille de M. le général Le Camus, qu'ils étaient mal fondés, et que sa mère, sans rien perdre de ses droits sur son fils, avait acquis une fille digne de toute son amitié et de toute son estime. Le bonheur de cette alliance, malheureusement, n'a pas été de longue durée. M. Rémusat perdit sa mère vers le milieu de l'année 1831, et il n'est pas sans vraisemblance qu'une perte aussi douloureuse porta une atteinte irréparable à sa santé, qui déjà précédemment avait éprouvé quelque altération. Si le progrès du mal dont il était attaqué avait pu être arrêté, ou seulement suspendu, par les soins les plus tendres d'une épouse dévouée, qui partageait tous ses goûts, toutes ses affections, et jusqu'à ses études, les lettres

Digitized by Google

l'eussent conservé plus long-tems. Dans les derniers jours d'une maladie dont il prévoyait l'inévitable issue, il s'occupa avec calme, et avec une entière présence d'esprit, à mettre ordre à ses affaires personnelles, et à régler l'usage qui devait être fait de ses travaux manuscrits; et le 2 juin 1832, il expira entre les bras de Mme Rémusat et de M. Saint-Martin.

Une perte aussi grande fut vivement sentie par l'Académie : dans la première douleur qu'elle lui causa, et pour honorer, par un témoignage solennel, la mémoire du savant qu'elle perdait, elle résolut de laisser écouler un intervalle de six mois, avant de procéder à son remplacement.

M. Rémusat, au moment de son décès, s'occupait avec activité de la publication d'un ouvrage très-important pour l'histoire du bouddhisme, et dont un extrait, lu dans nos séances particulières, avait excité au plus haut point l'intérêt de l'Académie. Un voyage entrepris et exécuté, au quatrième siécle de notre ère, par des religieux bouddhistes de la Chine, dans le but d'aller visiter tous les lieux des régions occidentales, vers lesquels quelque légende ou quelque relique de Bouddha attirait la dévotion superstitieuse de ses sectateurs, était par lui même un objet bien digne de l'attention des savans. Il l'était d'autant plus que la route suivie par les pieux voyageurs, à travers l'Asie centrale jusqu'aux contrées qu'arrose l'Indus, puis ensuite des extrémités occidentales de l'Inde jusqu'aux côtes orientales de ce vaste pays, pouvait jeter beaucoup de jour sur la géographie de ces régions, et sur leur communication avec l'extrémité orientale de l'Asie à cette époque reculée. Mais quand on sait jusqu'à quel point les noms étrangers sont défigurés par les Chinois, on devine aisément ce qu'il fallait d'érudition et de sagacité pour commenter

un pareil texte, et mettre à la portée des lecteurs, même les plus savans, les notions précieuses qu'il renfermait. Déjà le comité de traductions de la Société asiatique de la Grande-Bretagne, avec la noble générosité dont il a donné tant de preuves, s'était empressé d'offrir à M. Rémusat de se charger de la publication du voyage de *Fo-Koue-Ki*, auquel le traducteur se proposait de joindre quelques autres relations de voyages faits à l'occident par des Chinois. De son côté, M. Rémusat, interrompant ses autres travaux, se hâtait de compléter le commentaire qui devait accompagner sa traduction. C'est au milieu de cet important travail que la mort l'a surpris. Le Gouvernement n'a pas voulu que la science fût privée d'un ouvrage dont l'annonce avait excité un si vif intérêt; il n'a pas voulu non plus que l'Europe en fût redevable à un acte de munificence étranger, et l'Imprimerie royale a été chargée de sa publication. M. Klaproth, dont les liaisons avec l'auteur ne sont ignorées de personne, a bien voulu se rendre l'éditeur de ce voyage, et suppléer à ce qui manquait au commentaire. Le public ne tardera pas à jouir de cet important ouvrage, qui ne peut que mettre dans un nouveau jour les qualités aussi précieuses que rares qui distinguaient M. Rémusat.

Parmi les travaux de ce savant qui n'ont point encore vu le jour, et dont nous ne pouvons donner ici le détail, il en est un auquel on peut dire qu'il n'a point cessé de travailler durant le cours entier de sa carrière littéraire. Je veux parler d'une histoire naturelle des contrées orientales de l'Asie. Je ne saurais dire précisément ce qui manque encore à ce tableau des espèces des trois règnes, décrites par les naturalistes chinois, japonais et tartares, et qui, outre l'indication, la description et la synonymie des espèces, devait faire connaître les usages médicinaux, économiques et industriels auxquels elles sont

appliquées à la Chine et au Japon. L'auteur croyait sans doute que cet immense travail n'était pas loin du degré de perfection où il avait cru devoir le porter avant de le soumettre au jugement du public, puisque déjà il en avait publié le prospectus, et qu'il en parlait, dans ses derniers momens, comme d'un ouvrage dont on pouvait immédiatement commencer l'impression. Il serait digne assurément de quelqu'un des élèves formés par M. Rémusat, de seconder le zèle de madame sa veuve pour mettre un semblable recueil, fût-il même incomplet, en état d'être communiqué au monde savant; et nous ne craignons pas de trop nous avancer en assurant que le Gouvernement, de son côté, ne se refuserait point aux sacrifices nécessaires pour atteindre ce but. L'honneur de la France est trop d'accord ici avec l'intérêt qu'inspire la mémoire de l'illustre auteur, pour permettre le plus léger doute à cet égard.

M. Guérard a succédé, à l'Académie, à M. Rémusat, le 25 janvier 1833.

M. Stanislas Julien, l'un des élèves les plus distingués du célèbre professeur, l'a remplacé dans la chaire du Collége de France, et est devenu un peu plus tard membre de l'Académie, qui ne voulait pas que, par la mort du savant qu'elle avait perdu, le champ qu'il avait cultivé avec tant de persévérance et de succès cessât d'être, dans son sein, l'objet d'une étude assidue, et, en produisant de nouveaux fruits, de se recommander de plus en plus à la noble émulation de l'Europe savante.

(Extrait du *Moniteur* du 21 août 1834.)

De l'Imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

Digitized by Google

(1

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. THUROT,

Lue à la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 5 août 1836,

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Extrait du *Moniteur* du 25 août 1836.)

Jean François Thurot, dont nous devons retracer aujourd'hui la carrière littéraire, et que l'Académie n'a compté que bien peu de tems au nombre de ses membres, était fils d'un notaire d'Issoudun, qui savait joindre l'étude des lettres aux fonctions de son honorable profession. Né à Issoudun, le 24 mars 1768, M. Thurot ne quitta la maison paternelle qu'à l'âge de quatorze ans. Jusque là, son éducation et son instruction avaient été dirigées par son père, qui se chargeait de

lui répéter et de graver dans son intelligence et sa mémoire les leçons, assez faibles sans doute, qu'il recevait dans le collége de sa ville natale. Son caractère et son application lui avaient mérité une attention et des soins tout particuliers de la part de l'homme estimable qui était à la tête de cet établissement, et la reconnaissance que l'élève en conserva toute sa vie, et qui fait honneur à son cœur, prouve que, dans un âge si tendre, il avait su les apprécier et en avait senti toute l'importance.

Envoyé à Paris en 1782 pour y continuer ses humanités, il fut placé comme pensionnaire au collége de Navarre, et il y mérita, en seconde et en rhétorique, quelques unes de ces palmes qui, si elles ne sont pas toujours des pronostics certains de talens distingués pour le reste de la vie, prouvent au moins qu'il existe dans l'élève qui les obtient des dispositions naturelles qui n'ont besoin que d'être cultivées, et surtout préservées des dangers qui peuvent, ou les faire avorter, ou leur donner une fausse direction.

Sa famille était sans doute empressée de le faire débuter de bonne heure dans une carrière où il pût être utile à lui-même et à la société; car, dès le mois de septembre 1785, en quittant le collége, il entra immédiatement à l'Ecole des ponts et chaussées.

Il est rare que cette application à des études spéciales et toutes de pratique, succédant si promptement à celles du collége, qui ne sont dans la réalité qu'une semence laquelle réclame une culture assidue et prolongée, n'efface bientôt de l'esprit d'un jeune homme les premières impressions qu'il avait pu recevoir de la lecture des orateurs et des poëtes de l'antiquité, et qu'il ne devienne pour toujours étranger à

tout ce qui ne s'applique pas directement à la science ou à la profession à laquelle il dévoue son existence, et qui lui offre pour l'avenir des espérances de fortune et de considération. Il n'en fut pas ainsi pour le jeune Thurot. Le reste de sa vie a prouvé que, sans aucun préjudice pour les devoirs qui lui étaient imposés, il n'avait jamais cessé de cultiver les lettres, et de joindre à la lecture des grands modèles que l'antiquité nous a légués, cette autre étude dont nous portons partout et en tout tems les élémens avec nous-mêmes, et qui devint dans la suite le principal objet de ses méditations.

Des relations de famille et d'amitié l'attirèrent, au sortir de l'Ecole des ponts et chaussées, dans la compagnie des pompiers, où il fut admis avec le grade de sous-lieutenant, et il y resta jusqu'au moment où la désorganisation qui s'étendait sur toutes les institutions et ne laissait subsister aucune partie de l'édifice social, priva de tous ses officiers un corps qui s'était distingué par la régularité de son service et l'exactitude de sa discipline. Ainsi se trouvaient dérangés, par la révolution de 1789, pour M. Thurot, comme pour tout ce qui s'élevait au-dessus des dernières classes de la société, les plans qu'il avait pu former pour la suite de sa vie, et il dut s'applaudir de s'être réservé la seule ressource qui embellit les jours heureux et allège le poids des infortunes publiques et privées.

M. Thurot avait partagé les brillantes théories qui, dans les premières époques de la révolution, avaient séduit tant d'hommes sages et d'esprits généreux. A l'âge où l'on se précipite avec chaleur au-devant des choses nouvelles, surtout quand elles paraissent se lier à des idées d'ordre et de réforme politique et morale, il avait embrassé avec un en-

thousiasme tout désintéressé des espérances qui devaient être si tôt déçues ; et les affreuses réalités qui remplacèrent bientôt les chimères de bonheur auxquelles on s'était imprudemment abandonné, et dont il est permis de dire qu'il ne se déprit jamais entièrement, firent sur son esprit une impression moins vive que les flatteuses illusions qui s'étaient d'abord emparées de son âme. Sans doute, jugeant des autres par lui-même, il se persuadait qu'à l'exception de quelques scélérats qui excitaient le désordre pour en profiter dans l'intérêt de leur ambition, le bien public, la destruction des abus, le pouvoir des lois substitué à l'arbitraire, étaient réellement le but auquel tendaient les réformateurs, but que sans doute ils ne pouvaient manquer d'atteindre, aussitôt que les premières convulsions, suites inévitables des grands changemens politiques, auraient épuisé cette énergie contre nature qui s'était manifestée dans le corps social, et ramené la constitution de la société à son état normal.

Pendant les scènes d'anarchie et de crimes dont l'horreur avait fait de la capitale une vaste prison et un théâtre d'assassinats juridiques, M. Thurot, d'abord retiré à Auteuil où il dirigeait l'éducation des fils de M. Le Couteulx de Canteleu, puis réfugié dans sa ville natale, au sein de sa famille, s'efforçait d'oublier, dans des occupations paisibles et dans les distractions d'études sérieuses, les orages qui dévastaient la France, et les crimes qui déshonoraient l'humanité. Ces jours désastreux cependant, dès 1794, commençaient à faire place à quelques rayons de lumière qui venaient dissiper leurs ténèbres. On était encore loin de puiser, dans de si cruelles expériences, des leçons de sagesse et de modération, seul bien que la Providence elle-même puisse tirer de ces épouvantables catastrophes ; mais on s'apercevait du moins que les passions brutales ne sont point les élémens uniques de

force et de gouvernement, et que, si le fer défend les Etats contre les ennemis du dehors, c'est la culture de l'esprit et des facultés intellectuelles qui fait naître au dedans et y développe les germes de la prospérité publique et individuelle. Alors parut l'Ecole normale, où devaient se former, sous un petit nombre d'hommes habiles, échappés à la hache révolutionnaire, des professeurs destinés à réparer toutes les pertes qui avaient presque anéanti parmi nous les sciences et les lettres.

Plus favorable à la culture des sciences naturelles et mathématiques, dont la révolution elle-même n'avait pu se passer, qu'à celle des lettres et aux études qui forment le cœur, et qui ne pouvaient pas sortir si tôt des fausses voies où elles s'étaient engagées, cette institution eut du moins l'avantage de soustraire la jeunesse à l'emportement des passions politiques, en lui ouvrant une carrière qui rappelait l'homme à sa dignité et lui apprenait à s'estimer lui-même. Là se distinguait le vertueux et modeste Sicard, qui, deux fois proscrit, sauvé comme par miracle au 2 septembre 1792, puis échappé par la fuite à l'aveugle et basse vengeance du Directoire, se conciliait le respect et l'estime des hommes même les plus ennemis des principes qu'il professait. Formé à l'école des infortunés auxquels il s'était dévoué, il mettait entre les mains de ses auditeurs, en leur donnant des leçons de grammaire générale, l'instrument le plus propre à les conduire, presque à leur insu, à l'étude de leur intelligence et de ses opérations. Ce fut en suivant cette école que M. Thurot attira sur lui l'attention des savans dont il écoutait les leçons, et que, sur leur recommandation, la commission exécutive d'instruction publique le chargea de donner à la France une traduction du célèbre traité de Harris, intitulé : *Hermès*, ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*. Ce n'est pas

ici qu'il est nécessaire de venger l'étude de la grammaire générale des mépris des hommes qui ne la connaissent point, et de faire voir qu'elle forme un véritable cours de logique, accessible à tous les esprits droits, et d'autant plus propre à les diriger dans leurs jugemens, qu'il est dépouillé de toute forme artificielle. Mais il est permis de dire, au sujet de l'*Hermès*, que, quel que soit le mérite incontestable de cet ouvrage, on pourrait penser qu'il eût mieux valu présenter toutes les vérités qu'il renferme, sous une forme plus simple, dégagée d'une érudition inutile et de ces démonstrations qui appartiennent aux sciences mathématiques, et qui donnent une apparence pédantesque et en quelque sorte mystérieuse à des théorèmes qu'il ne s'agit que de faire sortir de l'intelligence où ils sont déposés, et qui ne peuvent manquer d'obtenir l'assentiment, dès qu'on appelle sur eux la plus légère attention. Personne n'était plus propre que M. Thurot à exécuter avec succès la mission dont il était chargé, et les notes dont il a enrichi sa traduction, quoiqu'elles n'aient souvent pour but que d'appliquer à la langue française les doctrines de la grammaire générale, prouvent que le traducteur aurait pu être aussi bien auteur original. Je ne sais pourquoi on a cité quelquefois le chapitre où Harris traite des formes temporelles du verbe, comme l'une des parties les plus remarquables de l'*Hermès*. Elle me paraît au contraire ne pas embrasser ce sujet dans toute sa généralité, et l'auteur me semble ne pas s'être élevé entièrement à cette indépendance des formes admises dans telle ou telle langue, qui doit caractériser les spéculations de la grammaire générale. Je m'étonne que M. Thurot, qui en a, je crois, senti l'imperfection, n'ait pas développé à cette occasion une théorie plus satisfaisante, dont il a pourtant indiqué les bases. Sans doute, il se proposait de traiter à fond cette question et beaucoup d'autres, dans un cours public de grammaire générale qu'il annonça vers le même tems, et

Digitized by Google

dont les matériaux étaient en partie rédigés, mais sont restés en portefeuille, le projet de ce cours n'ayant point eu d'exécution. On a lieu d'espérer qu'ils ne seront point perdus pour les lettres.

L'habile traducteur a placé à la tête de l'ouvrage une histoire abrégée de l'art grammatical ; elle fait honneur à son érudition, et doit faire regretter qu'il n'ait pas traité ce sujet intéressant avec tous les développemens dont il était susceptible, surtout en ce qui regarde les écrivains grecs et latins. Ses jugemens sur nos plus célèbres grammairiens français se ressentent peut-être un peu de l'époque à laquelle il écrivait, et de l'espèce de discrédit qui s'attachait à ce que les générations précédentes avaient constamment respecté.

La biographie de M. Thurot, comme celle de beaucoup d'hommes de lettres fort estimables, qui n'ont point connu l'ambition, et que les circonstances n'ont point entraînés hors de la carrière à laquelle ils s'étaient voués, se compose presque uniquement de l'énumération et de l'appréciation des ouvrages dont il a enrichi la littérature. La vie de Laurent de Médicis, par William Roscoe, publiée en 1797, rappelait un nom trop illustre dans les fastes de la politique, comme dans ceux des lettres et des arts, et avait obtenu tout d'abord un accueil trop favorable dans l'Europe savante, pour que les hommes qui parmi nous s'empressaient de faire renaître le goût des études historiques ne formassent pas le vœu de la voir transportée dans notre langue. M. Thurot se chargea de rendre ce service à notre littérature, et cette traduction parut deux ans après la première édition de l'original. On voudrait que la préface du traducteur portât moins l'empreinte des circonstances et des théories politiques qui dominaient alors, et qu'il n'eût point érigé en doctrine des pré

Digitized by Google

jugés inspirés par une haine aveugle contre la monarchie héréditaire, dont la ruine avait entraîné celle de tous les principes de justice et d'humanité, et a contraint la France à chercher un asile dans le despotisme. Il aurait pu lire dans Platon la prédiction qui devait s'accomplir en si peu d'années.

L'ouvrage dont nous venons de parler se rattachait peu aux études ordinaires de M. Thurot, et ce fut sans doute pour lui moins une occupation sérieuse, qu'un délassement de travaux plus graves et plus analogues à ses goûts.

L'année 1806 vit paraître un des fruits de ce penchant qui le portait vers les grands écrivains de l'antiquité, dont les noms sont aux premiers rangs dans l'histoire de la philosophie et de la littérature des Grecs. M. Thurot réunit en un seul volume les traités que Platon et Xénophon ont consacrés à la mémoire de Socrate. Dans ce volume, où tout est modeste comme l'auteur, la jeunesse studieuse, à laquelle il était destiné, était assurée de trouver un texte épuré par une sage critique, une traduction fidèle, des notes pleines d'une érudition solide et exempte de toute ostentation, propres à faire pénétrer le lecteur dans tous les secrets et les idiotismes de la langue de l'original, à éclaircir les passages obscurs par d'heureux rapprochemens, en un mot, à remplacer l'assistance de l'instruction orale. La préface par laquelle s'ouvre ce volume, est remarquable par la justesse des idées que l'auteur développe, sur l'enseignement méthodique des langues. Elle ne l'est pas moins par l'impartialité avec laquelle, admirateur de Socrate, l'éditeur de ses apologistes reconnaît que la conduite du sage Athénien a pu donner lieu, contre lui et contre ses doctrines, à des objections qui n'étaient pas entièrement dénuées de fondement. Sévère

logicien, M. Thurot ne déguise pas que, chez Socrate lui-même, comme chez ses plus illustres disciples, on retrouve parfois ces abus de mots, ces subtilités captieuses qu'ils blâmaient avec raison dans leurs adversaires. Il ose dire du divin Platon, que ce grand génie peut légitimement être accusé de n'avoir été souvent qu'un sophiste très-ingénieux et très-éloquent ; et il ne dissimule pas que si, dans l'ouvrage qu'il publie, il a retranché une partie considérable du Phédon, c'est que ce dialogue lui *a paru rempli d'absurdités et n'être*, dans la partie qu'il a supprimée, *qu'un assemblage étrange de raisonnemens, tous plus vicieux les uns que les autres*. Je ne sais si je m'abuse ; mais il me semble que ce jugement est plus que rigoureux, et que le défaut dont il s'agit, si c'en est un, s'applique à tous les écrivains de l'antiquité. Ne serait-ce pas que, n'ayant pour but que de faire goûter et adopter par ceux qui les entendaient ou les lisaient, des vérités morales d'où dépendait leur bonheur, ils avaient reconnu, par une profonde étude de l'esprit et du cœur de l'homme, que cette rigoureuse et dédaigneuse logique, qui prétend forcer l'assentiment et fermer irrévocablement la porte à toutes les objections, révolte plus souvent qu'elle ne persuade, et que, pour un prosélyte, elle fait mille rebelles qui se retranchent dans leurs préjugés comme dans une forteresse, où ils défient la vérité dont leur orgueil est d'autant plus blessé qu'elle se présente avec des armes plus redoutables ? Ne serait-ce pas à raison de cela qu'on s'entretient plus volontiers de morale et de métaphysique avec l'orateur philosophe, en la personne duquel s'éteignit la république romaine, qu'avec le rhéteur dont les leçons contrastent si singulièrement avec un siècle que déshonorent les noms de Néron et de Caligula ?

Et ce que l'on a appelé *l'ironie de Socrate*, était-ce autre

chose qu'une manière adroite de ménager l'amour-propre de ses auditeurs, en déguisant, sous le voile du doute et de l'interrogation, le but qu'il voulait atteindre, et les amenant ainsi à ne devoir qu'à eux-mêmes la découverte des vérités qu'il désirait leur enseigner?

Le titre même du volume dont je viens de parler me rappelle qu'à l'époque où il parut, M. Thurot était chargé de la direction d'une institution formée quelques années auparavant, par plusieurs professeurs de l'Ecole polytechnique, et qui portait le nom *d'Ecole des sciences et des belles-lettres*. Alors que l'enseignement public était à peine rené de ses cendres, et n'avait point encore reçu une organisation régulière et solide, une pareille institution était un véritable service rendu à la société. M. Thurot était spécialement chargé de l'enseignement des langues, de la littérature et de l'histoire, et de plus il devait exercer une surveillance générale sur tous les autres genres d'études. Son zèle et sa consciencieuse fidélité à ses devoirs suffisaient à tout; et si l'institution dont il était l'âme, fut dissoute au bout de quelques années, il ne faut en chercher la cause que dans les circonstances d'un tems où les ébranlemens de plusieurs révolutions successives n'étaient qu'imparfaitement calmés, et où le sol tremblait encore sous les pas de ceux qui s'efforçaient de reconstruire l'édifice social, avec les décombres de quinze années de tourmente révolutionnaire.

Il reste de cette école un document qui appartient à l'histoire de M. Thurot. C'est le discours qu'il prononça en l'an 11, à la distribution solennelle des prix, faite aux élèves de cet établissement, qui ne comptait pas encore une année d'existence. Il y développait le plan d'éducation et celui des études qu'on se proposait d'y donner à la jeunesse. Tout y est sage,

exempt de pédantisme et d'ostentation. On ne peut y reprendre qu'une omission grave, mais dont le reproche s'adresse à ces années malheureuses où tant de vérités et de principes religieux et moraux avaient péri dans un commun naufrage.

Mais je dois me hâter de passer à l'époque à laquelle M. Thurot commença à occuper une chaire publique. La main puissante qui avait saisi les rênes du Gouvernement, et qui tendait à rendre au pouvoir la force que de fausses théories lui avaient fait perdre, venait de créer l'Université, et dans le sein de ce corps, des Facultés auxquelles devait être confié le haut enseignement. Rien n'avait été négligé pour honorer le berceau de cette institution naissante ; les noms les plus illustres dans les sciences et les lettres avaient été inscrits sur la liste des professeurs dont se composaient les Facultés de l'Académie de Paris ; et comme plusieurs de ces vétérans de la littérature et des sciences ne pouvaient point, à raison de leur âge, se livrer habituellement à l'exercice pénible du professorat, on leur avait donné des suppléans, tels qu'ils auraient pu les choisir eux-mêmes. M. Thurot obtint, dans la Faculté des lettres, la suppléance de la chaire de philosophie, dont le titulaire était M. Laromiguière, et peu de tems après il fut adjoint à la même chaire.

Ce mot de *philosophie* a reçu, en traversant les siècles, tant d'acceptions diverses et même opposées, qu'il peut presque également réclamer les hommages des esprits droits, et justifier les craintes qu'il n'a que trop souvent inspirées aux amis de la vraie sagesse et des doctrines morales, conservatrices de l'ordre social. Assurément, dans l'intention de ce génie qui a montré à l'univers, en si peu d'années, ce que peut, pour édifier ou réparer, un homme d'un grand caractère, ce que peut, pour détruire, une passion qui ne sait

s'imposer aucunes bornes ; dans l'intention de celui qui relevait les autels, en même tems qu'il rendait aux lois leur action salutaire, et à la justice sa noble indépendance, la philosophie qu'il appelait à former le cœur et l'esprit de la génération nouvelle, n'avait rien de commun avec les doctrines téméraires auxquelles des esprits égarés, et fascinés par un aveugle amour de la nouveauté, avaient prodigué un nom qu'elles profanaient. Aussi M. Thurot, en ouvrant, plus tard et dans d'autres circonstances, un de ses cours de philosophie, crut-il ne pouvoir point se dispenser de prévenir ceux qui allaient recevoir ses leçons, contre les fausses idées qui s'étaient mal à propos attachées à la science objet de son enseignement. Qu'il me soit permis ici de citer textuellement quelques passages de ce discours, dont le mérite n'est pas contesté : « La philosophie, disait le savant pro» fesseur, d'après le témoignage unanime des sages de tous » les tems, est essentiellement l'étude de la nature humaine, » étude dont le but, les procédés et le résultat sont encore » plus nettement exprimés dans la maxime si célèbre : *Con» nais toi toi-même.* »

Mais cette connoissance de l'homme, la demandera-t-on à des théories arbitraires, qui n'auront pour démonstration que l'autorité de quelque grand génie qu'on recevra aveuglément? Ce n'est pas ainsi que l'entend M. Thurot : « La science » qu'il se propose d'enseigner n'est pas autre chose, suivant » lui, qu'une science de faits, comme les autres sciences na» turelles... Ces faits sont ceux dont nous avons incessam» ment la conscience, ou qui se passent en nous-mêmes, » toutes les fois que nous prenons connaissance d'un objet. » Quel est le résultat de cette étude ? Elle nous fait d'abord reconnaître en nous deux ordres de facultés, les unes purement animales, les autres intellectuelles : celles-ci composent pour

nous comme une seconde vie, qui nous est propre et nous distingue des autres animaux. Ces deux ordres de facultés reconnus, il est naturel de se demander par quel lien elles s'unissent dans notre organisation. La philosophie aspirera-t-elle à lever entièrement le voile qui dérobe à nos yeux la vue de ce secret? « Non, répond M. Thurot, nous ne pourrions, sans témérité, » nous flatter que le lien qui unit ces deux ordres de phéno» mènes, puisse jamais cesser d'être pour nous un mystère » impénétrable. La vérité en soi, dit-il encore, c'est tout » ce qui est. Dieu seul peut connaître l'immensité et la per» fection de ce qui n'a de limites, ni dans le tems, ni dans » l'espace... Ce qu'il peut être donné à l'homme d'en aper» cevoir ne sera jamais qu'un infiniment petit, en comparai» son de ce qui doit demeurer caché à une créature aussi » faible et aussi bornée que l'homme. » Reconnaître les limites de la science et ne pas lui demander ce qu'il ne lui appartient pas de nous apprendre, tel est le caractère du vrai savant, le caractère qui lui assure d'avance un droit à notre légitime confiance.

Deux parties, dans le plan tracé par ce discours, devaient compléter l'enseignement de la philosophie : d'abord, l'analyse des facultés de l'entendement, analyse fondée sur l'exposition des faits et des phénomènes; puis, les résultats de l'action de ces facultés, ou, en d'autres termes, leur application à la recherche des vérités de tout genre et à la conduite de la vie. Ces deux parties, l'auteur croyait pouvoir les caractériser et en comprendre tous les objets sous les deux mots *entendement* et *raison*. Par *raison*, il entend la somme de nos facultés en *action*; par *entendement*, la somme de ces mêmes facultés en *puissance*.

On me pardonnera, je l'espère, de m'être arrêté quelque

tems sur ce discours, parce qu'on peut le considérer comme le plan et l'analyse de l'ouvrage que M. Thurot a publié, douze ans plus tard, sous ce titre : *De l'entendement et de la raison*, ou *Introduction à la philosophie*. Là, sans doute, l'auteur a pu et a dû se livrer à des divisions et à des développemens dont le germe seulement était déposé dans ce discours d'ouverture, et qui ne pouvaient manquer de trouver place dans les leçons de son cours ; là aussi, sans s'être proposé de faire l'histoire des doctrines philosophiques tant anciennes que modernes, il a dû souvent les passer en revue et les soumettre à un examen critique et à l'épreuve d'une analyse sévère. Mais les bornes de cet éloge ne nous permettent pas d'entrer plus avant dans ce sujet, qui, d'ailleurs, a été exposé par un illustre membre de cette Académie (1), dans une notice qu'il a consacrée à la mémoire d'un collègue et d'un ami, lorsque le sentiment de sa perte était encore tout récent. Nous ne rechercherons pas pourquoi, la philosophie étant une science de faits, il y a si peu d'accord entre les génies supérieurs qui, aux mêmes époques et placés sous les mêmes conditions, professent des opinions très-divergentes et parfois diamétralement opposées. Disons seulement que ce serait une grave erreur de tirer de là une conclusion contre la science elle-même. Les sciences naturelles, composées de faits moins fugitifs, plus accessibles à nos sens, ne présentent-elles point des divergences pareilles, ne donnent-elles pas naissance à des théories opposées? Faut-il pour cela renoncer à l'observation des faits, et préférer le repos stupide de l'ignorance aux recherches qui nourrissent et entretiennent l'activité de l'esprit ?

(1) M. Daunou.

M. Thurot avait été nommé professeur adjoint de philosophie à la Faculté des lettres, dès l'année 1811. A l'occasion de cette nomination, j'ai été amené à parler du discours par lequel il commença, en 1818, le cours dont il était chargé; mais je duis revenir sur mes pas, pour rétablir l'ordre chronologique des faits et des services qu'il a rendus aux lettres. La chaire de philosophie grecque et latine, l'une des premières fondées au Collége royal de France, et qu'avaient honorée les noms de Guillaume Duval, d'Ellies Dupin, de Terrasson et de Batteux, étant venue à vaquer en 1814 par le décès de M. Bosquillon, M. Thurot y fut appelé par les suffrages des professeurs et de l'Académie des belles-lettres; et, ce qui peut paraître surprenant, au moment où la nomination royale conférait cette chaire à un savant qui avait fait de la philosophie ancienne et moderne le principal objet de ses études, le titre de la chaire fut changé, et elle reçut la dénomination de chaire de *langue et de littérature grecque*, qu'elle a conservée tant qu'elle a été occupée par M. Thurot. Son titre primitif lui a été rendu seulement en 1832, sous le ministère de M. Guizot. Au surplus, de quelque façon qu'on envisageât la destination de cette chaire, on etait assnré qu'elle serait remplie par le nouveau professeur d'une manière honorable pour le Collége et utile pour la jeunesse studieuse. M. Thurot, sans se refuser à quelques excursions dans le champ de l'antique poésie grecque, choisit d'ordinaire ponr l'objet de son enseignement les œuvres philosophiques de Platon, les écrits de Xénophon et ceux de Marc-Aurèle. Ce fut dans l'intérêt des auditeurs de son conrs qu'il fit imprimer en 1815 le dialogue intitulé *Gorgias*, où Platon semble s'être attaché à déployer toutes les ressources de son éloquence, pour confondre et convrir de ridicule les rhéteurs qui prostituaient l'art de la parole à de vaines subtilités. M. Thurot a laissé, en mourant, une tra-

duction de ce dialogue, traduction qui a été imprimée par l'ordre et aux frais du Gouvernement.

Si le zèle de M. Thurot et son assiduité au travail suffisaient au double enseignement dont il se trouvait chargé depuis sa nomination au Collége de France, sa santé ne se prêtait pas à tant de fatigues dont il ne se délassait que par des travaux de cabinet; elle le força de renoncer, en 1823, à la chaire de la Faculté des lettres. Le loisir que lui laissait sa retraite de l'Université, ne fut point perdu pour la littérature. Il le consacra à la traduction des livres de la Morale et de la Politique d'Aristote, dont le texte venait d'être publié par son ami, le vénérable docteur Coraï, et il voulut que le fruit de ce travail tournât au profit des malheureux Grecs échappés aux massacres de Chio. Il se trouvait doublement récompensé, puisque, en rendant un service aux lettres, il contribuait à soulager de grandes infortunes, attirées sur une population industrieuse et paisible par l'imprudence, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la communauté d'origine, de langue et de religion n'aurait dû inspirer que des sentimens fraternels.

La partie de cet important ouvrage qu'il est de mon devoir d'apprécier, parce que, plus que tout le reste, elle appartient à M. Thurot, c'est l'introduction qu'il a mise en tête de chacun des deux traités d'Aristote par lui traduits. Celle par laquelle il introduit le lecteur à la morale du philosophe de Stagire, a pour objet l'histoire de la morale, d'abord dans les premiers âges, où son enseignement ne consistait qu'en maximes isolées, fruits de l'expérience et de la réflexion, tantôt présentées sous la forme la plus simple, et avec l'expression la plus concise, tantôt voilées plutôt que cachées sous des formes allégoriques; d'autres fois, parées

des ornemens de la poésie, et par là rendues plus propres à remuer l'âme et à se graver dans la mémoire ; puis, dans la bouche de Socrate, non pas encore comme une science, mais pourtant comme un ensemble de doctrines toutes pratiques, réunies par un lien commun, se rapportant à un même principe, s'enchaînant les unes aux autres par le même genre de démonstrations, et aboutissant toujours aux mêmes résultats. Il y montre ensuite Platon, fondant toute la morale, qu'il ne réduit pourtant point encore en forme de système, sur le penchant naturel qui porte l'homme à désirer d'être heureux, et posant pour base de toutes les règles de nos devoirs, la recherche et la définition du souverain bien. Deux disciples de Socrate, Aristippe et Antisthène, jettent, à l'occasion de cette question, le fondement de deux systèmes opposés, auxquels on peut rappeler toutes les écoles philosophiques des siècles suivans. L'un fait consister le souverain bien dans le plaisir, sacrifiant ainsi les droits de la raison à ceux du sentiment ou de la sensibilité ; l'autre, Antisthène, porte à la rigueur le principe contraire, et, pour laisser dominer la raison sans rivale, se roidit contre l'expérience de tous les hommes, dans tous les lieux et dans tous les tems. Observateur plus impartial des faits, appréciateur plus équitable de leurs résultats, Aristote arrive aux mêmes conclusions que Platon, et à la même doctrine pratique que Socrate, en conciliant le sentiment et la raison par un système ingénieux qui, pour Aristote comme pour Platon, a sa sanction dans la doctrine de l'immortalité de l'âme. L'auteur, pour terminer ce tableau si intéressant, jette un coup d'œil sur les doctrines opposées d'Epicure et de Zénon, et, tout en justifiant le premier de ces philosophes des conséquences qu'il était loin d'admettre, mais auxquelles se prêtait son système, il fait voir que l'un et l'autre s'égaraient dans des sens opposés, en ne voulant admettre qu'un seul principe pour

base de la morale, c'est-à-dire de toutes les actions de la vie de l'homme, en opposition à l'ordre du Créateur, qui a placé en lui le sentiment à côté de la raison.

Dans le discours préliminaire placé par M. Thurot au commencement de la Politique d'Aristote, le savant traducteur commence par réfuter l'opinion, si légèrement adoptée par beaucoup d'hommes de génie, d'un prétendu état de nature, antérieur à l'état de société, opinion que repoussent également la réflexion et l'expérience; comme si l'homme n'était devenu un être social que par son choix, et par suite d'une convention plus ou moins explicite, et, pour ainsi dire, contre le vœu primitif de la nature..... « On ne » doit point, dit-il, suppléer au défaut des documens histo- » riques, par des conjectures et des hypothèses, et l'histoire » ne nous montre partout et ne peut nous montrer que des » sociétés toutes formées. » Ainsi que les principes de la morale, ceux de la politique, c'est-à-dire de l'organisation des sociétés, qui n'en diffèrent guère que dans leur application, étaient reconnus long-tems avant qu'on les réunit dans un ordre systématique. Les législateurs partout ont précédé les spéculations de la philosophie. Ceux dont l'histoire nous a conservé le souvenir, Minos, Lycurgue, Solon, Charondas, Zaleucus, Pythagore, furent plutôt des hommes d'un grand caractère, éclairés sur l'état des mœurs, des usages et des besoins des peuples auxquels leurs lois étaient destinées, et sur les circonstances particulières où ils se trouvaient, que distingués par la profondeur de leurs vues générales en politique. Ici se présente naturellement une réflexion qui arrête un moment le judicieux écrivain. Avant ces hommes célèbres dont il vient de parler, dont on peut dire *qu'ils avaient perfectionné l'ordre social*, quoique la science proprement dite n'existât point encore, il avait existé et il existait depuis des

siècles, de vastes monarchies, des sociétés nombreuses d'hommes soumis à une forme déterminée d'administration. « Comment est il arrivé que l'histoire (pour me servir des » expressions mêmes de M. Thurot) ne daigne faire men- » tion à leur sujet que du fracas de leur chute, et que tout » le reste de leur existence soit comme enseveli dans un si- » lence de mort et de servitude? C'est, répond l'auteur, » qu'il n'y eut chez ces nations aucune institution qui donnât » aux individus, autres que les rois et les princes, une va- » leur propre, c'est que les hommes y vivaient dans un état » d'aggrégation à peu près semblable à celui où vivent cer- » taines espèces d'animaux, plutôt que dans un véritable » état de société. »

Je crains bien que, sans s'en rendre compte, l'auteur, trop préoccupé de ses opinions politiques, n'ait interprété le silence de l'histoire par une de ces hypothèses qu'il condamnait lui-même, comme contraires à l'expérience et à tous les faits connus. Sans parler de l'Egypte et de la Chine, croira-t-on que chez les Babyloniens, les Assyriens, les Perses, partout enfin où il a existé, pendant des siècles, des monarchies puissantes et une haute civilisation, l'esprit humain fût tellement différent de ce qu'il est de nos jours, de ce qu'il fut dans la Grèce et dans Rome, que personne ne songeât à conserver la mémoire du passé, ou à transmettre à la postérité le souvenir du présent; que la religion n'eût point d'interprètes; qu'aucunes lois écrites ne réglassent les relations civiles et de famille, ne prévinssent ou ne punissent les crimes; que les progrès et les découvertes dans les sciences et les arts n'eussent point d'archives; enfin, qu'à côté du despotisme, si absolu qu'on veuille le supposer, il n'y eût aucune de ces institutions dont le despotisme lui-même a besoin, dès qu'il n'est plus renfermé dans les limites étroites

d'une bourgade ou d'une ville ? Disons donc plutôt que ce sont les révolutions politiques qui ont détruit les monumens écrits de ces antiques monarchies ; que nous ne devons expliquer le silence de l'histoire que par les ravages du tems, et de l'homme lui-même, le plus puissant auxiliaire du tems pour l'œuvre de la destruction. Il est douloureux sans doute et pénible à l'orgueil de l'homme, qui aime à s'élancer dans l'avenir, de penser que les travaux de tant de siècles sont perdus sans ressource, que tant d'efforts ont totalement manqué leur but ; mais, si l'on se refusait à le croire, il faudrait admettre une hypothèse bien plus incroyable ; c'est, comme je le disais tout à l'heure, que les hommes de ces siècles antiques auraient été animés d'un esprit tout différent de celui des générations qui leur ont succédé.

Après cette digression, dont je demande pardon à ceux qui me font l'honneur de m'écouter, je reviens au discours préliminaire de la Politique d'Aristote. M. Thurot y compare les idées et les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, ainsi qu'il l'a fait pour la Morale. Ici encore l'avantage est à Aristote, sous le double point de vue de la méthode et de l'observation des faits ; la supériorité reste au disciple de Socrate, pour la finesse des aperçus, la profondeur d'une analyse qui pénètre dans le cœur de l'homme, le talent et le charme de l'élocution. Du reste, de part et d'autre à peu près les mêmes résultats, les mêmes lacunes, des théories reconnues inapplicables aux sociétés humaines.

M. Thurot avait publié, en 1824, la traduction des deux ouvrages d'Aristote dont je viens de parler. En 1830, il fit paraître son *Traité de l'entendement et de la raison*, qu'on peut regarder comme le fruit des études de toute sa vie, et le résumé de toute la doctrine qu'il comprenait sous le nom

de *Philosophie*. On pourrait, si j'ose m'exprimer ainsi, la désigner, par opposition à d'autres systèmes, sous le nom de *Philosophie classique*. J'ai déjà dit pourquoi je dois me dispenser d'une analyse qui m'entraînerait trop loin, d'autant plus que je ne pourrais éviter d'y mêler quelques réflexions ; mais je ne dois pas omettre de rappeler que ce livre obtint, par le jugement de l'Académie française, le prix fondé par M. de Montyon pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

Peu de tems après la publication de cet ouvrage, le 7 mai 1830, M. Thurot fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et succéda à M. Langlès; il y avait longtems qu'il sollicitait cet honneur, mais avec cette réserve et cette modestie qu'il mettait à tout ce qui n'intéressait que lui. Ses nombreux et importans travaux permettaient à l'Académie d'espérer qu'elle trouverait en lui ce qu'elle cherche toutes les fois qu'elle se recrute parmi les hommes qui ont déjà donné de nombreux gages aux lettres qu'elle cultive, un collaborateur zélé et empressé de justifier son choix. Malheureusement elle ne l'a possédé qu'à peine deux années, et le même fléau qui lui enleva en si peu de tems, en 1832, MM. de Chézy et Saint Martin, lui ravit aussi M. Thurot.

Il avait été nommé en 1831 membre de la Légion-d'Honneur.

J'ai omis de parler de divers ouvrages dus à sa laborieuse activité, tels qu'une édition des *Phéniciennes* d'Euripide, quelques traductions du grec qu'il joignit aux textes originaux publiés par M. Coraï, divers articles de littérature et de critique, insérés à différentes époques dans la *Revue encyclopédique*; enfin la part qu'il prit à une nouvelle édition française des œuvres de Locke. Parmi les travaux manuscrits qu'il a

laissés, se trouvent une Vie du philosophe écossais Reid, un traité de logique, et quelques leçons sur la grammaire générale dont nous avons fait précédemment mention. Le savant académicien qui a publié une notice sur sa vie, a consenti à diriger l'impression de ces ouvrages. Certes, il y a eu, à l'époque à laquelle appartient M. Thurot, peu de savans ou d'érudits distingués par des talens éminens, qui n'aient vécu comme lui que pour les lettres, et dont la carrière n'ait pas été envahie en partie par des fonctions politiques et une participation honorable au soin des affaires publiques; c'est que, philosophe en pratique comme en théorie, il n'eut jamais d'autre ambition que de conformer sa conduite à ses principes, et de conserver l'indépendance entière de ses opinions au milieu des révolutions qui déplaçaient si souvent le pouvoir.

Après avoir payé au savant laborieux, à l'homme de lettres dont toute la vie fut consacrée à des études graves et à des travaux utiles, le tribut d'éloges et de reconnaissance auquel il avait un droit si justement acquis, je n'aurais rendu qu'une justice incomplète à M. Thurot, si je passais sous silence les qualités de l'esprit et du cœur qui lui assuraient l'estime de tous ceux qui le connaissaient, quels que fussent les rapports qu'ils avaient avec lui. Aimant la science pour elle-même, modeste, exempt de toute prétention, il ne portait dans les relations de la société et dans la conversation que ce qu'une instruction solide et variée, un jugement exercé, ajoutent d'agrément et de richesses à un esprit naturellement prompt à saisir les objets, à en apercevoir tous les rapports, à en calculer toute la portée, et à exprimer avec finesse et avec grâce les jugemens qu'il porte. Sans jamais asservir ses opinions à celles d'autrui, personne n'était plus éloigné que lui de cette roideur et de cette inflexibilité qui

Digitized by Google

ne souffrent point de contradiction, et qui ne sont pas tellement l'apanage des partis politiques ou des sectes religieuses, qu'elles ne se retrouvent quelquefois là où il ne s'agit que d'opinions littéraires ou de systèmes scientifiques. La douceur et l'égalité de son caractère, l'enjouement de son esprit, l'affabilité de ses manières faisaient le charme de sa société, et lui attachaient tous ceux qui avaient eu occasion de contracter des liaisons avec lui. Combien ces qualités aimables n'ont-elles pas contribué à augmenter la douleur de sa perte pour ceux que les liens du sang et de l'amitié avaient mis à même de l'apprécier, et dont les regrets, après quatre années de séparation, sont encore aussi vifs que le premier jour!

M. Thurot avait épousé en 1803, à l'âge de trente-cinq ans, Mlle Tattet, fille d'un ancien agent de change. Cette union, qui a fait son bonheur et celui de l'épouse qui le pleure aujourd'hui, a été aussi une source de satisfaction pour ceux dont il était devenu le fils adoptif. Une mort prématurée a pu seule troubler cette réciprocité d'affection et de tendresse, que les années n'avaient fait que fortifier et embellir. M. Thurot n'a laissé qu'une fille unique, mariée en 1824 à M. Pochard, imprimeur. Cette nouvelle alliance a répondu aux vœux que M. Thurot faisait pour ce qu'il avait de plus cher.

M. Thurot a été remplacé à l'Académie par M. le comte Arthur Beugnot, et au Collége royal de France par M. Jouffroy.

De l'imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

641022


Digitized by Google

34132

(2

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. LE BARON DACIER,

Lue à la séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, le 25 juillet 1834,

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'hommage qui a déjà été rendu dans cette enceinte à la mémoire de M. Dacier, par l'habile et ingénieux écrivain qui lui a succédé dans l'Académie française, devrait peut être me faire renoncer à retracer aujourd'hui le tableau de la vie et des ouvrages du savant qui, pendant cinquante ans, a rempli, dans le sein de notre Académie, les fonctions de secrétaire perpétuel. Il est possible que je me fusse imposé ce silence, si je n'avais eu à sacrifier que le désir personnel que j'éprouvais, de reconnaître les témoignages d'affection que j'ai reçus de lui pendant de longues années; mais, appelé par les suffrages de l'Académie à le remplacer, j'ai dû considérer comme un devoir indispensable de faire pour lui, dans la mesure de mes forces, ce qu'il a fait pour tant d'autres savans, avec un talent si supérieur et en même tems si varié.

Toutefois, Messieurs, puisque le discours de M. Tissot est encore présent à votre souvenir, je serai très-court sur les circonstances de la vie de M. Dacier, et je m'attacherai plutôt à vous rappeler avec quel art il savait apprécier le mérite des savans qui avaient fait la gloire de l'Académie, et faire ressortir, de leurs exemples et de leurs travaux, des leçons utiles et de précieux encouragemens pour ceux qui ressentaient la noble ambition de marcher sur leurs traces et de partager leur renommée.

M. le baron Bon-Joseph Dacier, ancien membre du tribunat, officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques, l'un des assistans du *Journal des Savans*, associé de plusieurs compagnies savantes, nationales et étrangères, naquit à Valognes, en 1742. Il fut destiné, dans sa jeunesse, à l'état ecclésiastique, et après avoir fait ses humanités, d'abord dans le collége de sa ville natale, et ensuite, comme boursier, au collége d'Harcourt, et y avoir joint l'étude de la théologie, il reçut les ordres mineurs. Mais bientôt une autre carrière, qui, sans être incompatible avec l'état ecclésiastique, était peut-être plus conforme à son inclination, et où il devait honorer par ses succès les hommes célèbres qui l'y introduisirent, vint d'elle-même s'ouvrir devant lui. Admis au nombre des jeunes gens studieux dont l'aîné des frères La Curne de Sainte-Palaye, qui ont si bien mérité de l'ancienne histoire de notre patrie et de notre langue, s'aidait dans ses recherches et dans la formation et le classement de ses immenses collections, il ne tarda pas à être connu du célèbre de Foncemagne, qui, passionné pour les lettres, et les aimant pour elles-mêmes, regardait comme une bonne fortune de s'attacher un jeune homme qui n'avait besoin, pour se consacrer tout entier à leur culte, que d'être

encouragé dans ses excellentes dispositions naturelles. M. de Foncemagne dirigeait alors les études du prince héritier de la maison d'Orléans, et père de S. M. Louis-Philippe. Il habitait le Palais-Royal, et fit partager au jeune Dacier les études et les exercices de son élève. Il l'introduisit aussi dans les sociétés choisies, formées d'hommes et de femmes distingués par la naissance et par l'esprit, dont lui-même il était recherché. Peut-être, sous quelques points de vue, eût-il été plus avantageux pour le jeune servant des Muses de ne pas se trouver jeté, de si bonne heure, au milieu de toutes les séductions inséparables de la position où il se trouvait placé.

Lorsqu'on réfléchit à ce qu'est devenu pour la littérature, tant ancienne que moderne, ce jeune homme, plein de talens, qu'un attrait puissant entraînait à partager ses journées entre l'étude et tous les genres de distractions qui, à l'âge des illusions, assiégent rarement en vain l'esprit et le cœur, on ne pense pas sans quelques regrets à ce qu'il eût pu faire pendant soixante années d'une vie active, et aidé de tous les moyens de succès, s'il eût été plus exclusif dans son goût pour le travail, et s'il n'eût connu d'autre passion que celle qu'inspire la recherche de la vérité. Mais, d'un autre côté, il est impossible de ne pas convenir que ce fut à cette fréquentation du grand monde, et aux efforts qu'il fit pour y paraître avec cette juste estime de soi-même qui assure infailliblement celle des autres, qu'il fut redevable de ces qualités aimables, de ces manières engageantes, de cette fleur de politesse, de ce sentiment délicat du beau et des convenances, qui ne le quittèrent jamais, et qui, dans un âge avancé, faisaient encore rechercher sa société, même par les jeunes gens, et semblaient rajeunir dans sa bouche les vieux souvenirs des cinquante premières années de sa vie. Au surplus, c'est sans doute à ces circonstances de la jeunesse de M. Dacier, qu'il faut attribuer ce mélange de goûts

sérieux et légers, qui ne se démentit jamais chez lui, dont il faisait lui-même l'aveu, sans en éprouver aucun sentiment pénible, et qui n'a pu échapper à aucune des personnes qui ont joui de son intimité.

M. de Foncemagne ayant perdu une compagne qui faisait tout son bonheur, puis le seul fils qu'elle lui eût laissé, concentra toutes ses affections sur son élève chéri, lui permit de renoncer à la vocation ecclésiastique, et se hâta de le dédommager des avantages qu'il aurait pu trouver dans l'état qu'il quittait. De ce moment, le considérant comme l'héritier de sa renommée, il s'occupa plus que jamais de la direction de ses études et de son avancement, et il trouva en lui tout ce qu'il aurait pu désirer dans le fils le plus tendre et le plus reconnaissant.

Peut-être s'étonnera-t-on que, joignant à la connaissance de l'antiquité grecque et latine celle des sources de notre histoire nationale, M. Dacier ne se fût encore fait connaître des savans, à l'âge de 30 ans, lorsque le crédit de son protecteur le fit admettre dans l'Académie des belles-lettres, que par la traduction d'un ouvrage grec, pour laquelle il ne fallait ni de très-pénibles recherches, ni une profonde érudition. On sent que je veux parler de la traduction des *Histoires diverses* d'Elien, ouvrage qui n'est guère connu que des érudits. On se tromperait, si l'on attribuait uniquement cette lenteur à se produire au grand jour, dans un homme qui pouvait aspirer à se faire distinguer, et comme érudit, et comme écrivain pur et élégant, à la dissipation qu'avait entraînée la position sociale de M. Dacier. Il ne faut pas plus juger les habitudes littéraires de l'époque à laquelle appartient sa jeunesse, par celles de la génération que nous avons vue se former sous nos yeux, que nous ne voudrions peindre la cour de Louis XV

avec les couleurs et les modes du 19e siècle. Au tems où l'Académie appelait M. Dacier à s'asseoir auprès des Foncemagne, des Sainte-Palaye, des La Nauze, des d'Auville, des Fouché, des Brégnigny, des Barthélemy, on eût à peine accordé à un homme qui n'avait atteint que depuis quelques années le droit de gérer ses propres affaires, celui de donner publiquement et avec autorité son suffrage dans les questions de science et d'érudition. On ne croyait pas qu'à trente ans on dût avoir déjà rempli le monde de sa renommée, obtenu toutes les distinctions auxquelles peuvent donner droit de longues et graves études, et que, parvenu à son 7e ou 8e lustre, on touchât à l'âge du repos, et on eût acquitté ses obligations envers la république des lettres, au service de laquelle on s'était engagé à des conditions plus sévères.

M. Dacier, pendant les dix années qui séparèrent son entrée à l'Académie de sa nomination à la place de secrétaire perpétuel, paya sa dette à la littérature par un assez grand nombre de Mémoires qui attestent la diversité de ses connaissances. Son goût cependant l'entraînait spécialement vers les recherches qui se rapportaient à l'histoire de France. On voit par ses Mémoires sur l'ordre de l'Etoile, institué par le roi Jean; sur la vie et les chroniques d'Enguerrand de Monstrelet; enfin, sur l'opinion qui attribuait mal à propos à Jean Maillard l'honneur d'avoir mis fin à la rébellion du trop fameux prévôt des marchands Et. Marcel, avec quel soin il traitait les questions historiques qui étaient l'objet de ses recherches, et comment il savait y rattacher tout ce qui pouvait y répandre quelques lumières. S'il n'embrasse pas en général des sujets d'une grande étendue, il joint au mérite d'approfondir ceux dont il s'occupe, celui d'intéresser les lecteurs et de ménager leur attention, par l'ordre qui règne dans ses discussions, et par une rédaction toujours claire, élégante, et constamment appropriée au sujet. Le

même genre de mérite, pour le fond et pour la forme, se fait remarquer dans le Mémoire que M. Dacier présenta à l'Académie en 1782, sur l'usage observé en France quand les rois acquéraient des fiefs dans la mouvance de leurs sujets; question curieuse, et qui tient une place importante dans l'histoire du droit féodal.

Pendant que M. Dacier s'occupait de ces recherches critiques sur notre ancienne histoire, un travail, fait pour intéresser un plus grand nombre de lecteurs, le délassait de ces études arides. Sa traduction de la *Cyropédie de Xénophon*, de cet ouvrage que l'homme du monde même rougirait de n'avoir pas lu une fois du moins en sa vie, et qu'on voudrait, en dépit de la critique, pouvoir comprendre au nombre des livres d'histoire, publiée en 1777, conserve encore aujourd'hui le rang qu'elle obtint en paraissant. Cet ouvrage fut le dernier tribut de quelque étendue que M. Dacier paya aux grands écrivains de l'antiquité. A l'époque où il le livra au public, il était déjà occupé à préparer tous les matériaux nécessaires pour doter la France d'une bonne édition des *Chroniques de Froissart*, et le mémoire qu'il lut à l'Académie en 1778, sur la dernière scène de la rébellion d'Et. Marcel, était le fruit des travaux auxquels il se livrait pour acquérir une connaissance, aussi complète que possible, des nombreux manuscrits de Froissart; les comparer, reconnaître le texte original du naïf et véridique chroniqueur, au milieu des divers genres d'interpolation dont il a été l'objet, et en même tems réunir tout ce qui pouvait servir à éclaircir ou rectifier son récit, et à y rétablir l'ordre chronologique, partout où l'auteur s'en était écarté. Les personnes qui n'ont connu M. Dacier que depuis la renaissance des académies sous une forme nouvelle, n'auront peut-être pas appris sans une sorte d'étonnement, par la publication des *Chroniques de Froissart*, faite en 1824, à

quel immense et fastidieux travail ce savant aimable, pour qui, dans cette seconde partie de sa vie littéraire, l'étude ne semblait être qu'un genre de distraction, destiné plutôt à rompre l'uniformité de ses journées qu'à satisfaire un besoin impérieux ou à atteindre un but bien déterminé, avait dû se livrer, et s'était livré effectivement pendant plus de douze années, pour donner à la France, comme il l'écrivait lui-même en 1778 : « Un Froissart presque neuf, augmenté de » près d'un tiers, dans lequel les noms des personnes et des » lieux, ainsi que les passages altérés, seront rétablis, les » lacunes remplies, les leçons vicieuses remplacées par d'au- » tres qui sont incontestablement bonnes; enfin, le style de » l'auteur, défiguré dans toutes les éditions, sera corrigé sur » les manuscrits les plus voisins du tems où il écrivait. » Cette entreprise laborieuse, avec laquelle il s'était pour ainsi dire identifié, et dont l'heureuse et entière exécution eût été si honorable pour lui, et si utile à la littérature, fut sans doute ralentie dans sa marche par les nouveaux devoirs qu'imposa à l'éditeur le choix que l'Académie fit de lui, en 1782, pour remplir la place de secrétaire perpétuel, vacante par la démission du docte et laborieux Dupuy, auquel le recueil de l'Académie doit beaucoup, et qui, pendant trente ans, eut la plus grande part à la rédaction et à la publication du *Journal des Savans*. Toutefois, M. Dacier, qui avait réuni depuis long-tems tous les moyens de critique qui pouvaient assurer le mérite de son édition, et qui n'avait plus qu'à les mettre en œuvre et à les disposer pour la publication, n'avait pas à craindre que les intérêts de l'Académie, et les devoirs que lui imposaient ses nouvelles fonctions, ne lui laissassent pas le loisir nécessaire pour achever et mettre au jour le fruit de tant et de si pénibles labeurs. En effet, la copie du texte, tel qu'il devait être publié, était entièrement terminée; les notes critiques et historiques de la première moitié de l'ouvrage

étaient définitivement rédigées; l'introduction qui devait être placée en tête du 1er volume, la description et l'appréciation des nombreux manuscrits que le nouvel éditeur avait vus et compulsés, ou sur lesquels il s'était procuré des renseignemens exacts, pouvaient être immédiatement livrées à l'impression; 70 feuilles du premier volume étaient même déjà sorties des presses de l'imprimerie royale, lorsque les Académies furent frappées du coup mortel auquel ni l'autel ni le trône n'avaient pu résister. Avec elles retombèrent dans le néant toutes les entreprises dont le but honorable et pacifique importunait les factions, qui ne pouvaient régner qu'en s'associant le fanatisme de l'ignorance et de la barbarie. Quand la désolation eut cessé de régner sur la France, et qu'il fut permis de recueillir les débris échappés à cet immense naufrage, M. Dacier, que le long interrègne de la terreur et de l'anarchie avait forcé à s'éloigner de la capitale, et à chercher la sûreté et la tranquillité loin des lieux où régnaient les orages, oublia totalement le Froissart, dont la publication eût exigé le concours du Gouvernement. On ne saurait douter qu'il ne l'eût obtenu ce concours, sous le Consulat et sous l'Empire; mais une partie des travaux qui lui avaient coûté tant de veilles était perdue: d'ailleurs les années de la Révolution, et les secousses morales causées par tant de vicissitudes, jointes à l'âge, avaient diminué son activité, et avaient fait naître en lui l'amour du repos, et augmenté ce goût qui lui était naturel pour les distractions que procure une société d'élite, et qui n'est animée que par des passions douces et tranquilles. Tout ce qu'il avait fait pour l'édition du Froissart aurait été entièrement perdu, au grand regret des amateurs de notre histoire, mais sans que M. Dacier lui-même en fût bien vivement affecté, si un littérateur, qui avait formé le projet de publier une collection des *Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du 13e au 16e siècle*, n'eût solli-

cité et facilement obtenu du vieil ami de Froissart, qu'il mit à sa disposition tout ce qu'il avait conservé de ses travaux sur cet historien. Nous sommes loin de dire que cette publication remplisse tout ce qu'on avait droit d'attendre de M. Dacier; mais nous nous félicitons de ce que cette circonstance nous a procuré du moins un texte épuré par la critique, et plus digne de confiance que celui de toutes les éditions précédentes.

M. Dacier avait été appelé à l'Institut lors de la première formation de ce corps savant, en 1795, et avait été compris dans la classe des sciences morales et politiques. Plus tard, lorsque le premier consul jugea convenable de donner une nouvelle organisation à l'Institut et de le diviser en quatre classes, dont aucune ne pût s'imaginer que la politique entrât, soit comme théorie, soit comme science pratique, dans ses attributions, M. Dacier fut consulté, et eut une grande influence sur la détermination du Gouvernement. L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres ayant été rétablie sous le nom de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, s'empressa, par un vœu unanime, de remettre la direction de ses intérêts et le soin de la publication de ses travaux au secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie. La Restauration, en rendant à cette classe de l'Institut son ancienne dénomination, ne changea rien à la position de M. Dacier. Il nous est donc permis de le considérer comme ayant constamment, depuis 1782 jusqu'à sa mort, joui de toute la confiance de l'Académie, et répondu à cette confiance par un dévouement qui n'éprouva aucun refroidissement, malgré la longue suspension de ses fonctions, et ne se ressentit que bien tard des infirmités qui assiégèrent ses dernières années.

Pendant cette longue carrière, il a publié les six derniers

volumes de l'ancien recueil de l'Académie des belles-lettres, et les neuf premiers du nouveau recueil. A lui seul appartient toute la partie qui retrace l'histoire de l'Académie et de ses travaux, depuis 1784 jusqu'en 1830; et les notices ou éloges historiques sortis de sa plume pendant ce même espace de tems, sont au nombre de plus de cinquante. Il faut y joindre le rapport fait au conseil-d'état en 1808, sur les progrès des sciences historiques et de l'érudition depuis 1789. Parmi tant de travaux faits pour l'Académie, c'est surtout dans les notices historiques qu'on peut apprécier l'étendue et la variété des connaissances de M. Dacier, la justesse de son esprit, la finesse de son goût, l'élégance de son style, tantôt nerveux et oratoire, tantôt simple et naïf, toujours pur, toujours exempt d'affectation et de recherche. C'est là qu'on peut remarquer l'art avec lequel il dispose les différentes parties du tableau qu'il trace, de manière à faire ressortir les traits favorables à l'esprit ou au cœur des hommes célèbres dont il esquisse l'histoire, sans déguiser leurs faiblesses ou leurs défauts, sur lesquels l'impartialité de son ministère ne lui permet point de garder un silence absolu. C'est là que l'on rencontre de ces tableaux généraux des devoirs qu'imposent les fonctions publiques les plus élevées, l'administration des grands établissemens, les hautes places de l'instruction publique ou les grandes entreprises littéraires; tableaux qui servent quelquefois, il faut l'avouer, à dérober aux yeux des lecteurs le vide que le biographe avait peine à remplir.

M. Dacier a-t-il à peindre, comme dans l'éloge de M. Séguier, un antiquaire qui a illustré son nom par d'importantes découvertes, il en parle comme un homme qui connaît toute l'étendue de la science de l'antiquité, les objets sur lesquels elle s'exerce, les ressources qu'elle a à sa disposition, les travaux dont elle a été l'objet. A-t-il à faire connaître l'académicien profondément instruit dans la littérature de Rome,

qui a consacré ses veilles à l'historien de la nature, et à celui de Tibère, un parallèle, aussi ingénieux qu'habilement tracé, entre les deux écrivains originaux, semble augmenter le mérite de Brottier, et l'agrandir de tout l'intérêt qu'inspirent les noms de Pline et de Tacite. Le poète dont s'honore l'Allemagne, qui ne craignit pas de faire du mystère de la rédemption de l'homme le sujet de ses chants, offre à M. Dacier l'occasion de rechercher et de développer, avec un style qui, animé par le sujet et en prenant la couleur, semble sortir des formes qui lui sont ordinaires, la nature, les élémens obligés, les conditions nécessaires de la poésie épique; il montre et fait toucher au doigt les raisons qui, à l'époque même de la plus haute civilisation de Rome, ont laissé l'Enéïde si fort au-dessous de l'Iliade, et qui, à plus forte raison, ne permettent pas de comparer au chantre d'Achille, ni le Tasse, ni le poète de la Calédonie, ni les illustres auteurs du *Paradis Perdu* et de *la Henriade*, ni même le géant de l'épopée allemande. Dans l'éloge de l'aîné des frères Anquetil, voyez comme il a su profiter du contraste que présentaient les caractères de deux hommes célèbres, l'historien de la Ligue, et le traducteur des livres de Zoroastre, pour enrichir son sujet, et ranimer l'attention fatiguée peut-être par une longue suite d'analyses et de jugemens critiques, toujours également judicieux et impartiaux, mais d'un faible intérêt.

Je n'hésite point à mettre au nombre des éloges les plus remarquables dus à la plume de M. Dacier, celui de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, l'un des ouvrages d'érudition où l'on apprend le mieux comment l'esprit de système, lorsqu'on s'y livre aveuglément, parvient à inspirer aux hommes sages une juste défiance sur des résultats ingénieux, mais qu'une imagination exaltée a eu le tort de transformer en théorèmes généraux, où elle a cru trouver la solution de

toutes les questions les plus graves et les plus obscures. C'est ainsi, en effet, que, sans s'en rendre compte, on finit par faire entrer, suivant le système pour lequel on se passionne, la mythologie dans l'histoire, ou l'histoire dans la mythologie; à expliquer l'une et l'autre, sans aucune réserve, par l'astronomie, ou par les phénomènes de la nature. L'éloge de M. Dupuy n'est, pour ainsi dire, que l'histoire critique de son ouvrage, et il ne se distingue pas moins par l'élégance et la noblesse du style, que par la justesse des idées et l'impartialité des jugemens. Que l'on rapproche cet éloge de celui qui est consacré à la mémoire de Heyne, de cet illustre critique qui fit si long-tems l'honneur de l'Université de Gottingue et de toute l'Allemagne, et l'on sentira encore mieux la distance qu'il y a entre une vaste érudition, appliquée par un esprit juste et un jugement droit, et celle que dissipe et prodigue en de vains efforts un esprit dominé par l'imagination, et égaré par le désir de tout ramener à un système favori. Dans le même éloge, un parallèle entre Heyne et Winckelman, parallèle qui ne sert point là à remplir une lacune, mais qui ressort naturellement du sujet, ajoute un nouveau prix à un des meilleurs ouvrages de M. Dacier. Peut-être a-t-il montré trop de sévérité dans la notice qu'il a consacrée à un helléniste célèbre, auquel il ne pardonnait pas de n'avoir point assez allié la science des choses à celle des mots, et dont l'immense mémoire avait été plus souvent utile à ceux qui le consultaient, que profitable à sa propre renommée. C'est que rien n'était plus opposé à la direction de l'esprit de M. Dacier, que ces efforts d'érudition qui ne sont récompensés par aucune conquête solide sur l'erreur, par la découverte d'aucune vérité.

M. du Theil fournit au secrétaire perpétuel appelé à faire l'éloge non-seulement d'un illustre confrère, mais d'un

ancien ami, l'occasion de réunir, dans un seul tableau, tous les genres de services rendus aux lettres par l'ancienne Académie, et tous ceux qu'elles avaient droit d'attendre de la nouvelle, qui venait de reprendre son nom, et « qui a, dit-il, pour » mission, non seulement de continuer les doctes recherches » du corps littéraire dont elle a recueilli l'héritage, mais » aussi de remettre sans cesse sous les yeux des générations » qui s'élèvent, les chefs-d'œuvre de l'antiquité, admirés » dans tous les siècles de lumières, et de les opposer, comme » une digue impénétrable, aux innovations pernicieuses et » à la corruption du goût. »

Il me serait facile, Messieurs, de donner une grande étendue à cette notice, dont tout le mérite appartiendrait à M. Dacier, si je voulais continuer à indiquer seulement tout ce que renferment de plus intéressant les éloges qu'il a consacrés à la mémoire de dom Clément, de ses illustres confrères D. Poirier et D. Brial, de MM. Boissy-d'Anglas, Niebuhr, Choiseul-Gouffier, Larcher, Visconti et tant d'autres, dont les travaux ont si puissamment contribué à maintenir la renommée de l'Académie. Mais je craindrais d'abuser inutilement de l'attention que vous voulez bien m'accorder; car un grand nombre de ces éloges sont encore présens à la mémoire de beaucoup d'entre nous. Qu'il me soit permis seulement d'émettre le vœu que quelque ami des lettres et du goût, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de séparer de l'érudition, réunissant en un seul corps ce grand nombre d'éloges, les mette à la portée de la nouvelle génération littéraire, qui y puisera une grande instruction, et y trouvera d'excellens modèles, joints aux vrais principes qui doivent la diriger, et dans l'art d'écrire et dans l'étude de l'antiquité.

Mais ce n'est pas seulement par son exemple et par ses écrits que M. Dacier a servi les lettres et l'Académie ; com-

bien n'a-t-il pas conquis de successeurs aux hommes dont il a dû célébrer les travaux et consacrer la mémoire ! Combien n'a-t-il pas contribué à conserver le feu sacré de l'érudition, par son empressement à appeler près de lui, à accueillir, à encourager, à diriger même dans leurs études, les jeunes gens chez lesquels il apercevait les germes féconds de futurs succès, rendant ainsi aux lettres ce que lui-même il en avait reçu ! Que de témoins viendraient ici déposer leurs couronnes académiques au pied de son image vénérée, si plusieurs ne l'avaient précédé dans la tombe ! Mais qu'ai-je besoin d'invoquer leurs ombres? Les premiers hommages rendus à sa mémoire ne l'ont-ils pas été par deux savans, membres de cette Académie, qui ont exprimé sur le bord même de la tombe où allaient être déposés les restes inanimés du Nestor de l'érudition, la vive reconnaissance de deux générations de savans, dont il était chéri et respecté comme un père?

Je ne serais point excusable si, en parlant des services rendus aux lettres par M. Dacier, je passais sous silence tous les avantages que l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres avait dus à son zèle, depuis qu'il exerçait les fonctions de secrétaire perpétuel. Le désir constant dont il était enflammé pour ranimer le goût des bonnes études, en attirant un plus grand nombre d'hommes dans cette carrière, et en améliorant le sort de ceux qui s'y étaient voués, lui suggéra les mesures les plus propres à atteindre ce noble but. Ce fut à lui surtout que l'Académie dut l'augmentation du nombre des pensions, et du fonds des jetons, la formation d'une classe d'académiciens libres, l'établissement d'un comité chargé de faire connaître les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et dont les membres recevaient une indemnité; enfin, un nouveau règlement qui, sans rien altérer d'essentiel dans la constitution et les lois de l'Académie, était plus en

harmonie avec les circonstances, et avec les changemens survenus, depuis Louis XIV, dans les mœurs et les habitudes sociales. Ajoutons que ce que M. Dacier faisait pour l'Académie en corps, il le faisait aussi, et il n'a jamais cessé de le faire dans l'intérêt de ceux de ses confrères qui avaient recours à lui, ou même qu'il croyait pouvoir servir à leur insu, et sans se faire connaître d'eux. Pour tout dire, en un mot, les intérêts des lettres, ceux de l'Académie et de chacun de ses membres, se confondaient à ses yeux, et lui devenaient aussi chers, et plus chers peut-être que ceux qui lui étaient propres : c'étaient pour lui des intérêts de famille.

Un autre genre de services qui souvent reste inconnu, et qui n'en est que plus digne de reconnaissance, ne fut jamais reclamé en vain de M. Dacier, et il est tel savant qui a joui de la renommée la plus grande et la plus justement acquise, dont les travaux ont été redevables à M. Dacier, au moins du mérite de la rédaction. Nous aurions voulu qu'ils ne nous eussent pas laissé le soin de lui rendre cette tardive justice.

A l'époque où la révolution française n'avait point encore pris ce caractère menaçant qui ne permettait plus aux hommes sensés d'attendre aucun autre remède que celui qui naîtrait de l'excès même du mal, un grand nombre d'amis sincères de la monarchie, comme des sciences et des lettres, consentirent à s'arracher à leurs études, pour porter du secours au vaisseau de l'Etat, dont le gouvernail était abandonné par ceux que leur vocation appelait à le diriger. M. Dacier fut de ce nombre : si ce fut une erreur, cette erreur elle-même fut un acte de patriotisme et de dévouement ; il devint membre du corps municipal de Paris, à l'un de ces momens où partager l'exercice du pouvoir, c'était se sacrifier, pour opposer une barrière au torrent qui allait

tout envahir. Celui que jusque là les intérêts des lettres avaient seuls occupé, fut chargé de diriger à Paris l'établissement du nouveau système des contributions directes, et se livra avec zèle à ce travail, si contraire à ses habitudes et à ses goûts. Pendant ces généreux, mais tardifs et impuissans efforts, que le courage des bons citoyens opposait aux factions, chaque jour, au lieu d'apporter un remède aux maux de la veille, ne faisait qu'augmenter le péril, et le torrent, en se grossissant, renversait l'une après l'autre toutes les digues qu'on tentait de lui opposer. La marche des événemens qui se précipitaient vers une inévitable catastrophe, avertit M. Dacier que le salut était dans une prompte retraite, mais la retraite elle-même n'était pas sans danger. Tandis qu'il méditait sur les moyens de se retirer du soin des affaires publiques, sans éveiller des soupçons capables de le compromettre, et qu'il s'appliquait à lui-même, trop tard peut-être, ces vers du poète latin :

Non tali auxilio, nec defensoribus istis
Tempus eget : non si ipse meus nunc adforet Hector,

la journée du 10 août 1792 vint réaliser ses funestes pronostics. Dans ce moment de crise, où la modération naturelle de M. Dacier et son attachement connu pour la monarchie pouvaient attirer sur lui la vengeance du parti triomphant, Dussault, que des opinions plus fortement prononcées avaient tout-à-fait éloigné de lui depuis assez long-tems, s'empressa de le soustraire au danger qui menaçait sa liberté. Revenu de ce premier mouvement d'alarme, M. Dacier retourna à ses occupations accoutumées, et partagea constamment avec ses confrères les horreurs de la longue agonie que termina enfin, le 8 août 1793, un décret portant suppression des Académies. Dès-lors il ne dut plus penser qu'à se faire oublier, pour ne pas augmenter le nombre des victimes de cette époque

d'odieuse mémoire. Lorsqu'il ne crut plus nécessaire de cacher sa retraite, le titre de commissaire à la conservation des monumens des arts dans le district de Gonesse, lui permit de se montrer avec plus de liberté. Après que le règne de la Convention, devenue l'objet de la haine publique, eût pris fin, un titre plus précieux encore pour M. Dacier, parce qu'il lui procurait l'occasion d'être utile aux autres, celui de commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Louvres qu'il habitait, dissipa entièrement ses inquiétudes. La création de l'Institut, en 1795, le rendit enfin à lui-même et aux lettres. Devenu, en 1802, membre du tribunat, où il fit plusieurs rapports sur des lois de finance, il conserva cette place jusqu'à la suppression de ce corps, et la perdit, sans recevoir aucune fonction publique comme indemnité, distinction dont il lui était permis de se faire honneur auprès des hommes qui ne considèrent pas le désintéressement comme une faiblesse et un vain préjugé.

Je dois encore réunir ici quelques circonstances de la vie de M. Dacier, étrangères à sa carrière littéraire, mais qui appartiennent à son histoire. A l'époque de l'avènement de Louis XVI, la disgrâce du chancelier de Maupeou ayant entraîné celle d'un homme de lettres qui avait joui de la confiance du ministre, et l'avait aidé de ses talens, et qui, dans la suite, sans jamais démentir sa première vocation, a occupé une des plus éminentes dignités du Gouvernement, M. Dacier succéda au traducteur de l'Iliade et de la Jérusalem délivrée, dans la place de commissaire des chartes. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, le nomma, en 1784, historiographe des ordres réunis de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Pendant qu'il exerçait les fonctions d'officier municipal, l'infortuné Louis XVI, qui l'appelait quelquefois près de lui dans les momens de crise, parce qu'il connaissait ses vrais sentimens,

lui offrit le portefeuille des finances. Nul doute que, malgré ses répugnances, il n'eût alors accepté un ministère, s'il avait cru pouvoir détourner les funestes destinées qui menaçaient le trône et le monarque dont les malheurs et les vertus ont consacré le nom, mieux que ne l'eussent pu faire de brillantes conquêtes.

M. Dacier, nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1804, puis promu au grade d'officier après la Restauration, reçut, en 1819, le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Plus tard, le roi Charles X lui conféra le titre de baron.

Je passe légèrement sur tous ces faits, parce qu'ils sont étrangers à la vie littéraire de l'académicien dont j'avais, Messieurs, à vous rappeler les titres à votre juste estime et à vos regrets. Mais il est deux autres circonstances de la vie de M. Dacier que je ne saurais oublier, parce qu'elles font connaître la haute estime dont il jouissait, et la justice qu'on se plaisait à rendre à son mérite. A la mort de M. Legrand d'Aussy, en 1800, M. Dacier le remplaça au département des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et, pendant plus de vingt ans, la confiance du Gouvernement et celle de ses confrères lui déférèrent constamment l'administration de ce magnifique établissement, dont aucune partie ne lui était tout-à-fait étrangère. Ses infirmités seules, pendant les dernières années de sa vie, réduisirent sa coopération au secours que ses confrères s'empressaient de réclamer de ses lumières et de sa longue expérience. En 1823, l'Académie française, ayant perdu M. le duc de Richelieu, appela à le remplacer M. Dacier, qui s'estima heureux, en même tems qu'il exprimait sa reconnaissance pour l'Académie, d'avoir à retracer la vie de l'homme de bien, du sage administrateur, du ministre fidèle et révéré de toute l'Europe, dont l'éloge était dans les bouches de tous les Français, de tous ceux du

moins auxquels l'esprit de parti n'imposait pas un silence que leur cœur désavouait.

M. Dacier avait toujours été d'une constitution faible et délicate; une évacuation de sang périodique avait souvent paru menacer ses jours. Il avait déjà plus de 80 ans, lorsqu'une maladie violente sembla ne laisser aucun espoir de le conserver. Il se rétablit pourtant, et reprit même l'exercice de ses fonctions. C'est qu'il y avait une grande énergie dans ce corps en apparence si frêle, ou plutôt dans l'âme qui en faisait sa demeure. Cette vie intellectuelle, il l'a conservée jusque pendant les trois dernières années qu'il a passées sur un lit de douleur. Son cœur, alors même, battait encore pour l'Académie, pour celle surtout dont les souvenirs plus anciens s'étaient moins effacés de sa mémoire; c'était quand il parlait avec quelqu'un de ses plus vieux amis de la vieille Académie, que tout en lui se ranimait, et que la plus longue visite lui paraissait encore trop courte. Elle s'est enfin éteinte cette vie qui n'était plus pour lui-même qu'une pénible et laborieuse existence, et dont cependant sa famille, ses amis et ses confrères redoutaient de voir la fin, et il a terminé sa carrière le 4 février 1833.

M. Dacier avait épousé en 1769 Mlle Marie-Marguerite-Olympe Fédière; il eut le malheur de la perdre en 1806, après 37 ans de l'union la plus heureuse. Il a laissé un fils, distingué dans l'administration des contributions publiques, et deux filles: l'une, veuve d'abord du général Chérin, puis de M. Ramond, membre de l'Institut, également recommandable dans la carrière politique et dans celle des sciences; l'autre, mariée à M. Laffitte. Il a vu autour de son lit de mort, huit petits enfans et une arrière-petite-fille.

M. Dacier a eu pour successeur, à l'Académie française,

M. Tissot, et à celle des inscriptions et belles-lettres, M. Guizot. Rappelé peu de tems avant son décès à l'Académie des sciences morales et politiques, la place qu'il y a laissée vacante a été remplie par M. Jouffroy.

(Extrait du *Moniteur* du 23 août 1834.)

C 41323

De l'imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

(41324

(3

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. SAINT-MARTIN,

Lue à la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 5 août 1836,

PAR M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Extrait du *Moniteur* du 11 août 1836.)

Antoine-Jean Saint-Martin naquit à Paris, le 17 janvier 1791, d'une famille d'honorables négocians. La date de sa naissance, qui coïncide avec cette époque où l'on commençait à tout détruire, pour substituer à ce qu'on renversait de nouvelles constructions dont on n'avait point pensé à assurer les fondemens, nous dispense de rechercher quels présages le jeune Saint-Martin put donner, dans les années que l'on consacre d'ordinaire à l'étude des langues classiques, de ce qu'il serait un jour. D'ailleurs, destiné par ses parens à l'exercice de la profession à laquelle ils se livraient eux-mêmes, et appelé de bonne heure à les soulager d'une partie de leurs occupations, il ne dut sans doute être initié qu'assez faiblement, dans la première jeunesse, à l'antiquité grecque et latine. Mais, dès qu'il put se rendre compte du penchant naturel qui le portait à la culture de l'esprit plutôt qu'à la vie active et aux spéculations du commerce, il consacra le jour

à ses devoirs, et la nuit à l'étude; heureux quand il pouvait dérober quelques heures de la journée aux affaires, pour les employer à suivre des cours !

Ce fut ainsi qu'il suivit les leçons de l'Ecole centrale, établie dans l'ancien collége des Quatre-Nations. L'étude de l'histoire et de la géographie, qu'il joignait à celles des langues grecque et latine, lui inspira un goût tout spécial pour l'Orient, sans doute parce que c'était là qu'il apercevait plus de lacunes à remplir, qu'il entrevoyait plus de conquêtes à faire. Condisciple d'Abel Rémusat, qui a reconnu, par de grands et nombreux services rendus à l'histoire et aux langues de l'Asie orientale, les heures de bonheur que l'étude de ces contrées avait procurées à son esprit, avide de difficultés à vaincre, de mystères à pénétrer, il puisa dans sa société un nouveau motif pour se livrer à son instinct. Afin d'avoir à sa disposition une plus grande richesse de matériaux, et de pouvoir en diriger l'usage par une critique plus sûre, il voulut étudier les principales langues de l'Orient.

L'Ecole des langues orientales vivantes, fondée en 1795, et établie auprès de la Bibliothèque royale, n'avait d'abord été consacrée qu'à l'enseignement de l'arabe, du persan et du turc. Au bout de peu d'années, elle fut augmentée d'une chaire de langue arménienne (il n'en existait précédemment aucune à Paris), et on joignit un cours d'arabe vulgaire à celui d'arabe littéral. Ce fut à cette Ecole que M. Saint-Martin puisa la connaissance des langues arabe, persane, turque et arménienne. Cette dernière, surtout, devint l'objet de prédilection de ses méditations, et plus tard il tenta quelques efforts pour y joindre la connaissance de la langue géorgienne, étude pour laquelle il n'existait presque aucune ressource. L'idiome dans lequel sont conçus les fragmens qui nous restent des doctrines de Zoroastre, fut aussi l'objet de ses recherches.

Les langues, au surplus, n'étaient pour lui qu'un moyen. Son goût naturel ne le portait point à en approfondir les mystères, à étudier les méthodes d'analyse et de synthèse qui sont propres à chacune d'elles, à en comparer la marche et les ressources respectives; enfin, à en approfondir et à en vaincre toutes les difficultés. Etudier ainsi les langues, c'était, à ses yeux, une sorte de luxe, qui ne fait que retarder la jouissance des fruits qu'on doit attendre de cette étude. Il doit être permis de dire que cette manière abrégée de parvenir à la connaissance des idiomes étrangers, expose, en général, à de graves méprises, et que, si elle permet de se livrer concurremment à l'étude de plusieurs langues, elle laisse souvent dans l'application quelque chose de vague qui ne permet pas de se rendre à soi-même un compte parfait de la fidélité d'une traduction. Pour M. Saint-Martin, doué d'une heureuse mémoire et d'un esprit vif et ardent, livré exclusivement au travail, ne connaissant ni distractions ni divertissemens, il put sans doute faire marcher de front l'étude de ces diverses langues, et en acquit bientôt une connaissance suffisante pour mettre à profit les trésors historiques qu'elles lui offraient.

En 1814, il dut à l'opinion qu'il avait fait concevoir de son goût dominant pour tout ce qui se rattachait à l'étude de l'antiquité, d'être appelé aux fonctions de secrétaire de la Société des antiquaires de France, qui, sous cette nouvelle dénomination, succédait à l'Académie celtique, à laquelle il avait appartenu dès 1810. Ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture de la nouvelle Société.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne pouvait manquer de voir dans un jeune homme, voué à la littérature et aux langues de l'Orient, un de ces prosélytes de l'érudition archéologique, dont la place est marquée d'avance dans son

sein, et dont elle aime à encourager et à seconder les généreux efforts. Elle accueillit, en 1818, la proposition qui lui fut faite, d'entendre la lecture d'un Mémoire qu'avait composé M. Saint-Martin, sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène, contrées de l'Asie occidentale, dont la position et les limites respectives présentent des problèmes difficiles à résoudre. Ce Mémoire, que l'auteur n'a jamais publié, ne sera pas perdu pour la littérature ; il fait partie des ouvrages de M. Saint-Martin, dont la publication a été confiée par le Gouvernement à M. Lajard.

A la même époque, M. Saint Martin, qui avait à peine vingt-sept ans, publia ses *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, fruit de plusieurs années de recherches, et dont une partie aurait pu être donnée au public cinq ans plus tôt, si un jeune homme qui s'est voué à la carrière des études orientales, et qui n'est point encore connu, pouvait espérer de trouver un éditeur assez hardi pour consacrer des fonds à une publication de ce genre. Cet ouvrage, qui n'avait point de rival, plaça tout de suite son auteur au rang des orientalistes dont la France pouvait se glorifier ; et s'il a été depuis l'objet de quelques critiques, justes peut-être, mais peu bienveillantes, il n'a fait que partager le sort des travaux les plus estimables, et n'en est pas moins resté le seul livre où l'on trouve réunies des notions précieuses de tout genre sur l'Arménie. Un des faits les plus curieux, et auquel M. Saint-Martin avait consacré une longue discussion, c'était l'origine chinoise de plusieurs familles étrangères et puissantes, établies à diverses époques dans l'Arménie. Les preuves sur lesquelles il fonde l'authenticité de ces traditions, n'ont peut-être point dissipé tous les doutes auxquels elles peuvent donner lieu ; mais cette discussion et celle de plusieurs autres questions relatives à l'histoire ou à la géographie, faisaient honneur à l'érudition de l'auteur, et don-

saient un grand intérêt à cet ouvrage, qui d'ailleurs contenait beaucoup de textes arméniens, et pouvait en conséquence servir à propager la connaissance de cette langue.

L'Académie avait couronné, en 1818, un Mémoire de M. Champollion l'aîné sur la chronologie des rois d'Egypte, successeurs d'Alexandre, sujet qui présentait de graves difficultés, et qui a reçu plus tard quelque nouvelle lumière des découvertes faites récemment dans ce pays, dont le sort, depuis sa conquête par Alexandre, a toujours été d'être asservi à des dominateurs étrangers. Ce mémoire fut publié, en 1819, sous le titre d'*Annales des Lagides*. M. Saint Martin, qui avait fait de la chronologie une étude toute spéciale, vit ou crut voir (car nous ne voulons nous prononcer ici, ni pour l'une ni pour l'autre opinion), il crut voir, disons-nous, de graves erreurs dans les calculs de l'auteur des *Annales des Lagides*, et dans l'époque par lui adoptée pour la mort d'Alexandre; en conséquence, il publia un examen critique de cet ouvrage, sous le titre de *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées*. L'auteur des Annales répondit à cette critique, et sa réponse donna lieu à une réplique de la part de M. Saint-Martin, qui persista à soutenir que la date de la mort d'Alexandre, base de toute cette chronologie, devait être fixée à l'an 324 avant Jésus Christ, et non, comme le faisait son adversaire, à l'an 325, et qui contestait le système adopté par M. Champollion relativement à l'année macédonienne. Il nous suffira de dire que ces mêmes questions ont été soumises plus tard à une nouvelle discussion par le savant et érudit astronome de Berlin, M. Ideler, et qu'il n'est parfaitement d'accord ni avec l'un ni avec l'autre des deux chronologistes français.

Quelque parti au surplus qu'on adoptât dans cette con-

troverse, elle ne pouvait que confirmer l'opinion qu'on avait conçue des connaissances variées et solides de M. Saint-Martin, et l'Académie ayant perdu en 1820 M. Tôchon d'Annecy, qu'elle n'avait possédé que fort peu de tems, M. Saint-Martin fut élu pour le remplacer. Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est que celui qui recueillait ainsi l'honorable héritage de M. Tôchon, était celui-là même que cet académicien, se sentant frappé mortellement, avait choisi pour achever et publier l'important ouvrage qui lui assure une place parmi les numismates les plus distingués. Je veux parler des *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Egypte*. C'est à M. Saint-Martin qu'est due l'intéressante notice sur la vie et les ouvrages de M. Tôchon, qui est placée à la tête de ce volume.

Pendant douze ans que M. Saint-Martin a été membre de l'Académie, il lui a constamment payé son tribut par un grand nombre de Mémoires sur des sujets fort divers, et dont la diversité même prouve l'étendue de ses connaissances. Aucun de ces Mémoires n'avait paru de son vivant dans le Recueil de l'Académie, parce qu'il avait négligé d'en faire le dépôt entre les mains du secrétaire perpétuel. Sa famille a tenu à honneur de réparer cette négligence, et ces Mémoires ont trouvé place dans le tome XII du Recueil de l'Académie, dont ils occupent une grande partie. Il serait tout-à-fait inutile d'en donner ici les titres ou une analyse nécessairement imparfaite, puisqu'ils ont été mis tout récemment sous les yeux de tous ceux qui, en France ou dans les pays étrangers, prennent intérêt aux antiquités historiques.

Il communiqua aussi à l'Académie plusieurs notices sur des antiquités égyptiennes et autres; une, notamment, en 1822, sur le zodiaque de Dendérah, notice très-remarquable

pour l'époque où il la composa : il la fit imprimer de suite ; les autres furent insérées dans le *Journal des Savans* et dans celui de la Société asiatique.

Cette Société, dont nous avons dû rappeler la formation et les services, en payant un juste tribut de regrets à deux de ses principaux ornemens, MM. Abel Rémusat et de Chézy, comptait aussi M. Saint-Martin au nombre de ses fondateurs. Depuis la première réunion de cette Société en 1822, il n'a cessé d'être un des membres les plus actifs de son conseil, et de coopérer avec zèle au journal qu'elle publie, et auquel la littérature de l'Asie a de si grandes obligations. Lorsque la Société eut le malheur de perdre M. Rémusat, qui était devenu l'âme de ses travaux, tous les regards se portaient sur M. Saint-Martin pour remplir le vide que laissait dans sa direction la perte de son illustre président ; mais, avant que ce vœu pût être rempli, la tombe avait réuni les deux amis que la mort seule avait pu séparer.

En l'année 1824, M. Saint-Martin fut nommé administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. C'était une justice rendue à un savant laborieux et d'un rare mérite, qui n'avait encore obtenu, pour prix de son dévouement aux lettres, aucune de ces places qui, en procurant aux hommes studieux une modeste aisance, tournent au profit des établissemens publics confiés à leurs soins. Pourquoi faut-il que ce souvenir rappelle celui d'une destitution, qui fut une erreur du Gouvernement de 1830, d'une époque où, il faut le dire, tant de graves questions s'agitaient et exposaient les dépositaires de l'autorité publique à céder trop facilement à des impulsions étrangères ?

Ce fut en cette même année 1824 que M. Saint-Martin entreprit de donner une nouvelle édition de l'*Histoire du*

Digitized by Google

Bas-Empire du célèbre Le Beau. Il eu a publié les treize premiers volumes ; l'ouvrage a été continué et vient d'être terminé par M. Brosset jeune, élève et ami de M. Saint-Martin, et qu'on peut considérer comme le fondateur de l'étude de la langue géorgienne en France, il est même permis de dire en Europe. Ce qui avait manqué à Le Beau pour donner à l'histoire de l'empire de Constantin et de ses successeurs tous les développemens et toute l'étendue désirables, c'était surtout de pouvoir joindre, au récit des historiens grecs et autres écrivains occidentaux, celui des historiens orientaux, à peine connus à l'époque où il écrivait. Son successeur, qui pouvait consulter les écrivains arabes, persans et arméniens, imprimés ou manuscrits, a mis à profit ces nombreux matériaux, et ils lui ont servi à rectifier quelques erreurs et à remplir les lacunes de cet important ouvrage, dans les parties surtout où l'histoire de l'Arménie et celle de la Perse sont dans un contact immédiat avec celle de l'empire byzantin.

De nouvelles fonctions confiées en 1825 à M. Saint-Martin, sur la demande du directeur de l'Imprimerie royale, lui fournirent l'occasion de rendre des services d'un autre genre à la littérature de l'Orient. Le magnifique établissement auquel il se trouvait attaché, et qui était déjà si riche en caractères orientaux, s'enrichit encore, par ses soins et sous sa direction, de plusieurs nouveaux caractères, et particulièrement des caractères zends et pehlvis ; et de l'une de ces écritures cunéiformes qui, sous un grand nombre de combinaisons diverses, couvrent les plus anciens monumens de la Perse, et paraissent avoir aussi appartenu à l'empire de Babylone. Parmi les modifications de ce caractère, produites toutes, avec un art singulier, par un unique élément qu'on a désigné sous le nom de *cloud* ou de *coin*, il eu est une, peut-être la plus ancienne, qui est purement alphabétique, et qui,

de nos jours, a commencé à être l'objet de recherches curieuses. Ces travaux ont déjà levé en partie le voile qui la dérobait à notre connaissance : des noms propres ont été lus avec certitude, et ce premier rayon de lumière a permis de déchiffrer aussi quelques autres mots. Aujourd'hui, on peut se flatter de savoir à quelle langue appartiennent plusieurs des inscriptions tracées en ces caractères, sous les règnes des Xerxès et des Darius ; et, suivant toute apparence, le moment n'est pas loin, où, grâce à la sagacité et à la laborieuse persévérance d'un des plus jeunes membres de cette Académie (1), ces premiers résultats produiront des fruits plus abondans. En faisant graver les caractères zends et cunéiformes, M. Saint-Martin semble avoir prévu les prochains succès de ces pénibles recherches dont il s'était lui-même occupé, et qu'il légua pour ainsi dire à celui qu'il aimait à associer à ses travaux ; il semble, dis-je, lui avoir préparé à l'avance les moyens de communiquer à l'Europe savante ses intéressantes découvertes, auxquelles il aurait applaudi lui-même avec un vif sentiment de satisfaction.

Le nom de M. Saint-Martin ne pouvait manquer de s'attacher à toutes les institutions littéraires où les monumens et les langues de l'Orient devaient avoir des représentans. Aussi le trouve-t-on presque toujours associé à celui de son ami Abel Rémusat. Ce fut ainsi qu'en 1828 il se vit appelé à concourir officiellement à la rédaction du *Journal des Savans.* Il avait déjà fourni plusieurs articles à ce journal, avant d'occuper une place parmi les rédacteurs ; et les années 1828, 1829 et 1830 contiennent plusieurs notices dont on lui est redevable. Ses nombreuses occupations l'ont empêché de con-

---

(1) M. Eugène Burnouf.

tribuer, autant qu'on eût pu le désirer, à cet important recueil.

J'ai parlé des nombreuses occupations qui partageaient sa vie et lui imposaient des devoirs; et déjà l'on a vu que l'Institut, l'une de nos grandes bibliothèques, l'Imprimerie royale et le *Journal des Savans* fournissaient une ample matière à son activité naturelle. Un autre genre de travaux et de devoirs lui avait été imposé en 1827, par la confiance qu'il avait inspirée à M. le conseiller-d'état d'Hauterive, garde des archives du ministère des affaires étrangères, et au ministre qui dirigeait alors ce département, M. le baron de Damas. Attaché à ce ministère, pour éclairer les relations politiques de la France avec les contrées de l'Orient, il usa de l'influence que lui donnait la confiance du ministre, pour envoyer dans le Levant le zélé et infortuné voyageur Schultz. Ce fut lui aussi qui dressa les instructions d'après lesquelles celui-ci devait diriger sa marche et ses recherches. Malgré la funeste issue de cette mission, issue que Schultz eût évitée s'il eût écouté la prudence plutôt que l'ardeur de son zèle, ce voyage n'a pas été sans résultat. Il nous a procuré des copies exactes d'un grand nombre d'inscriptions cunéiformes entièrement inconnues jusque là, et les journaux du voyageur, écrits en allemand, confiés à la Société asiatique et de la traduction desquels on s'occupe, mériteront, sans aucun doute, de la part des personnes vouées, par devoir ou par goût, à l'étude de l'Orient, une reconnaissance que la mémoire de M. Saint-Martin partagera avec celle de l'intrépide voyageur.

Nous avons lieu de croire que M. Saint-Martin concourut par divers Mémoires à la détermination que prit le gouvernement de Charles X, d'entreprendre la conquête d'Alger.

La confiance que M. Saint-Martin inspira par ces divers travaux, où la science et la politique se trouvaient dans un contact immédiat, confiance honorable pour lui et pour le gouvernement qui recourait à ses lumières, contribua sans doute puissamment à le faire entrer dans une lice politique dont les suites funestes ont répandu trop d'amertume sur les deux dernières années de sa vie. Il est peu surprenant que les hommes voués à l'étude de l'histoire des nations qui ont cessé depuis long-tems de figurer sur la scène du monde, ou de celles que la distance des lieux et plus encore la différence du caractère, des mœurs, de la religion et des préjugés éloignent du théâtre sur lequel vivent leurs studieux observateurs ; que ces savans, dis-je, qui n'ont guère vécu qu'avec les siècles passés, et, pour ainsi dire, sous un autre hémisphère, se forment en politique des théories où rien ne soit moins pris en considération que leurs contemporains et leurs compatriotes. C'est là, nous sommes portés à le croire, le genre d'illusions auquel cédèrent les écrivains estimables, et assurément bien intentionnés, qui, en établissant, au commencement de 1829, le journal auquel ils donnèrent le nom d'*Universel*, se flattèrent de diriger l'opinion publique vers les idées qui leur paraissaient seules propres à préserver la France de nouvelles secousses. Ils proclamèrent avec confiance des espérances qu'ils avaient imprudemment conçues ; et plus la crise qui devait les détromper approchait, plus ils triomphaient d'avance d'un succès que la cause pour laquelle ils combattaient ne devait point obtenir. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'ils contribuèrent, selon toute apparence, à entretenir dans une funeste erreur un gouvernement qui, méconnaissant les circonstances au milieu desquelles il vivait et la disposition des esprits, et froissé par l'exagération de deux opinions opposées qui menaçaient son existence, se précipita, sans s'en apercevoir, dans l'abîme creusé sous ses pas.

Tout le monde sait quelle part M. Saint-Martin prit à la publication de l *Universel;* mais, ce que tout le monde ne sait pas, et ce qu'il est nécessaire de dire, c'est que, de sa part, ce fut l'effet d'une pleine conviction, et non un calcul de la cupidité ou de l'ambition. Pour lui, toute sa politique avouée, c'était de donner beaucoup de force au pouvoir, et de rendre son action aussi libre et aussi indépendante qu'elle devrait l'être, dans l'intérêt de la société, si ceux qui sont appelés à gouverner étaient soustraits par cela même aux dangers de l'erreur et à l'empire des passions. Il écrivait en 1830 sur les matières politiques, sous les inspirations spontanées du même sentiment qui, en 1815, à une époque où rien d'étranger ne le sollicitait à manifester son opinion, lui dicta le petit pamphlet intitulé *Motifs de mon vote négatif*, et par lequel il bravait un pouvoir peu accoutumé à la résistance. Quelque étrangère que soit cette tribune aux discussions de la politique, quand elles ne datent pas de quelques siècles, je n'ai pu me dispenser de cette courte excursion hors du domaine de l'Académie, parce que je devais rendre justice à la mémoire de M. Saint-Martin, et parce que sa participation aux doctrines de l'*Universel*, qu'il n'était pas homme à désavouer, lui fit perdre, non seulement l'emploi qu'il avait au ministère des affaires étrangères, ce qui, de son aveu à lui-même, était une conséquence inévitable du nouvel ordre de choses, mais aussi la place d'administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. On dut alors regretter que la pureté de ses intentions ne fût pas bien appréciée, et qu'on eût puni sur le savant les erreurs de l'écrivain politique.

Cette disgrâce fut vivement sentie par ceux mêmes des savans et des hommes de lettres qui avaient suivi en politique une ligne tout opposée à la sienne; et la chaire d'histoire du Collége de France étant venue à vaquer en 1831, par la démission de M. Daunou, dont la retraite laissait dans cet

illustre établissement un vide difficile à remplir, M. Saint-Martin fut présenté par l'assemblée des professeurs et par l'Académie des Belles-Lettres pour cette chaire, à laquelle ses études lui donnaient tant de droit. Mais les souvenirs de 1830 exerçaient encore trop d'influence, et cette double présentation demeura sans effet. Une seule considération adoucit, pour tous ceux qui lui portaient intérêt, la douleur de ce mauvais succès : c'est qu'ils craignaient que sa constitution délicate ne pût supporter les fatigues de l'enseignement public. Pour lui, il trouva dans le vif intérêt dont il avait été l'objet, une indemnité digne de son noble caractère.

Pour être juste, je dois m'empresser d'ajouter que cet intérêt fut partagé par les dépositaires du pouvoir, et que l'accueil fait aux réclamations de ses amis ne leur laissait aucun lieu de douter des dispositions bienveillantes qui apporteraient bientôt un adoucissement à la rigueur dont on avait usé envers lui. Elles allaient se réaliser ; et celui qui lui rend aujourd'hui un dernier hommage d'estime et d'affection, était chargé de lui en porter l'assurance, quand il apprit qu'il venait d'être atteint de la maladie qui, à cette époque, faisait d'affreux ravages dans la capitale.

A peine s'était-il écoulé cinq semaines, depuis que la mort avait enlevé à M. Saint-Martin l'ami de toute sa vie, le confident de toutes ses pensées, le dépositaire de tous les projets qu'il formait dans l'intérêt des études historiques et de la littérature asiatique. Rémusat avait terminé entre ses mains, le 2 juin 1832, une vie malheureusement trop courte, et avait laissé à son ami le soin de faire exécuter ses dernières volontés; et le 10 juillet suivant, après deux jours de maladie, Saint Martin avait cessé de vivre. Il semblait que la mort eût choisi ses victimes dans cette Académie, et parmi les principaux soutiens des études orientales.

Outre les Mémoires que M. Saint-Martin avait lus à l'Académie, et qui, comme je l'ai dit, sont actuellement sous les yeux du public, il a laissé plusieurs ouvrages auxquels il n'avait pas mis la dernière main, et dont quelques uns même sont incomplets. J'ai déjà parlé de ses recherches sur la Mésène et la Characène, qui contiennent aussi des observations sur les médailles des rois de cette dernière contrée; il faut y joindre une Histoire des Arsacides, qui devait embrasser celle de toutes les branches de cette puissante famille. L'auteur en distinguait quatre, savoir : les Arsacidas de Perse, ceux d'Arménie, les Arsacides Indiens ou Bactriens, et une quatrième branche qu'il désignait sous le nom d'Arsacides du Nord ou Septentrionaux. Le premier Mémoire qu'il lut à l'Académie, avait pour sujet l'origine des Arsacides et l'époque de la fondation de leur puissance. Il n'a point été imprimé dans le recueil de l'Académie, parce qu'il était destiné à servir d'introduction à l'histoire de cette illustre famille, histoire dont quelques parties sont entièrement terminées; d'autres sont incomplètes ou ne sont qu'ébauchées; on espère toutefois parvenir à compléter l'ouvrage, au moyen des matériaux laissés par M. Saint-Martin. Palmyre, l'illustre Zénobie et la famille de cette héroïne, trahie par le sort, sont l'objet d'un autre ouvrage dont un fragment avait été aussi communiqué à l'Académie en 1821, mais qui est resté imparfait.

M. Saint-Martin avait annoncé plus d'une fois un travail général sur la chronologie ancienne, et il se flattait d'avoir trouvé la solution de quelques-unes des graves difficultés que présente ce vaste sujet. On n'a trouvé que quelques fragmens incomplets de cet ouvrage, et il est permis de croire qu'il en avait plutôt conçu que réalisé le plan. Au reste, nous ne devons point entrer ici dans le détail de tous les travaux de M. Saint-Martin, restés en manuscrit, et qui consistent en

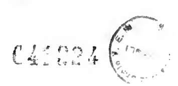
traductions; en articles de biographie, de géographie, d'histoire littéraire et de bibliographie, destinés à former un supplément à la Bibliothèque orientale de d'Herbelot; enfin, en fragmens ou chapitres détachés du grand ouvrage qui devait embrasser toute la chronologie ancienne. Le Gouvernement ayant ordonné la publication des travaux manuscrits laissés par M. Saint-Martin, et ayant confié le soin de cette publication à M. Lajard, le public ne sera privé de rien de ce qui paraîtra pouvoir être utile aux lettres et honorable à la mémoire de l'auteur. On sait que, dans sa jeunesse, il avait conçu le plan et commencé la composition d'un poëme épique qui devait porter le nom de *Chosroès*, sujet pris dans l'histoire de la Perse; mais on n'en connaît aucun fragment.

Le *Journal des Savans*, le *Journal asiatique*, lui sont redevables d'un grand nombre de notices historiques et de dissertations philologiques, ainsi que je l'ai déjà indiqué; il a surtout enrichi la *Biographie universelle* d'une multitude d'articles relatifs à l'histoire, soit politique, soit littéraire, de l'Orient. Tant de travaux, les uns achevés, les autres interrompus par une mort prématurée, peuvent faire apprécier ce que la saine érudition et la science historique devaient attendre du savant qui leur a été enlevé dans la force de l'âge, lorsqu'il n'était encore que dans sa quarante-deuxième année. Il a fait assez pour que son nom passe avec honneur à la postérité, et pour que nos successeurs partagent les regrets que sa perte nous a inspirés. Il a terminé sa trop courte carrière le 10 juillet 1832.

M. Saint-Martin avait épousé Mme Marie-Adélaïde Cairasco, veuve de M. Castex; aucun enfant n'a été le fruit de cette union.

Il a eu pour successeur à l'Académie M. Stanislas Julien.

De l'imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.


C 41024



NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE CHÉZY.

IMPRIMERIE DE C. EBERHART,
RUE DU FOIN-S.-JACQUES, N° 12.

54|325

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE CHÉZY,

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DU 14 AOUT 1835.

PAR M. LE B^ON SILVESTRE DE SACY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

PARMI les diverses conquêtes dont s'est enrichie, depuis un demi-siècle, la littérature orientale, aucune n'a ouvert une carrière plus vaste à l'activité et aux recherches de l'Europe savante, que celle de la langue sacrée de l'Inde. Avant cette époque, quelques hommes, mus par l'intérêt de la religion, ou par le désir de favoriser les relations politiques ou commerciales avec les peuples de ces contrées reculées, avaient consacré leurs efforts à introduire parmi nous la connaissance de quelques-uns des idiômes nombreux qui se partagent aujourd'hui la population indigène de la presqu'île au-delà du Gange; mais l'accès à la langue sanscrite à laquelle tous ces idiômes devaient une

grande partie de leurs richesses, était resté interdit aux Européens, et il semblait impossible de renverser la barrière que le fanatisme, ou si l'on veut, le préjugé religieux de la race sacerdotale, opposait aux étrangers animés du noble désir de posséder la clef de l'ancienne littérature de ce vaste pays. Sous le règne du grand Acbar, la puissance musulmane avait fait quelques pas vers les régions inconnues de cette littérature, mais les traductions persanes de divers fragmens des livres religieux de l'Inde ne fournissaient aucun moyen de puiser aux sources mêmes, quoiqu'elles pussent donner une idée imparfaite des dogmes brahmaniques, de la mythologie indienne, et des institutions religieuses et politiques qui s'y rattachent.

L'illustre W^am Jones, amateur passionné des muses de l'Orient, appelé au Bengale par des fonctions publiques en 1783, ne se rebuta point des obstacles que lui opposait la prévention nationale, et que n'avait pu vaincre entièrement Halhed à qui l'Europe dut le code des Gentoux. A force de persévérance et de sacrifices, il obtint de quelques pandits, moins scrupuleux ou plus avides, l'initiation aux mystères de l'idiôme sacré, et la publication du drame de Sacountala annonça à l'Europe, dès 1789, que la langue sanscrite avait cessé d'être un sanctuaire inaccessible. Mais, pour profiter de cette conquête et retirer les fruits de cette victoire comme le faisait W^am Jones, il fallait être dans

l'Inde, et le moment devait se faire attendre encore long-temps, où, par la publication de livres élémentaires, l'Europe serait admise à s'associer à la culture du champ qu'on commençait à peine à défricher. Un seul missionnaire, le P. Paulin de S.-Barthelemy, avait essayé de remédier à cette disette totale de grammaires et de lexiques. Ses ouvrages qui déposaient de son zèle et de ses généreux efforts, étaient plus propres à signaler le déficit réel qu'à le faire disparaître, à inspirer des désirs qu'à les satisfaire. Ce fut au milieu de ces difficultés qui pouvaient paraître invincibles, que l'académicien célèbre dont je viens aujourd'hui mettre sous les yeux de l'Académie, les titres à nos regrets et à la reconnaissance de la France, se consacra à l'étude de la langue sanscrite, étude à laquelle il est demeuré constamment fidèle pendant le reste d'une vie malheureusement trop courte, et traversée de trop de peines et de contradictions.

Antoine Léonard de Chézy naquit à Neuilly le 13 janvier 1773. Son père, Antoine de Chézy, mort directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées en 1798, a laissé un nom honoré par de grands et importans travaux d'utilité publique, et par des vertus qui n'étaient surpassées que par sa modestie. Il était naturel que M. de Chézy père destinât son fils à une carrière où luimême il pouvait guider ses pas, et où la jeu-

nesse de l'élève aurait trouvé un puissant appui et une noble recommandation dans l'estime générale qui s'attachait si justement à son nom. Mais, tandis que le jeune de Chézy, admis parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique à l'époque même de sa formation, étudiait par devoir les sciences propres à le conduire au but qui lui était proposé, la littérature, les langues savantes, plusieurs des idiômes de l'Europe moderne, et les sciences naturelles se partageaient son inclination et ses loisirs, et les charmes qu'il y trouvait, ne contribuaient pas peu à retarder ses progrès dans la géométrie et les mathématiques. Parmi les langues qui, dès l'âge de quinze ans, fixèrent d'une manière plus spéciale son attention et devinrent l'objet de prédilection de ses études, l'Arabe et le Persan furent bientôt au premier rang, et le dernier de ces idiômes, plus analogue à la tournure de son esprit, et qu'on pourrait appeler l'italien de l'Orient, eût vraisemblablement reçu ses hommages sinon exclusifs du moins les plus assidus, jusqu'à la fin de sa vie, si l'étude bien autrement difficile du Sanscrit ne fût devenue pour lui, à l'âge de 33 ans, une passion qui semblait ne pas vouloir souffrir de rivale. Mais n'anticipons point sur les époques que nous devons parcourir dans leur ordre successif.

Le père de M. de Chézy ne se méprit point sur les inclinations de son fils ; il eut la sagesse de sentir qu'on obtient rarement des succès

dans une carrière pour laquelle on n'est point né, et consentit à laisser prendre à l'héritier de son nom une direction qui, en promettant moins d'avantages, peut-être, lui permettrait de réserver une partie de son temps pour ses études favorites. Le jeune de Chézy obtint un emploi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Vers cette époque, au milieu des décombres et sur les ruines de tout ce qui avait fait pendant de longues années l'honneur de la France, se relevaient ou apparaissaient pour la première fois quelques-unes de ces institutions qui ne peuvent fleurir qu'à l'ombre de l'ordre et dans le sein d'une société bien réglée, qui disparaissent devant l'anarchie, et que l'anarchie redoute. L'Institut venait de remplacer les anciennes Académies; une école entièrement nouvelle fut créée en 1795, pour l'enseignement de quelques-unes des langues vivantes de l'Orient. Ce fut une circonstance heureuse pour le jeune de Chézy qui s'empressa de fréquenter les cours d'Arabe et de Persan, et qui, parmi un assez grand nombre d'élèves, se fit distinguer de professeurs par son ardeur et ses rapides progrès. Là se forma, entre le jeune novice de la langue de l'Islamisme et de l'Alcoran, et celui qui, aujourd'hui dans un âge avancé, ne peut léguer à son disciple chéri que d'inutiles regrets et des larmes qui se confondent, hélas! avec celles que provoquent d'autres et plus récentes douleurs, une liaison d'estime

réciproque, d'amitié pure et sincère, de dévouement filial, de tendresse presque paternelle, que la mort seule a pu rompre, mais qui a laissé dans les écrits de l'un et de l'autre des traces ineffaçables.

Bientôt une circonstance se présenta qui, si elle interrompait le cours de ces études littéraires, pouvait en hâter et en développer les fruits, puisqu'elle allait en transporter la culture sur le sol même où la pratique journalière devait remplacer les théories savantes, ou du moins se combiner avec elles. Quelques jeunes orientalistes devaient être adjoints à l'expédition qui se préparait pour porter la civilisation française, ou plutôt les arts et les sciences de l'Europe, dans la patrie des Pharaons et des Ptolémées. Un homme profondément versé dans les langues et la politique des nations musulmanes, devait servir de chef et de guide à cette jeunesse jetée au milieu d'une population étrangère, et, sous la direction de Venture, elle ne pouvait manquer de bien remplir sa mission. De Chézy fut un de ces jeunes gens, et l'on peut se faire une idée du bonheur dont il se croyait déjà assuré. Mais alors, comme dans le reste de sa vie, le bonheur, au milieu même de succès réels, ne fut jamais pour lui qu'un rêve, parce qu'il le chercha trop souvent hors de lui-même, où il lui eût été si facile de le trouver. Une maladie grave dont il fut atteint à Toulon, et qui mit sa vie en danger, ne lui permit pas

de quitter la France, et dès que sa santé fut rétablie, il dut revenir à Paris. Là l'attendait cette commune et inévitable vocation des générations nouvelles, qui, pendant de longues années, a menacé la culture des lettres d'une entière stérilité. A cette époque toutefois, la sévérité des lois sur le service militaire n'avait point encore obtenu cette organisation puissante et irrésistible à laquelle devait la porter plus tard le génie des combats et l'ambition des conquêtes, et le jeune orientaliste trouva des protecteurs avec l'aide desquels il franchit cet écueil, et il put se livrer, au sein de sa famille, à la continuation de ses études.

La mort de son père, arrivée à la fin de 1798, lui faisait un devoir de se consacrer à des fonctions qui assurassent son existence, sans imposer des sacrifices trop pénibles à sa vénérable mère. Il eut le bonheur d'obtenir à la Bibliothèque qu'on appelait alors Nationale, et au département des manuscrits, une place qui l'attachait d'une manière spéciale à M. Langlès, alors conservateur des manuscrits orientaux, et professeur de langue persane à l'école des langues vivantes de l'Asie. L'admission de M. de Chézy à ce riche dépôt, n'est pas une des moindres obligations que la littérature ait au savant orientaliste enlevé aux lettres à un âge où il pouvait encore leur rendre de grands services. Et si, dans la suite, la bienveillance qu'il avait d'abord témoignée si efficacement à son

élève et qu'il lui conserva long-temps, éprouva quelque altération, lorsque l'éclatante renommée de M. de Chézy éclipsait celle de son ancien maître, cette faiblesse, si commune à l'humanité, ne doit point faire oublier le bienfait, qui, en mettant à la disposition de M. de Chézy tous les trésors de l'érudition orientale, a été l'occasion de ses succès et de la gloire qui en a rejailli sur la France. Ces pénibles souvenirs, d'ailleurs, ne doivent ils pas être effacés et livrés à l'oubli, lorsque la poussière de la tombe a couvert et dévoré tout ce qu'il y avait de mortel et de périssable dans deux savans, faits pour s'estimer, qui ne vivent plus que dans leurs écrits, et dont le nom ne doit être prononcé par ceux qui leur survivent qu'avec une respectueuse reconnaissance? L'assiduité obligée auprès du dépôt dont il devait apprendre à connaître toutes les richesses, ne fut point, pour le nouvel employé, un assujétissement pénible. Ses devoirs se confondaient trop bien avec ses goûts, pour que toutes les heures qu'il devait à ses fonctions ne fussent pas des heures de jouissance et de bonheur. Ce fut surtout vers la littérature et la poésie persane que se portèrent ses travaux.

On a peine à se faire aujourd'hui, à moins de quarante années de distance, une idée de l'abandon où étaient alors en Europe les muses persanes, et de l'extrême difficulté qu'éprouvait celui qui désirait se vouer à leur culte.

La langue persane n'avait point trouvé dans les études sacrées un motif propre à tourner l'attention vers elle, comme il était arrivé à la langue arabe. Et si, malgré ce ressort puissant, et le vif intérêt qui s'attachait à la langue de l'islamisme, la littérature arabe était encore renfermée dans un cercle bien étroit, elle pouvait paraître cependant un champ en pleine exploitation, auprès de la littérature persane qui n'offrait de toutes parts qu'une friche, où aucune trace de culture ne reposait la vue. M. de Chézy qu'un penchant particulier entraînait vers la poésie, et vers tout ce qui est du ressort de l'imagination et de la sensibilité, choisit pour l'objet capital de ses études trois des poètes les plus célèbres de la Perse, et dont les noms peuvent être considérés comme représentant les caractères distinctifs de trois époques de la littérature persane; Ferdousi qu'on a souvent appelé l'Homère de l'Orient, et auquel on ne peut refuser le titre de poète épique, quoique son immortel ouvrage soit plutôt un poème cyclique qu'une épopée; Hafiz, l'Anacréon, l'Horace et le Tibulle de la Perse; Djami, que sa verve plus féconde que bien réglée, plus hardie que sage, la facilité de ses compositions et les écarts de son imagination permettent d'en appeler l'Ovide. Saadi, poète faible, mais élégant prosateur, plein de grace et d'esprit, moraliste et politique profond, qui est plus connu dans l'occident que les écrivains que

je viens de nommer, par son Gulistan ou Jardin de roses traduit depuis long-temps dans plusieurs des langues de l'Europe, ne pouvait manquer de partager les hommages de M. de Chézy; il lui reprochait seulement d'avoir, une fois en sa vie, cédant à je ne sais quel mauvais démon, déshonoré son talent par des tableaux dont aucun voile ne couvre la nudité, aucun prétexte d'allégorie et de mysticisme n'atténue la turpitude. M. de Chézy entreprit de faire passer dans notre langue un poème de Djami, et un long et charmant épisode du *Schah-namèh* de Ferdousi. Le premier de ces ouvrages, *les Amours de Medjnoun et Léila*, sujet qui a inspiré tant de poètes célèbres de l'Orient, a été publié en 1806. La préface mise à la tête de cet ouvrage fait connaître avec quel zèle, j'ai presque dit avec quelle passion, le traducteur s'était voué à l'étude de la poésie persane, dont il se proposait d'écrire l'histoire depuis Ferdousi jusqu'à nos jours. Il ne voulait, disait-il, « que glaner » sur la lisière du champ fertile où d'autres » moissonnaient, et rassembler quelques-unes » des fleurs si variées que les mains laborieuses » de ceux-ci négligeaient de cueillir, pour ne » point interrompre de plus nobles travaux. » Mais de quel prix n'eût point été une corbeille de fleurs, choisies et assorties par un goût exquis et une main exercée? Les manuscrits qu'il a laissés, et auxquels les circonstances d'une vie mêlée d'anxiétés, et une sorte de noncha-

lance qui lui était naturelle, ou que peut-être il avait contractée dans la fréquentation des génies de l'Orient, l'ont empêché de mettre la dernière main, formeraient sans doute une anthologie du plus grand prix, et digne d'aller de pair avec la célèbre anthologie arabe d'Abou-Témam, s'ils trouvaient un éditeur capable de suppléer à ce qui leur manque pour se présenter aux regards du public sous un aspect digne de leur auteur. Si les textes épurés par la critique étaient joints aux traductions, un ou deux volumes de cette nature fourniraient aux amateurs des muses persanes un cours pratique, pour l'étude d'une langue cultivée par tant de génies du premier ordre. Nous n'osons dire jusqu'à quel point ces vœux peuvent être réalisés, mais nous n'hésitons point à assurer, sans avoir vu ces précieux débris de l'héritage laissé par le traducteur de Medjnoun et Léila, que, s'ils répondent à l'idée qu'en a donnée une plume amie, les lettres ont un puissant intérêt à en réclamer la jouissance. Ceci me rappelle à Medjnoun.

Le traducteur de Djami qui nous paraît avoir usé d'un peu trop d'indulgence envers le poète persan, était bien loin d'avoir nui au mérite de celui-ci, et d'avoir porté aucune atteinte aux droits que son beau talent lui donnait à l'estime des gens éclairés, par les nombreux retranchemens qu'il avait faits, et les licences qu'il s'était permises. Il sentait lui même

que la justesse de son esprit et la délicatesse de son goût l'avaient entraîné, comme malgré lui, dans un système qui se rapprochait plus de l'imitation que de la traduction; mais, en faisant cet aveu, il justifiait la liberté qu'il avait prise, par des motifs tirés de la nature même des choses, et qui ne demandent qu'une seule restriction, c'est qu'il faut user sobrement d'une telle liberté, et surtout ne jamais prêter à l'auteur original des idées ou des métaphores qui lui sont étrangères. La traduction de Medjnoun n'obtint qu'un faible accueil du public, parce qu'elle resta presque ignorée. Elle n'était point recommandée par de jolies gravures. Le papier, le format, l'exécution de l'ouvrage, tout était modeste comme le traducteur. Aucune des trompettes de la renommée ne s'intéressait à un écrivain qui n'avait de passion que pour l'étude, de goût que pour la retraite. Cependant voilà que, au milieu du tumulte des armes et des chants de triomphe, des récompenses nationales sont annoncées avec emphase, pour les sciences, les lettres et les arts. Tous les talens sont appelés à concourir, ou à juger les concurrens. Les formes les plus solennelles devront accompagner la proclamation des noms des vainqueurs; la munificence publique renouvellera tous les dix ans ce spectacle, destiné à rappeler les jeux solennels de la Grèce antique. Medjnoun, sans autre appui que son mérite, obtient, par un jugement non contesté,

une de ces couronnes dont l'espoir avait jeté tant d'agitation dans la république paisible dont Apollon et les Muses forment l'Aréopage. On sait comment tout ceci se termina, ou plutôt ne se termina point. N'avait-on voulu que déconsidérer les talens de l'esprit, et le génie, au profit de la gloire des armes ? ou bien, l'issue ridicule de ce concours n'était-elle qu'une inexplicable inconséquence ? ou, enfin, était-ce le renouvellement de la ruse par laquelle Alcibiade avait su étourdir l'esprit léger des Athéniens ? La solution de ce problême n'est point de mon sujet.

Le second morceau dont M. de Chézy avait préparé la publication, était l'épisode de *Sohrab, fils de Roustam*, et de la princesse fille du roi de Semendjan, l'un des morceaux les plus remarquables du poème héroïque de Ferdousi. Ce qu'il y a de plus difficile dans la tâche que s'impose le traducteur de Ferdousi, c'est de constituer le texte persan, en comparant divers manuscrits, de le dégager des nombreuses interpolations que le caprice et la licence des copistes y ont introduites, et de faire un choix judicieux entre les diverses leçons qui s'offrent à chaque instant. Cette partie critique du travail avait été faite par M. de Chézy, et le texte persan de cet épisode qui se compose d'environ 1600 distiques, tout prêt à être imprimé, se trouve à ce qu'on assure dans les portefeuilles qu'il a laissés. Je m'étonne

qu'on n'en ait point trouvé aussi la traduction du moins ébauchée : car, si mes souvenirs ne me trompent point, il m'en avait souvent parlé, à l'époque même où il publia son Medjnoûn, comme d'un travail qu'il était prêt à livrer à l'impression. Quoi qu'il en soit, ce projet n'eut point d'exécution. Le texte de ce même épisode à été publié dans l'Inde en 1814, avec une imitation en vers anglais, et dès lors M. de Chézy a dû condamner son travail à l'oubli. D'ailleurs, presque en même temps qu'il publiait sa traduction du poème de Djami, il commençait à se livrer à l'étude de la langue sanscrite, et, de ce moment, la littérature persane ne fut plus pour lui qu'un délassement d'un travail bien autrement sérieux, et hérissé de difficultés qui réclamaient toutes les forces et toute l'application de son esprit.

Le désir de se livrer à l'étude de la langue des Vedas lui fut inspiré, suivant toute apparence, vers 1803, par les relations que ses fonctions à la bibliothèque nationale lui donnèrent avec un savant anglais, qui, marchant comme les Colebroocke et les Wilkins sur les traces de W^am^ Jones, avait acquis une connaissance approfondie de la langue sacrée des Brahmes. M. Hamilton, c'était le nom de ce savant, se rendant aux instances de M. Langlès, avait entrepris le catalogue raisonné des nombreux manuscrits sanscrits que renfermait le dépôt confié aux soins du savant français. Le conserva-

teur, satisfait d'associer son nom à celui de M. Hamilton dans la publication de ce catalogue, ne songea point sans doute à acquérir lui-même, à l'aide de celui dont il mettait à profit les talens, la connaissance d'un idiôme si important pour la direction qu'il avait donnée à ses propres travaux; mais l'employé qui voyait dans la littérature indienne une nouvelle source de ces jouissances dont son esprit et son goût avaient toujours été avides, conçut dès-lors le désir de surmonter toutes les difficultés, et de joindre l'étude de la langue sanscrite à celle des langues de l'Asie qu'il cultivait déjà avec tant de succès. Toutefois il n'osa pas se faire initier à cette connaissance en recourant à la complaisance de M. Hamilton, qui certes n'eût pas mieux demandé que de faire pour lui ce qu'il faisait pour un autre savant, qui a rendu et rend encore de grands services à la littérature indienne. Ce ne fut même que plus tard, et seulement en 1806, qu'il commença à exécuter son projet, au moyen des faibles secours que lui offraient les ouvrages du père Paulin de S.-Barthelemy, et de quelques esquisses de grammaire qu'il trouvait dans le dépôt auquel il était attaché. C'était pour ainsi dire à la dérobée et avec une sorte de mystère qu'il se livrait à cette étude, comme s'il eût été à Bénarès, et qu'il eût craint de soulever contre lui le fanatisme jaloux de la caste sacerdotale. Ce secret toutefois n'en fut pas long-temps un pour celui qui lui consa-

cre cette notice, et qui l'encouragea à persévérer dans sa généreuse entreprise.

Il s'y livra avec tant d'ardeur et de constance, et son courage fut tellement soutenu par les premiers succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière où il n'était entré qu'en tremblant, que rien ne put le détourner d'une étude qui était devenue le besoin de sa vie. Avec de semblables dispositions il n'est point de difficultés qui ne disparaissent, d'obstacles dont on ne triomphe. Aussi, lorsque parut en 1808 la grammaire sanscrite du savant profond et infatigable Wilkins, fruit de beaucoup d'années d'étude, et qui offrait la quintessence d'un grand nombre de traités grammaticaux écrits dans la langue même des Brahmes, M. de Chézy n'y retrouva, pour ainsi dire, que tout ce qu'il avait déjà appris par ses propres efforts. On peut regretter qu'il n'ait pas lui-même tracé, en quelque sorte, jour par jour, l'histoire de ces premières études, et marqué tous les pas qu'il a faits dans cette route longue et pénible; indiqué les obstacles qu'il a eus à vaincre, les écueils contre lesquels il a dû craindre plus d'une fois de se briser, les moyens à l'aide desquels il les a franchis; en un mot, qu'il n'ait pas dit comment une forte volonté, une application continuelle de toutes les ressources cachées dans l'esprit humain, et qui restent oisives et stériles chez tant d'autres, ont pu lui tenir lieu de grammaire et de dictionnaire, sans qu'aucune

instruction orale les remplaçât. Il a pourtant esquissé cette intéressante histoire dans la préface qu'il a mise à la tête de son édition de la Reconnaissance de Sacountala, mais il n'en a marqué que les principaux traits. On ne saurait douter toutefois, et il le reconnaît lui-même, que la traduction des lois de Manou par Wᵐ Jones et celle du *Hitoupadésa* par l'illustre Wilkins, ne lui aient été d'une grande utilité, et que ses progrès dans l'étude du sanscrit n'aient été beaucoup plus rapides, du moment où il put ajouter à ses propres efforts des secours étrangers; mais les faits et les dates me manquent pour caractériser et distinguer avec précision les diverses époques de sa carrière dans l'étude du sanscrit. Ce qu'il nous apprend lui-même dans les préfaces qu'il a mises en tête des deux éditions de sa traduction de la mort de Yadjnadatta, épisode extrait du Ramayana, publié pour la première fois en 1814, c'est que, dès 1809, avec le secours d'une copie informe d'un vocabulaire rédigé par ordre de matières, et par conséquent d'un usage bien peu commode, il avait déjà lu, analysé et presque traduit le poème de Valmiki, poème qui, comme le dit lui-même M. de Chézy, égale au moins quatre fois en étendue les deux poèmes d'Homère réunis. Si les personnes qui ne l'ont pas connu, pouvaient révoquer en doute une telle assertion, il suffirait de leur rappeler que ce fut à la fin de cette année 1814 qu'il fut appelé, presque sans

s'y attendre, à professer la langue dans laquelle ce poème est écrit. En ouvrant ce cours où devaient se former par ses leçons des hommes dignes de devenir ses émules et ses successeurs, il fit voir qu'aucune des parties de la littérature indienne ne lui était étrangère, et la description d'un combat, extraite du même poème, lui servit à prouver que l'Homère de l'Inde ancienne n'excellait pas moins dans le genre noble et élevé, qu'il n'était habile à rendre et à communiquer à ses lecteurs les sentimens tendres et les douleurs déchirantes. Déjà à cette époque et même dès 1813, la France ne possédant point encore les élémens d'une typographie sanscrite, il avait fait graver le texte de l'épisode de la mort de Yadjnadatta, en caractères bengalis. Toutefois ce texte n'a été publié qu'en 1826, et c'est à la Société Asiatique qui comptait M. de Chézy au nombre de ses fondateurs, qu'on a été redevable de cette publication. Ce morceau si remarquable de poésie antique, parut alors accompagné de tout ce qui pouvait le rendre utile aux études, et particulièrement d'une analyse grammaticale qui y ajoutait un très-grand prix. Le texte original a été reproduit en 1829 par M. Loiseleur-des-Longchamps en caractères dévanagaris, et est sorti des presses de l'Imprimerie Royale.

L'intérêt qu'inspirait la langue et la littérature de l'Inde et de la Chine, et le désir d'en encourager l'étude parmi nous, et d'en multiplier et

répandre les fruits, furent les principaux motifs qui donnèrent naissance à cette Société, et lui obtinrent dès son origine la plus flatteuse approbation et le concours le plus bienveillant, de la part du prince auguste, à la sagesse duquel sont confiées aujourd'hui les destinées de la France. Le Journal asiatique que la Société établit peu de mois après sa formation, s'annonça aux amateurs des lettres orientales, par l'élégante traduction de l'ermitage de Candou, petit poème extrait d'un Pourana, et que M. de Chézy avait lu, le 24 avril 1820, dans une séance publique de l'Institut, comme le tribut que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, remise par Louis XVIII en possession de son illustre nom et de ses anciennes attributions, payait à la solennité commémorative de la nouvelle organisation du corps savant dont elle faisait partie. Ce n'est pas le seul ornement dont le journal de la Société Asiatique ait été redevable à la plume élégante du traducteur de Medjnoun, et si, par la suite, il contribua rarement à enrichir ce recueil qui aurait tant gagné à sa participation constante, nous nous abstiendrons d'en développer les causes, et il nous suffira de dire que la faute n'en fut point à lui seul, et que son silence fut souvent l'objet du regret des hommes qui ne voyaient dans cette institution que ce que chacun aurait dû y voir, l'intérêt des lettres et l'honneur de la France.

La Société Asiatique ne pouvait se dissimuler que, pour donner une impulsion heureuse à l'étude de la langue sanscrite, il fallait avoir à sa disposition les caractères nécessaires à l'impression des textes. Ce que possédait alors en ce genre l'Imprimerie Royale, était loin de remplir ce vœu. Après diverses tentatives qui n'auraient pu obtenir un succès complet qu'avec beaucoup de temps et de dépense, la générosité d'un souverain, protecteur éclairé des lettres, et qui avait accueilli de la manière la plus honorable le premier hommage de la Société, vint lever tous les obstacles qui paralysaient ses efforts, et satisfaire le plus ardent désir de son conseil, sans qu'il en coûtât à la caisse de cette institution naissante aucun déboursé. Le savant Schlegel, dont le nom se présente toujours en première ligne lorsqu'il s'agit de la littérature de l'Inde, avait fait graver à Paris, pour le compte et aux frais du roi de Prusse, un corps de caractères dévanagaris. Dès le commencement de l'année 1824, la Société, assurée par le ministre de ce monarque, M. le baron d'Altenstein, qu'elle n'éprouverait aucune difficulté à obtenir une fonte de ce caractère, s'empressa de prendre les mesures les plus actives pour profiter de cette heureuse circonstance, et, un an plus tard, lorsque ce précieux trésor était près de lui parvenir, le même ministre l'informa que le roi avait daigné ordonner que ces caractères lui fussent

donnés en son nom, comme un témoignage de l'intérêt qu'il portait à ses travaux. Une si haute protection accordée aux lettres, impose une reconnaissance solidaire à tous les corps savans, et l'on ne risque point de trop s'avancer en assurant qu'elle ne pouvait manquer d'être partagée par l'Académie ; la proclamer ici en son nom, n'est point non plus une digression étrangère à l'éloge du savant Académicien qui est le sujet de cette notice, puisque la Société Asiatique, une fois en possession du généreux présent du roi de Prusse, s'empressa de l'appliquer à l'impression du texte sanscrit de Sacountala, ouvrage qui a si long-temps occupé les veilles studieuses de M. de Chézy, charmé ses chagrins, adouci ses peines, et qui a pour jamais associé son nom à celui de l'ingénieux, du spirituel, du sensible Calidasa. Sacountala n'était point inconnue à l'Europe, et la traduction qu'en avait donnée W. Jones, dès 1789, avait assuré au poète indien l'admiration des savans, qui auparavant ne soupçonnaient même pas que, sur les rives du Gange, on dût retrouver des génies, émules des Sophocle et des Euripide. Les goûts particuliers de M. de Chézy, et les qualités qu'il avait reçues de la nature, et auxquelles il dut également ses instans de bonheur et ses longs jours de mélancoliques douleurs, le rendaient plus propre que personne à partager les émotions et la sensibilité qui avaient inspiré à Calidasa le

chef-d'œuvre de la poésie dramatique de l'Inde. Aussi peut-on dire qu'il s'identifia avec le poète indien, et c'est sans doute à cette profonde association du génie de l'auteur original, et des dispositions du traducteur, qu'il faut attribuer et l'enthousiasme de celui-ci pour l'objet de prédilection de ses études, cet enthousiasme qu'il exprimait si heureusement par ces mots de Tibulle : *In solis tu mihi turba locis*, et le charme sous lequel il a su subjuguer ses lecteurs. Peut-être parmi eux s'en trouve-t-il encore aujourd'hui qui, obligés de s'en rapporter uniquement à la traduction, se disent, comme se le disait M. de Chézy lui-même, après avoir lu celle de l'illustre W. Jones : « Tant de délicatesse, tant de grâces, cette peinture attachante de mœurs qui nous donnent l'idée du peuple le plus poli et le plus spirituel de la terre....., tout cela est-il bien dans l'original indien, ou ne serait-ce point une pure illusion, due au style gracieux, à l'imagination brillante du traducteur? » Mais, hâtons-nous de le dire, ce doute qui était permis à une époque où la connaissance des élémens de la langue sanscrite n'avait point encore franchi l'espace qui sépare l'Europe de la patrie de Valmiki et de Calidasa, serait absurde aujourd'hui, lorsque partout les ouvrages immortels de ces génies, la gloire de l'Inde antique, comptent un grand nombre d'admirateurs capables d'apprécier le mérite de leurs pro-

ductions, sous la forme même où elles sont sorties de leurs mains.

La Société Asiatique ne devait pas laisser à d'autres l'honneur de faire jouir la France d'un ouvrage dont elle avait, pour ainsi dire, entouré le berceau. Elle résolut donc de faire imprimer à ses frais le texte de Sacountala, avec la traduction et les notes philologiques qui, aux yeux de tous les hommes capables de les apprécier, n'en sont pas le moindre ornement. Ce beau travail dont l'impression ne pouvait manquer d'entraîner beaucoup de longueurs, et d'éprouver de nombreuses difficultés, ne parut qu'en 1830, à une époque où bien d'autres intérêts occupaient tous les esprits, et faisaient fermenter toutes les passions. Aussi passa-t-il presque inaperçu, au milieu d'un déluge d'écrits que le même jour voyait naître et rentrer dans le néant d'où jamais, pour l'honneur de l'humanité, ils n'auraient dû sortir. Car tel est le sort de tout ce qui n'est que beau et utile, de tout ce qui ne prépare que d'innocentes et douces jouissances aux cœurs sensibles et aux ames élevées, quand l'horizon politique est agité par les tempêtes que soulève le vent des passions fougueuses, et que nourrit le volcan des intérêts personnels. Mais, quelle qu'ait pu être l'indifférence d'un public qui sentait le sol même trembler sous ses pas, pour les charmes de l'innocente Sacountala, elle honorera la mémoire et le goût de son adorateur passionné,

long-temps après que tant de productions bizarres qui dénaturent la langue des Racine et des Voltaire, sans rien ajouter aux vrais beautés de l'art, et sans étendre les limites de son empire, auront disparu du théâtre où règnent et régneront encore, en dépit de leurs détracteurs, Molière et Corneille, auprès de Sophocle et de Ménandre.

La santé de M. de Chézy, ébranlée par des peines d'esprit et de cœur, ne lui permettait plus déjà d'entreprendre des travaux de longue haleine, ou de terminer ceux auxquels, dans des jours meilleurs il avait consacré tant de veilles. Toutefois il fit paraître encore en 1831, sous le titre d'*Anthologie érotique d'Amarou*, un petit choix de poésies sanscrites, avec une traduction, des notes et des gloses écrites dans la langue même de l'original. C'était un des ouvrages sur lesquels il avait essayé ses forces, avant de se livrer à l'étude sérieuse du texte de Sacountala. Mais il jugea convenable à son âge et au rang qu'il avait si justement acquis par des études sérieuses, de déguiser son nom en le plaçant à la tête de ce recueil de petits poèmes, dont il n'aurait pas osé faire l'objet de son enseignement.

Nous imiterons sa réserve et nous signalerons seulement comme un modèle de finesse, de grâces et d'atticisme, la préface dans laquelle il s'excuse, sans en éprouver peut-être un bien sincère repentir, d'avoir laissé tomber ses

regards sur ces tableaux, fruits de l'imagination d'un poète qui, pour se faire pardonner les écarts licencieux de sa muse, par une supposition qui à nos yeux les eût rendus plus coupables, prétendait que son ame, dans ses nombreuses transmigrations, avait animé le corps de cent femmes. Dans l'Inde, comme partout ailleurs, la poésie a plus d'une fois oublié que, s'il lui est donné de peindre les passions violentes et leurs aveugles emportemens, c'est pour apprendre à l'homme à se soustraire à leur joug honteux et à résister à leurs assauts, jamais pour devenir leur auxiliaire, et cacher sous des fleurs leurs piéges déjà si difficiles à éviter.

M. de Chézy a encore laissé . soit dans le Journal des Savans, soit dans d'autres recueils, quelques morceaux précieux, toujours remarquables par l'érudition, le bon goût, la pureté et l'élégance du style. Un fragment considérable de l'ouvrage arabe de Kazwini sur l'histoire naturelle, traduit et annoté par lui, a été inséré dans la Chrestomathie arabe de M. de Sacy. Il a laissé aussi un assez grand nombre de travaux manuscrits, dont nous devons la connaissance à la notice placée à la tête du catalogue de sa bibliothèque. Ces travaux nous fussent-ils mieux connus, nous ne serions pas assez téméraires pour en porter un jugement dont les élémens nous manqueraient. Nous n'hésitons pas cependant à exprimer le désir

qu'ils ne soient pas perdus pour les lettres, et nous croyons surtout devoir former ce vœu pour une grammaire sanscrite qui, même après celles de Carrey, de Wilkins et de Bopp, serait accueillie avec empressement par les amateurs de la langue des Brahmes. Composée par un savant qui avait dû se créer à lui-même le système analytique et synthétique d'un langage difficile et éminemment artificiel, elle devrait, ce semble, porter un caractère d'originalité tout particulier, digne d'un haut degré de méditation et de réflexion.

M. de Chézy avait été de bonne heure, comme nous l'avons déjà dit, et dès le commencement d'avril 1800, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, et il y avait déjà plusieurs années qu'il occupait le poste de premier employé à ce département, lorsque la mort de M. Langlès, arrivée au mois de janvier 1824, lui fit concevoir l'espoir d'obtenir, en lui succédant, le titre de conservateur des manuscrits orientaux, titre dont il remplissait effectivement depuis long-temps les fonctions avec la plus rigoureuse assiduité. Cet espoir sembla d'abord devoir se réaliser; car, sur la liste de présentation à la place vacante, dressée par MM. les conservateurs, il obtint la première place. Cependant, après six mois d'hésitation, le ministre se décida en faveur de M. Rémusat qui suivait immédiatement M. de Chézy sur cette

Digitized by Google

liste. Il est heureux sans doute, mais difficile, d'avoir à choisir entre deux hommes d'un mérite éminent; toutefois, on peut être surpris que vingt-quatre ans de services n'aient pas fait pencher la balance en faveur de M. de Chézy. Nommé adjoint du concurrent plus heureux qui l'avait emporté sur lui, il refusa cette place subordonnée, et il fit bien : c'était une justice qu'il se devait à lui-même. Il dut donc s'éloigner de l'établissement avec lequel il s'était identifié, et qu'il avait cru ne devoir quitter qu'avec la vie, et il se regarda comme victime d'une criante injustice. Cependant l'impartialité exige que nous disions que, si ce fut une erreur, ce ne fut point une injustice de la part du ministre qui avait à se décider entre deux des hommes qui faisaient le plus d'honneur aux lettres, et qui méritaient une égale confiance. Le dépositaire de l'autorité royale, en cédant à regret, comme il l'avouait lui-même, à de nombreuses et puissantes recommandations, put croire que M. de Chézy, appelé, en même temps qu'il quittait la Bibliothèque, à remplacer M. Langlès à l'école des Langues orientales vivantes, dans la chaire de langue persane, trouverait dans cette nomination une juste et honorable indemnité. Les amis de M. de Chézy auraient voulu qu'il surmontât, dans l'intérêt de ses doctes travaux et de sa santé, la profonde impression que fit sur lui un passe-droit dont il s'exagéra la gravité. Malheureusement

il n'en fut pas ainsi, et il est vrai de dire que jamais il n'eut la force d'imposer silence aux pénibles souvenirs de cette époque de sa vie.

De ce moment, la disposition mélancolique qui lui était naturelle, et qui s'augmentait par l'isolement auquel il se condamna, mina constamment ses forces physiques et morales, et l'épuisement qui en fut la conséquence, favorisa la fatale maladie qui plus tard l'a conduit au tombeau.

M. de Chézy avait été nommé, en 1807, professeur adjoint pour l'enseignement de la langue persane, à l'École des langues orientales vivantes, et y remplaçait habituellement M. Langlès Des raisons d'économie firent supprimer, en 1816, les trois places de professeurs adjoints. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'avait appelé à une place d'Académicien ordinaire en 1816, et, dans la même année, il fut choisi pour l'un des collaborateurs du *Journal des Savans* auquel il a fourni un petit nombre d'articles. Il avait reçu de Louis XVIII, la décoration de la Légion-d'Honneur en 1814, presque en même temps qu'une chaire de langue sanscrite avait été créée pour lui au Collége de France, et il avait été mis par la Société Asiatique du Bengale, par celle de Bombay et par la Société Royale Asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, au nombre de leurs associés étrangers.

Nous avons parlé des principaux ouvrages

sortis de la plume de M. de Chézy, mais ce ne sont pas encore là ses titres les plus grands à la reconnaissance des lettres Asiatiques. Il est permis de dire, sans nuire au mérite de ses travaux, qu'il a rendu encore à la science dont il a été le créateur parmi nous, un service plus éminent, en formant ce grand nombre d'élèves, tant nationaux qu'étrangers, parmi lesquels il nous suffira de nommer ceux qui sont connus de toute l'Europe savante, tels que M. Bopp, M. Eugène Burnouf, MM. Langlois, Loiseleur-des-Longchamps, etc.

La perte de M. de Chézy fut une de celles dont la fatale année 1832 frappa l'Académie et le Collége Royal de France. Attaqué par la cruelle maladie qui a fait dans nos rangs tant de victimes, et dont il avait redouté les atteintes, il ne conserva dès les premiers momens aucun espoir de salut, et si les amis qui l'entouraient purent se flatter un instant de l'idée qu'il leur serait rendu, cette illusion fut de courte durée, et il fut enlevé aux lettres le 30 août 1832. Les regrets qui s'exprimèrent sur sa tombe retentirent en Allemagne et en Angleterre, et apprirent à sa veuve et à ses enfans que le sort tenait éloignés de lui, qu'ils devaient renoncer pour toujours à l'espérance qu'ils avaient conçue, d'une prochaine réunion.

M. de Chézy avait épousé en 1806 Madame la B^onne^ de Hastfer, née B^onne^ de Klencke, dont le

nom et les talens héréditaires jouissent d'une estime non contestée en Allemagne. De ce mariage sont nés deux fils qui se sont consacrés aux arts, et dont le plus jeune a passé quelques années auprès de son père, et ne l'avait quitté qu'un an environ avant sa mort.

M. de Chézy a eu pour successeur au Collége de France, M. Eugène Burnouf son élève, et il a été remplacé à l'Académie par M. Reinaud.

C41225


Digitized by Google

EXTRAIT

DU

SÉFER TAHKÉMONI.

Digitized by Google

EXTRAIT DU NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Digitized by Google

641326

EXTRAIT

DU

SÉFER TAHKÉMONI,

PAR

M. LE BARON SILVESTRE DE SACY.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.
M DCCC XXXIII.

EXTRAIT

DU

SÉFER TAHKÉMONI.

L'ouvrage duquel est tiré le morceau qu'on va lire a pour auteur un rabbin justement célèbre, nommé *Juda, fils de Salomon, fils d'Alcharizi*, ר׳ יהודה בן שלמה בן אלחריזי. Le surnom d'*Alcharizi*, donné au grand-père du rabbin Juda, et celui d'*Alchofni* אלחפני qu'il porte lui-même, font assez voir qu'il vivait dans une contrée soumise aux Arabes : nous savons d'ailleurs qu'il était Espagnol. Du reste, la vie de ce savant rabbin nous est peu connue, et ce que nous trouvons à cet égard dans la Bibliothèque hébraïque de Wolf [1], dans le premier volume de la Bibliothèque espagnole de D. Rodriguez de Castro [2], et dans le Dictionnaire historique des écrivains hébreux, du savant professeur de Parme, M. J. B. De' Rossi [3], se réduit à bien peu de chose. Quelques écrivains ont

[1] *Biblioth. hebr.* tom. I, pag. 456; tom. III, pag. 342; tom. IV, pag. 836.

[2] *Biblioteca esp.* tom. I, pag. 233.

[3] *Dizionario storico degli autori ebrei*, tom. I, pag. 81.

parlé de lui sous le nom d'*Ithiel*[1], et c'est même sous ce nom qu'il est désigné dans l'approbation donnée par un rabbin de la synagogue allemande d'Amsterdam, laquelle se trouve à la tête de l'édition du *Tahkémoni*, imprimée dans cette même ville en 1729. Je ne pense pas qu'il ait jamais porté ce nom; si on le lui a donné, c'est sans doute parce qu'il a publié sa traduction des *Séances de Hariri*, dont je parlerai bientôt, sous le titre de *Compositions d'Ithiel* מחברות איתיאל. Quelques vers hébreux qu'on lit à la tête du *Tahkémoni* ne nous apprennent autre chose, sinon qu'il s'appelait *Juda, fils de Salomon*, et qu'ayant quitté l'Espagne, qui était sa patrie, il voyagea dans la Palestine :

ועזב משכנות ארץ מגוריו · ואל ארץ יי רץ וחרד :
שמו נודע יהודה בן שלמה · ושם ארצו ומולדתו ספרד :

Ce fut à Marseille qu'il traduisit en hébreu le *Moré névochim* de Maimonide[2]; il doit donc avoir fait un assez long séjour dans cette ville. L'époque à laquelle il a écrit n'est pas certaine. Wolf dit qu'il florissait dans le XIIe siècle; Don Rodriguez de Castro assure qu'on ignore l'année de sa mort, ainsi que le lieu et l'année de sa naissance, mais qu'il écrivait vers la fin du XIVe siècle; M. De' Rossi rapporte au XIIIe siècle l'époque de sa célébrité.

Quoi qu'il en soit, le rabbin dont nous parlons, et qu'on nomme quelquefois d'une manière abrégée *Al-*

[1] Bartolocci, *Biblioth. mag. rabbin.* tom. I, pag. 99. — Wolf, *Biblioth. hebr.* tom. I, p. 139; tom. III, pag. 89; tom. IV, p. 776.

[2] De' Rossi, *Diz. stor. degli aut. ebr.* tom. I, pag. 83.

charizi [1], a composé ou traduit en hébreu un grand nombre d'ouvrages, sur lesquels on peut consulter les livres que j'ai déjà cités, et surtout le Dictionnaire historique de M. De' Rossi. Je ne parlerai ici que de deux de ces ouvrages. Le premier est une traduction hébraïque du livre arabe connu sous le nom de *Mékamat* ou *Séances de Hariri* [2]; le second est de la composition de notre rabbin, mais est fait à l'imitation des *Mékamat :* c'est le *Tahkémoni*. Ces deux ouvrages de Juda ont été souvent, ou, pour mieux dire, presque toujours confondus l'un avec l'autre, et il n'y a d'exact à ce sujet que ce qu'en a dit M. De' Rossi dans son Dictionnaire historique [3]. La traduction hébraïque des Séances de Hariri est intitulée, comme je l'ai déjà dit, *Compositions d'Ithiel*. Les deux personnages qui sont mis en scène, dans les Séances de Hariri, sous les noms de *Hareth ben Hammam* et *Abou-Zéid Saroudji*, paraissent toujours, dans la traduction hébraïque, sous ceux d'*Ithiel* איתיאל et de *Chaber Hakkéni* חבר הקיני : ces noms sont empruntés, l'un du second livre d'Esdras (Néhém. ch. XI, v. 7), l'autre du livre des Juges (chap. IV, vers. 11). Cette traduction hébraïque de Hariri n'a jamais été imprimée,

[1] Ce nom a été altéré de plusieurs manières, par Hottinger et autres.

[2] Voyez sur Hariri ma *Chrestomathie arabe*, 2e éd. t. III, p. 173 et suiv. et l'édition que j'ai donnée du texte des *Mékamat*, avec un commentaire arabe.

[3] M. De' Rossi lui-même s'est exprimé d'une manière peu exacte à ce sujet, en parlant de l'édition du *Tahkémoni* donnée à Constantinople en 1540, dans ses *Annal. hebr. typogr. ab ann. MD ad MDXL*, pag. 43.

et je ne sais si elle existe en entier en Europe : celle des vingt-sept premières Séances seulement se trouve à Oxford, dans la Bibliothèque bodléyenne [1]. Le nom de *Tahkémoni*, donné par le rabbin Juda au second des deux ouvrages dont je parle, est emprunté du second livre des Rois (II Sam., ch. XXIII, v. 8) : c'est le titre que porte cet ouvrage dans les éditions qui en ont été faites, soit à Constantinople en 1540 et 1578 (suivant d'autres, 1583), soit à Amsterdam en 1729. Les deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, que j'ai sous les yeux [2], ne présentent aucun titre écrit en hébreu, mais dans la notice latine manuscrite qui est à la tête de chacun de ces deux volumes, notice qui me paraît être de la main du célèbre Renaudot, on lit pour titre : *Méhabbéroth Harizi* מחברות חריזי. Dans le catalogue imprimé de cette bibliothèque on a substitué à ce titre celui de *Maléket Jéhouda* מלאכת יהודה, ce qui rend cet ouvrage tout à fait méconnaissable. Le P. Lelong a cru que ces deux volumes contenaient une grammaire arabe, qui avait pour auteur le rabbin Juda Alcharizi [3], et cette erreur a été répétée par Wolf [4]. Dans le *Tahkémoni*, comme dans Hariri, deux personnages parais-

[1] *Biblioth. bodl. cod. manuscr. orient. catal.* part. I, pag. 97. J'ai publié un fragment de cette traduction hébraïque des *Mékamat*, dans mon édition du texte arabe de Hariri.

[2] Ceci était écrit avant 1814. En le publiant aujourd'hui, j'ai consulté un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne, n° 236, qui m'a été indiqué par M. Carmoli.

[3] *Biblioth. sacr.* pag 1175.

[4] *Biblioth. hebr.* tom. III, pag. 342.

sent constamment sur la scène. Ce sont *Héman haëzrachi* הימן האורחי et *Chaber hakkéni* חבר הקיני. Je ne sais pourquoi tous ceux qui ont parlé de cet ouvrage, sans en excepter M. De' Rossi, ont substitué au premier de ces personnages, *Ethan haëzrachi* איתן האורחי. L'édition d'Amsterdam et les manuscrits dont je fais usage portent uniformément *Héman*. Ce nom est pris du psaume LXXXVII (LXXXVIII), v. 1; *Ethan* serait pris du psaume LXXXVIII (LXXXIX), vers. 1. Avant d'aller plus loin, je crois à propos de donner en abrégé le contenu de la préface que Juda Alcharizi a mise à la tête du *Tahkémoni*.

Dans cette préface il commence par relever le mérite de la science ou de la sagesse, par laquelle seule l'homme remplit véritablement sa destination en ce monde, et se rend digne du bonheur qui lui est préparé dans l'autre. Il adresse ensuite à Dieu une prière pleine de sentiments de piété et de ferveur; puis, dans un style rempli des figures les plus hardies, et des métaphores les plus recherchées, il expose le motif qui l'a porté à entreprendre la composition de ce livre.

Le mépris dans lequel il a vu languir la langue sainte, cette langue dont Dieu lui-même a daigné se servir pour donner sa loi aux hommes, et pour leur parler par ses prophètes, l'a rempli d'une sainte jalousie; il s'est senti comme inspiré de venger cette langue de l'injuste abandon où la laissaient les enfants de Jacob, qui ne rougissaient point de lui préférer le langage des enfants d'Ismaël. « Un saint zèle s'est enflammé

« dans son cœur, en voyant que la sagesse avait cessé « parmi sa nation, et s'en était retirée; en voyant « que Hagar avait mis au monde des enfants pleins de « charmes, et que Sara était devenue stérile. »

בנפשי עברה רוח קנאות · לחכמה נעדרה מנו וסרה :
בשורי ילדה הגר ילדים · חמודים ותהי שרי עקרה :

Ce qui l'a surtout déterminé à se livrer à la composition du *Tahkémoni*, c'est qu'un des plus savants et des plus éloquents d'entre les Arabes, nommé *Alhariri*[1], avait publié un livre, supérieur à tout ce qui avait été fait en ce genre. « Cependant, dit le rabbin « Juda, tout ce qu'il y a dans l'ouvrage de cet écrivain « arabe, de paraboles ingénieuses, de pensées subli- « mes, d'expressions nobles, est emprunté de nos saints « livres et de la langue de nos pères, et si l'on deman- « dait à chacune des figures et des métaphores dont les « étrangers ornent leurs écrits, *Qui vous a introduite « dans le langage des barbares?* elle répondrait : *J'ai « été enlevée par surprise de la terre des Hébreux.* « Lors donc, ajoute-t-il, que j'ai vu cet ouvrage, « les cieux de ma joie se sont roulés comme un livre, « et les torrents de ma douleur ont coulé avec abon- « dance. » Notre auteur remarque que la plupart des Israélites, pour excuser la préférence qu'ils accordaient à la langue arabe, mettaient en avant que la langue sainte avait perdu toute sa beauté, qu'elle était incapable de s'exprimer avec éloquence, et trop pauvre

[1] L'édition d'Amsterdam porte *Alharizi*, c'est une faute. Dans le manuscrit 505 et dans celui de la Sorbonne, on lit *Alhariri*.

pour se prêter à toutes les sortes de sujets et à tous les genres de style. Ils ne s'aperçoivent pas, dit-il, qu'en eux seuls sont les défauts qu'ils imputent à la langue sainte; que s'ils la trouvent pauvre et dénuée de ressources, c'est uniquement parce qu'ils n'en connaissent pas les richesses; semblables en cela à un homme dont les yeux malades ne verraient point la lumière du soleil, et qui rejetterait sur cet astre ce qui ne serait que l'effet de sa propre infirmité. « Malheur à ces insensés, qui rugissent comme des onagres, qui ont auprès d'eux les sources d'Éden, et souffrent de la soif. La manne est sous leurs yeux, mais leurs yeux sont bouchés : ils sont sortis pour la recueillir, et ils n'en ont point trouvé. »

אוי על פתאים כפראים יהמו · אצלם מקור עדן והם יצמאו :
המן לעיניהם ועינכם נסגרה · ויצאו ללקוט ולא מצאו :

Ç'a donc été pour convaincre ses frères qu'il n'y a aucun sujet pour lequel la langue hébraïque ne fournisse des termes aussi abondants que variés, que notre rabbin a mis la main à la plume. Afin que chaque lecteur trouvât dans cet ouvrage quelque chose d'analogue à son goût, il a eu soin d'y faire entrer toute sorte de matières. Dans tout ce que renferme le ***Tahkémoni,*** il ne se trouve rien qui soit emprunté des Séances de Hariri, ou s'il se rencontre quelque idée ou quelque expression qui soit commune aux deux ouvrages, c'est un effet du hasard ou une pure inadvertance.

Notre auteur nous apprend ensuite que plusieurs

personnes avant lui avaient essayé de traduire en hébreu le livre de Hariri, et que toutes, faute de talents suffisants, avaient succombé dans une entreprise si difficile. Pour lui, il a été plus heureux : car ayant conçu le même dessein, il l'a exécuté avec un plein succès. Mais écoutons-le se vanter lui-même de la réussite de son travail, et rabaisser ceux qui avant lui avaient couru la même carrière.

« Un grand nombre, dit-il, de ceux qui dormaient « dans la terre de la sottise se sont éveillés, et ils ont « poussé le coursier de leur langue dans l'hippodrome « de la poésie. Ils ont formé le dessein de transpor- « ter l'ouvrage de ce descendant d'Ismaël, de la lan- « gue arabe, dans la langue sainte : ils se sont présentés « revêtus d'habits profanes, pour servir dans le sanc- « tuaire, et étant sortis tout équipés pour combattre « dans le champ de bataille de l'éloquence, de cin- « quante ennemis ils en ont à peine dépouillé un seul : « car la force de l'éloquence de ce livre les a jetés « dans l'épouvante et la consternation, le bruit de ses « tonnerres et les carreaux de ses foudres les ont fait « défaillir, et leur ont ôté la vie : la grêle est tombée « sur eux, et ils sont morts. Au moment où ils se sont « rassemblés et se sont formés en escadrons, pour cou- « rir à sa poursuite, les portes se sont fermées [1], et « leur ont refusé le passage. Comme on allait fermer « la porte le soir, les hommes sont sortis; ceux qui « les poursuivaient les ont cherchés de tous côtés et ne

[1] On lit dans le manusc. 505 et dans celui de la Sorbonne, דפקו, *ils ont frappé à ses portes.*

« les ont point trouvés [1]; jusqu'à ce que moi, je me « suis levé, j'ai brodé ses habits de parade [2], et j'ai « dressé son tabernacle. J'ai traduit le livre tout entier « en termes convenables, et en expressions semblables « à des cristaux, fraîches [3], pures, assaisonnées de « sel, et qui ont réduit les chantres les plus illustres à « se coucher sous un buisson [4]. J'ai élevé mes prières « vers le sanctuaire de l'intelligence, et ses cieux s'é- « tant ouverts, les pluies sont descendues; ses sillons « ont été abreuvés, ses parfums ont répandu leur « odeur; j'ai parlé au rocher de la poésie, et il a donné « ses eaux. »

Le rabbin Juda Alcharizi avait entrepris la traduction des Séances de Hariri à la demande de quelques personnages illustres d'Espagne, qui étaient grands admirateurs de cet écrivain arabe. Après avoir terminé ce travail, il passa dans l'Orient, et alors il se repentit d'avoir employé ses talents à cette traduction,

[1] Tonte cette phrase, *Comme on allait fermer la porte*, etc. est prise du livre de Josué (ch. II, vers. 5 et 22). C'est une allusion dont le sens est que ces hommes dont il parle n'ont pas été plus heureux dans les efforts qu'ils ont faits pour traduire Hariri et imiter son style, que les gens envoyés par le roi de Jéricho à la poursuite des espions de Josué, cachés par Rahab.

[2] On *ses beaux habits*. Voyez Isaïe, ch. III, v. 22. — Zachar. ch. III, v. 4.

[3] Je suis la leçon du manuscr. 505, où on lit : ומשכנו הקמתי
והעתקתי כל הספר בדברים נכוחים · ונמלים טהורים ממולחים ·
כבדולחים לחים ·. On lit de même dans le man. de la Sorbonne.

[4] C'est-à-dire, qni ont confondu et désespéré les poëtes les plus célèbres, de même que Hagar désespérée jeta son fils Ismaël dans le désert, au pied d'nn buisson. *Genèse*, ch. XXI, v. 15.

plutôt qu'à composer lui-même un livre en langue hébraïque, et de s'être empressé de *garder la vigne des étrangers, tandis qu'il négligeait la garde de sa propre vigne*. Ce fut par suite de ces réflexions qu'il composa cet ouvrage, dont il vante beaucoup le mérite. Il avertit ensuite qu'il a mis tous les récits sous les noms de *Héman haëzrachi* et *Chaber hakkéni*, qui ne sont que des personnages fictifs. Enfin il prie le lecteur d'excuser les fautes qui ont pu lui échapper.

Dans une dernière partie de sa préface il dit qu'après avoir longtemps cherché quelqu'un à qui il pût dédier son livre il a enfin trouvé un homme du plus grand mérite, le rabbin *Samuel, fils de Barkouli* שמואל בן ברקולי, auquel il en fait hommage. Ce rabbin habitait sans doute l'Orient : car l'auteur dit que le Caire, Damas, Alep, Assur et Adina [1] se disputent l'honneur de le posséder. Il nomme aussi les deux frères du rabbin Samuel, Rabi Joseph et Rabi Esdras, et il les associe aux éloges pompeux qu'il lui prodigue [2].

Telle est en substance la préface du *Tahkémoni ;* mais je dois faire observer que, quoique j'aie quelquefois, dans l'analyse que je viens d'en donner, employé ce mot comme le titre du livre, il ne se trouve jamais dans l'original.

[1] *Adina* עדינה, est, je crois, Babylone, c'est-à-dire, Bagdad. *Adina*, c'est-à-dire, *voluptueuse*, est une épithète donnée à Babylone, dans Isaïe, ch. XLVII, v. 8.

[2] Une partie de ceci ne se trouve point dans le manuscrit de la Sorbonne.

Juda Alcharizi s'est proposé, comme on l'a vu, en composant cet ouvrage, d'imiter le style de Hariri, et de faire voir que la langue hébraïque n'est ni moins riche, ni moins propre à traiter toute sorte de sujets, que la langue arabe. On peut dire effectivement qu'il égale souvent son modèle, par la multiplicité et la variété des figures, et par toute la pompe du style oriental. Mais il faut convenir aussi qu'il n'a pas moins imité les défauts que les grâces du style recherché des écrivains arabes. Il affecte surtout d'employer le même mot dans des acceptions différentes, qui le plus souvent ne sont fondées que sur des passages obscurs des livres saints, et sur l'interprétation que tel ou tel commentateur célèbre y donne à une expression susceptible de divers sens, et de là naît une grande obscurité dans son style. Ajoutez que, plus occupé des mots et de leur consonnance que du fond des choses, il associe des idées totalement disparates, et se fait un jeu des métaphores les plus outrées et des figures les moins naturelles. Le chapitre dont on va lire le texte et la traduction offrira des exemples de ce que je dis. Il se divise naturellement en deux parties, et chacune des deux parties est une prière adressée à Dieu : la première est écrite d'un style très-fleuri, mais facile, naturel, et parfois vraiment sublime; la seconde, tolérable peut-être jusqu'à un certain point dans l'original, à cause du rhythme, de la cadence, et des jeux de mots qui surprennent le lecteur, et lui arrachent comme malgré lui une admiration irréfléchie, paraît dans la traduction, non-seulement boursouflée et gi-

gantesque, mais même ridicule et hors de toute mesure. Au reste, il serait injuste de juger de toute la littérature hébraïque moderne par cet échantillon. Les défauts que je reproche à l'auteur du *Tahkémoni* appartiennent plutôt à son siècle; et il ne trouverait sans doute point aujourd'hui d'imitateurs parmi ceux de sa nation qui admirent le plus ce qu'il y a de vraiment estimable dans son style.

Il n'existe, je crois, que trois éditions du *Tahkémoni*. Les deux premières ont été publiées à Constantinople en 1540 et 1578, suivant M. De' Rossi [1]; quelques écrivains, comme je l'ai dit, ont rapporté celle-ci à 1583 [2]: M. De' Rossi en possède un exemplaire [3]. La troisième édition a été donnée en 1729 à Amsterdam : c'est la seule que j'aie eue entre les mains. Quoique les éditeurs assurent avoir apporté beaucoup de soin à cette édition, je puis certifier qu'elle est extrêmement fautive, et qu'il y manque souvent des phrases entières, également réclamées par le sens et par la rime. Outre l'édition de 1729, j'ai fait usage de deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, rangés parmi les manuscrits hébreux sous les nos 505 et 506 [4]. Il y a des différences importantes entre le texte imprimé et celui des manuscrits. Le manuscrit 505 diffère surtout essentiellement de l'im-

[1] *Dizion. stor. degli aut. ebr.* tom. I, pag. 82.

[2] *Annal. hebraicæ typograph. ab ann. MD ad MDXL*, part. I, pag. 43.

[3] De' Rossi, *Libri stampati di litteratura sacra*, etc. pag. 65.

[4] Voyez la note 2 ci-dessus, pag. 8.

primé, soit pour l'ordre des chapitres, soit pour la rédaction même. Ce n'est pas ici le lieu de rendre compte de ces différences, et d'ailleurs je n'en ai pas fait un examen détaillé. Je dirai seulement que le chapitre que je donne ici, et qui est le XIVe dans l'imprimé et dans le manuscrit 506, est le IVe du manuscrit 505 [1]. Du reste, il y a dans ce chapitre peu de variantes qui ne me paraissent des fautes ou des omissions, soit des copistes des manuscrits, soit des éditeurs du texte imprimé.

Le XXXIe chapitre du *Tahkémoni* a été publié à Londres en 1773 par J. Uri, ainsi que quelques passages du L^e, avec une version latine. Je n'ai jamais eu cette édition entre les mains. J'ai donné moi-même en 1808, dans le *Magasin encyclopédique*, la traduction du XLe chapitre, en rendant compte de celle du *Béchinat olam* בחינת עולם, publiée par M. Michel Berr, sous le titre de l'*Appréciation du monde*. Je ne fis usage alors que du texte de l'édition de 1729.

Je n'ai pas connaissance qu'aucune autre portion du *Tahkémoni* ait été traduite, soit en latin, soit en quelque autre langue.

Parmi la variété des sujets qu'offre le *Tahkémoni*, j'aurais pu en choisir facilement un qui eût procuré plus d'amusement aux lecteurs. J'ai cru que le chapitre XIV, qui appartient à un sujet religieux, méritait la préférence, pour cette fois, du moins. Si cet essai

[1] C'est également le quatrième dans le manuscrit de la Sorbonne.

est reçu favorablement, je pourrai publier par la suite quelques morceaux d'un autre genre [1].

CHAPITRE XIV.

PRIÈRE EXCELLENTE, DONT LE PRIX EST AU-DESSUS DE TOUTE SOMME D'ARGENT.

Je passai par mer, disait Héman Haëzrachi, au pays de Gaza, où j'arrivai après des peines excessives. Quand j'eus atteint les maisons de cette ville, et que je me fus promené dans ses rues, je vis, au bout de quelques jours, un édifice rempli d'une foule de monde, comme une grenade est remplie (de ses grains). Au milieu de cette multitude était un vieillard, qui compassait dans sa bouche des discours éloquents, et rassemblait les fragments dispersés de la sagesse, comme on rassemble des œufs qu'on tire d'un nid. Devant lui étaient des disciples qui étudiaient diverses sortes de sciences. J'entendis l'un d'eux qui lui disait : « S'il « plaît à notre seigneur, il nous composera, des perles « de ses pensées et des cristaux de ses méditations, une « prière ou une oraison dévote, qui nous servira de « bouclier et de lance, brisera les portes du ciel, et « parviendra jusqu'au trône de la majesté divine. » Le vieillard prenant la parole, lui dit : « Prête l'oreille ;

[1] Je crois que M. Carmoli est dans l'intention de donner une édition du texte, accompagnée d'une traduction. Personne n'est plus en état que lui de s'acquitter de cette tâche à la satisfaction des amateurs des lettres orientales.

« écoute ce que tu as demandé, et la prière qui a été « l'objet de tes souhaits. » Puis, après avoir différé seulement autant qu'il était nécessaire pour réveiller ses idées endormies, il parla au rocher de sa langue, et le rocher donna ses eaux [1].

Prenant donc la parole, il dit : « Écoutez-moi, vous « qui courez après la justice. Je vais vous réciter une « prière, qui est le diadème de la louange et la cou« ronne de la grandeur [2]. Jamais aucun homme n'a « adressé cette prière à Dieu, en dirigeant vers lui sa « pensée, que le Créateur ne l'ait exaucé. » En voici le commencement.

Seigneur de l'univers, créateur de tout ce qui est créé, source des âmes, fondement des mondes, je suis venu me prosterner en ta présence, parce que tu es le seigneur par excellence; l'unique, mais non à la manière de tout ce qu'on appelle unique; le bien véritable, les délices éternelles, la lumière intérieure, la splendeur aperçue de l'œil de la pensée, la gloire suprême, le fondement de tout fondement, le mystère de tout mystère, le principe de tout principe, la cause de toute cause, la source de la rectitude, l'origine de la foi, le fondement de l'équité, le moteur qui imprime aux créatures le mouvement par lequel elles proviennent de lui et retournent à lui, et qui fait passer les êtres d'un des lieux de sa domination à

[1] C'est une allusion à l'action de Moyse, ordonnant au rocher de s'ouvrir et de donner de l'eau aux enfants d'Israël, dans le désert.

[2] C'est-à-dire, ce qu'il y a de plus excellent et de plus précieux.

un autre [1]; le dieu dont la proximité est comme l'éloignement [2], et l'éloignement comme la proximité, se connaissant lui-même sans être connu d'aucun autre; sage, mais non d'une sagesse surajoutée (à son essence); fort, mais non d'une force qui lui ait été donnée; vivant, mais non d'une vie reçue d'un autre que lui; qui enseigne le sentier de la justice, qui conduit dans la voie de la droiture, qui se dérobe aux yeux des esprits élevés, et se laisse trouver par tout homme contrit et humble de cœur; le bienfaiteur, dont les bienfaits sont l'effet d'une générosité volontaire, et non une dette; le miséricordieux, qui exerce ses miséricordes par pure tendresse, et non par aucune nécessité; le fort, qui, à cause de la vaste étendue de sa force, pardonne au moment même où sa colère est enflammée; le généreux, qui, par un effet de son excessive générosité, accorde spontanément aux pécheurs le pardon de leurs crimes; le créateur incréé, qui, producteur [3], n'a point été produit, le dominateur qui ne dépend de personne; l'être qui atteint sans pouvoir

[1] A la lettre : *Qui meut les créatures, à partir de lui, et revenir vers lui, et transporte les êtres créés de sa domination vers sa domination.*

[2] L'auteur, parlant de Dieu dans sa préface, dit : הוא הקרוב וגלגלי מעלה; לא ידעו מכונו · והוא הרחוק ובתוך הלב משכנו :
« Il est près des sphères célestes, et elles ne connaissent point le « lieu qu'il habite; il est loin (de l'homme), et il fait son séjour au « milieu du cœur. »

[3] Le terme de l'original הממציא veut dire à la lettre, *celui qui fait trouver, qui procure l'existence :* נמצא signifie ordinairement *existant*, je le rends ici par *produit*, parce que le sens et le parallélisme semblent l'exiger ainsi.

être atteint, qui opère sans compagnon, qui décide des destinées sans l'assistance d'aucun autre; le roi qui n'a point de conseiller, le juge qui est en même temps le créancier [1]. C'est toi que j'invoque, lumière supérieure, qui habites les parvis élevés du séjour caché; toi, vers qui se dirigent toutes les intentions; qui es l'objet de l'affection de toutes les âmes, des vœux de tous les cœurs, du désir de toutes les pensées. Au nom de cette base inébranlable sur laquelle tu t'es élevé [2], où tu es placé sans cependant occuper aucun lieu, où tu es en même temps éloigné et proche (de nous), d'où tu as tout créé du néant, je te demande ton secours et ta faveur. Par la gloire et la divinité éternelle de ton existence sans fin, de ta grandeur intrinsèque, majestueuse et parfaite en beauté, de ta force perdurable, de ton unité incompréhensible, je te conjure de me retirer et de me délivrer de la fosse de la concupiscence, de m'arracher des flots de la mer des désirs pervers; de me ranimer en m'inspirant un esprit élevé, saint, pur; de m'affermir en m'accordant un conseil droit; de me soutenir en me gratifiant d'une intelligence pure et exempte de toute souillure; de me sanctifier en me donnant une connaissance claire, émanée de ton esprit; de me fortifier en mettant en moi une âme qui connaisse le prix de la vérité; en

[1] Dieu seul a des droits à exercer sur l'homme. Le terme de l'original signifie proprement *le demandeur en justice.*

[2] A la lettre, *Par la vie du fondement sur lequel tu es élevé*, c'est-à-dire, de ta demeure élevée et céleste, inaccessible aux hommes et ineffable.

sorte que ma création ne demeure point sans fruit, que je n'aie pas été formé en vain, et que je ne sorte point de ce monde, de même que j'y suis entré, nu des vêtements de la droiture et privé du manteau de la justice.

O Dieu, toi qui m'as créé du néant, et m'as formé de rien, il n'y a point d'autre seigneur que toi; tu es celui qui a usé envers moi d'une grande bonté, avant même que j'existasse, et qui me comblera de ses immenses bienfaits jusqu'à ce que je cesse d'être! Dès les temps les plus anciens, et avant un nombre d'années incalculable, tu m'as rendu présent à ta pensée [1], quoique je n'eusse point encore l'existence; je n'étais point encore créé, et déjà tu m'as visité d'une visite de salut et de miséricorde; avant que j'eusse été appelé (du néant), tu t'es souvenu de moi pour me faire du bien; du haut des cieux que tu habites, tu as pris la résolution de me créer sur la terre; tu as ordonné aux sphères, et les sphères ont roulé [2]; tu as parlé aux forces qui devaient concourir à ma création [3], et elles ont été pro-

[1] Dans l'original ceci et tont ce qni suit est exprimé à la troisième personne : *il m'a rendu présent à sa pensée....... il m'a visité, etc.* parce qne le tout se lie avec ce qui précède, *tu es celui qui a usé envers moi d'une grande bonté, etc.* J'ai snbstitué la secoude personne à la troisième, pour couper la phrase et m'accommoder au génie de la langue française.

[2] L'auteur fait mention ici des sphères célestes, à cause de l'inflnence que les corps célestes sont censés exercer sur la formation et les destinées des hommes.

[3] Le texte imprimé porte כחות יצירותי; le manuscrit n° 505, כוחות יצירתו, l'autre, n° 506 רוחות יצירות; le manuscrit de la Sorbonne est conforme au n° 505. Je lis כחות יצירתי.

duites ; tu as appelé le ciel qui est en haut et la terre qui est en bas, et de leur union tu as formé une âme d'une nature élevée, et tu l'as liée à un corps abject. Avant de me créer, tu as envoyé ton esprit libéral et ta force bienfaisante sur mes premiers aïeux, les ancêtres de mes ancêtres ; ce don de ta bonté est parvenu jusqu'à mes père et mère; tu as ordonné au néant, et le néant s'est entr'ouvert; au chaos [1], et le chaos a déchiré son sein, et tu m'as fait sortir du milieu du chaos, tu m'as fait paraître du sein du néant; tu as envoyé sur moi ton esprit et ton souffle ; tu m'as largement pourvu de tes bienfaits; tu as achevé ma formation dans le sein de ma mère; tu m'as amené et produit à la lumière du monde; tu as soufflé en moi un esprit de vie; tu m'as abreuvé, par les canaux du sein de ma mère, d'une boisson grasse et substantielle ; tu m'as fait trouver grâce aux yeux de mes père et mère, en sorte qu'ils ont consenti à supporter eux-mêmes toutes sortes de peines pour me faire du bien, à se soumettre à des privations de toute espèce pour me procurer des jouissances; tu m'as entretenu et élevé, au moyen d'une nourriture délicieuse ; tu m'as conduit à des eaux tranquilles, tu m'as enseigné la route de ce qui est bon, et ta loi m'a donné l'intelligence ; tu m'as fait voir, des yeux du cœur, la lumière du monde à venir. Combien de fois ne me suis-je point égaré, en suivant les sentiers de mon cœur, et Dieu ne m'a point puni

[1] Je ne me sers du mot *chaos* que pour ne pas répéter le mot *néant :* le texte s'exprime d'une manière plus forte, et dit à la lettre *le non.*

comme je le méritais ! il a suspendu les effets de sa colère que mon péché avait irritée, et il m'a corrigé par des châtiments d'amour. Combien de fois l'ai-je oublié, sans que pour cela il m'ait mis en oubli ! Je l'ai effacé de ma mémoire, et il s'est souvenu de moi ; je l'ai abandonné, et il ne m'a point délaissé ; ses bontés et les effets de sa bienveillance sont demeurés attachés à moi, comme si c'eût été une dette à laquelle il se fût obligé. Par combien d'afflictions ne m'a-t-il point éprouvé ! il n'en est aucune dont il ne m'ait délivré. De combien de bienfaits ne m'a-t-il pas comblé, au temps où il m'a tiré de la terre de ma naissance, où il m'a conduit vers la montagne sainte ! il m'a rendu digne de voir cette montagne, sur laquelle il a aimé à faire sa demeure ; ce lieu que mes pères n'ont point eu le bonheur de contempler, dont il ne leur a point été donné d'embrasser la poussière. Il m'a fait traverser une contrée aride et déserte ; il m'a comme transvasé d'un vase dans l'autre, pour mon bonheur ; il a altéré ma force par (la fatigue) du chemin, pour m'humilier et m'éprouver, afin de me faire du bien à la fin de mes jours. Et comment un esclave méprisable comme moi, une ordure digne de mépris et abjecte telle que moi, pourrait-elle par ses louanges imparfaites et défectueuses reconnaître dignement un seul de ces inestimables bienfaits ?

Plaise à ta bonté, Éternel, notre Dieu, séjour de la grâce, demeure de la vérité, de rendre ma fin meilleure que mon commencement ! Que ta main n'abandonne point ton serviteur ! Ne détruis point l'édifice

de la bienfaisance que tu as construit, n'arrache point l'arbre de la miséricorde que tu as planté. Continue sans cesse à me combler de tes bienfaits, comme tu as commencé à en user envers moi, afin que je réforme ce qu'il y a en moi de perverti, et que je redresse ce qui est tortueux; que je purifie mon cœur de ses scories, et que je nettoie mon âme, ma fille unique, de ses souillures, en sorte que je puisse la représenter devant toi aussi pure qu'elle était lorsque tu me l'as donnée. Daigne m'assister pour que je délivre mon âme du compte qu'elle doit te rendre, que j'arrache ma fille unique à tes rigueurs, que je sauve mon esprit[1] de la douleur de ton jugement; car je sais que tu as tout pouvoir[2] pour instruire les pécheurs et purifier par ta justice les hommes souillés; pour ramener vers toi les rebelles, et enseigner ta voie à ceux qui sont égarés.

O mon Dieu, de combien de miséricordes n'as-tu point usé envers ton serviteur! Tu m'as créé et tu m'as donné la vie, sans aucune nécessité et sans aucun besoin; tu as acheté mon corps et acquis la possession de mon âme; tu as disposé mes os; tu as tendu mon cœur[3] comme une tente, au milieu de laquelle tu as bâti ton tabernacle et fixé ta demeure; tu m'as

[1] Au lieu de רוחי, *mon esprit*, on lit dans le manuscrit 506 כחי, *ma force.*

[2] Cette expression, כל תוכל, est empruntée de Job, ch. xv, vers. 2.

[3] Le manuscrit de la Sorbonne porte גופי, *mon corps*, au lieu de לבי, *mon cœur.*

vu lorsque je n'étais encore qu'un embryon ; tu as jete un regard sur mes voies. Avant que je t'eusse appelé, tu m'as répondu, et quand je passerais des millions d'années prosterné devant toi, et occupé à te louer et à te chanter des cantiques et des hymnes, je ne pourrais reconnaître dignement le moindre des bienfaits dont tu m'as comblé ; et cela, malgré que je t'aie abandonné, que j'aie excité ta colère, que je me sois vendu pour faire le mal, que j'aie renoncé à ta crainte, qu'endurcissant mon visage devant toi, je n'aie point rougi, et que j'aie marché suivant les caprices de mon cœur, sans m'en repentir. Je sais et je crois fermement que si ce n'était que tu es miséricordieux, plein de bonté, et porté à user de tolérance et de patience envers les pécheurs, j'aurais déjà mérité que tu exerçasses sur moi tes jugements, à cause de la multitude de mes péchés et du petit nombre de mes bonnes œuvres ; mais tu veux faire voir combien ta manière d'agir l'emporte sur celle de la chair et du sang : car si un serviteur du roi pèche en la présence de son maître, le roi le traite suivant sa rébellion et sa désobéissance, et il retire de dessus lui sa miséricorde. Pour toi, ce n'est pas ainsi que tu agis : tu ne fais que du bien aux impies, et tu ne laisses éprouver que ta miséricorde aux coupables, afin qu'il ne leur reste aucune objection à faire valoir, et qu'à leur dernier jour ils ne puissent pas même ouvrir la bouche : car tu sais bien que quand même tu suspendrais ta colère contre le pécheur pendant tous les jours de sa vie, il n'échappera point à ta main au moment de sa mort ; qu'à l'instant de la

sortie de son âme il faudra qu'il retourne vers toi, et qu'alors tu pourras tirer la vengeance qui t'est due, de la malice de ses œuvres.

Plaise à ta bonté, fondement de toute grâce, principe de tout bien et de toute justice, que dans toutes mes œuvres mon intention se rapporte à toi, toutes mes actions à ton nom, toutes mes affections à ta gloire, toutes mes pensées à toi, toutes mes réflexions à ton mystère; que toutes mes spéculations [1] n'aient pour objet que toi, que tous mes désirs se portent vers toi, que ma confiance ne s'appuie que sur toi, que toute ma grandeur soit de m'humilier devant ta face, toute ma félicité de me mortifier à ton service! Ne me laisse point partager le sort de ceux qui courent après les convoitises et les biens de ce monde, qui ne trouvent leur plaisir que dans ses voluptés, qui comptent ton service pour un joug de fer qui pèse sur leur cou, et qui font de ta loi l'objet de leurs railleries.

Fontaine d'où coule la vie, source de grâce, plaise à ta bonté de me délivrer de leur croyance mauvaise et mensongère, de leurs vues insensées et rétrécies;

[1] A la lettre, *toutes mes sources*. Ceci est tiré du Ps. LXXXVII (LXXXVIII), v. 7, où le mot מַעְיָנַי est expliqué diversement par les commentateurs. Suivant Aben-Ezra, מַעְיָנַי est pour מַעְיָנִים, comme, dans Ézéchiel, ch. XIII, vers. 18, אַצִּילֵי יָדַי est pour אַצִּילֵי יְדֵיכֶם. Salomon Jarchi explique מעיני par קְרוֹבַי, *mes proches*. Quelques-uns entendent par le mot *sources* dans ce passage, *les chants et les cris d'allégresse* qui s'échappent d'un cœur satisfait, comme les eaux coulent d'une source. J'ai supposé que notre auteur avait pris ici מעין dans le sens qu'a chez les rabbins le mot עיון, *spéculation*, *attention*.

incline mon cœur vers ta crainte; que mes pensées soient occupées de la frayeur du jour de ton jugement, et qu'en tout temps elles aient pour objet le souvenir de tes châtiments. Que tes terreurs soient sans cesse devant mes yeux, qu'elles y soient comme des phylactères tous les jours de ma vie. Écoute ma prière lorsque je crie vers toi : Sois béni, Éternel, toi qui exauces la prière! Puissent les paroles de ma bouche et les méditations de mon cœur être agréables devant toi, ô Dieu, qui es mon refuge et mon rédempteur!

Après avoir récité cette prière, le vieillard dit à ses auditeurs : « Voici encore une autre prière d'une beauté « parfaite; il n'y en a point dans l'univers une seconde « comme celle-ci; et on ne peut la louer dignement que « par le silence [1], à cause de la sublimité des pensées « qu'elle renferme, et de la force des expressions dont « elle est construite. »

Puis il commença ainsi : Mon Dieu, j'ai rougi et j'ai été couvert de honte au souvenir des péchés dont je me suis rendu coupable. J'ai mis la main sur ma bouche, j'ai penché mon visage vers la terre, et je suis demeuré muet en pensant aux gerbes d'iniquités que j'ai liées. Mes pensées ont été plongées dans le deuil [2], parce que la concupiscence les a attirées à elle

[1] Ceci est pris de cette expression לך דמיה תהלה. Ps. LXV, vers. 2.

[2] A la lettre, *ont laissé leurs moustaches croître, et couvrir leur lèvre*. On sait que c'était chez les Israélites une marque de deuil.

et les a écrasées et obscurcies [1]; les a brûlées dans la fournaise du chagrin, et ne les a point purifiées de leur alliage; a déchiré le manteau de ma gloire, et s'est jetée sur moi comme un lion qui se repaît du sang de ceux qui ont été tués, et regimbe après s'être engraissé d'une nourriture délicieuse [2]. Par un effet de son orgueil, le sanctuaire qui faisait ma force a été renversé dans la vallée [3], et ma gloire a péri par le tranchant de son épée. Ses flèches ardentes à chaque instant m'atteignent, et sans efforts elles me traversent et me terrassent [4]. A cause de la multitude des terreurs et des alarmes [5] de la fortune, ses douceurs sont devenues pour moi pareilles à ses amertumes, et ses torrents d'eau à des gouttes [6]. Mon cœur s'est laissé séduire par sa fierté et son orgueil, mais il n'en doit pas être ainsi; car les événements que les jours enfantent changeront son élévation en abaissement; et si la fortune conçoit de mauvais desseins contre lui, elle ren-

[1] Au lieu de שְׁפַּם, de la racine שוף, *obscurcir*, peut-être faut-il lire סְפַּם, de la racine ספה, *consumer*, *détruire*.

[2] C'est une allusion à un passage du dernier cantique de Moyse. *Deutér.* ch. XXXII, v. 15.

[3] C'est une expression empruntée de Michée, ch. I, v. 6.

[4] On lit ici trois fois ירדוני. Ce mot me paraît pris la première fois de רדה, dans le sens de לקח, *prendre* (Juges, chap. XIV, vers. 9); la seconde fois, de רדד, dans le sens de פשט, *étendre* (Isaïe, ch. XLV, v. 1; Ps. CXLIV, v. 2); la troisième fois, de רדה dans le sens de שלט, *dominer*, *soumettre*.

[5] A la lettre, *du temps*. C'est ainsi que s'expriment tous les Orientaux.

[6] מרין vient ici de מר, dans le sens de מפרה, *goutte*. Voyez Isaïe, ch. XL, v. 15.

versera en un moment sa grandeur. Alors sa flamme s'allumera; il remplira la terre de ses gémissements et de ses plaintes opiniâtres [1], il submergera les collines aussi anciennes que le monde, par les eaux profondes de ses fleuves [2] et les flots de ses abîmes, en sorte qu'il ouvrira des courants dans les rochers les plus inattaquables, que les nuées qui versent des eaux sembleront être fermées et refuser leur pluie, et qu'il arrêtera le cours des fleuves [3]. A cause de sa faute, il éprouve un feu ardent et une brûlure [4] cuisante au fond de son souvenir; et, par un effet de son injustice, la bête féroce de ses soupirs a placé son repaire au milieu de ses entrailles; elle a appesanti sur lui la main de son arc, et le cliquetis de son carquois a retenti contre lui [5]. Réveillez-vous et sortez de votre assoupissement, vous qui êtes plongés dans la rébellion, qui buvez le jus de la convoitise jusqu'à l'ivresse, qui êtes subjugués par les vapeurs du vin de la volupté, qui vous éloignez des sentiers de l'équité, qui êtes blessés et plongés dans l'affliction par les désirs de la vanité, qui gémissez comme des colombes et affligez vos âmes. Vous

[1] L'expression מרי שיחותיו est imitée de מרי שחי, Job, chap. XXIII, vers. 1.

[2] C'est-à-dire, *de ses larmes.*

[3] C'est-à-dire, *ses larmes seront si abondantes, qu'il n'y aura plus d'eau dans les réservoirs de la nature, pour entretenir la chute des pluies et le cours des fleuves;* ou peut-être, ce qui serait moins gigantesque, *les plus fortes pluies, et les eaux des fleuves sembleront n'être rien, au prix des torrents de larmes qui couleront de ses yeux.*

[4] כי *brûlure.* Isaïe, ch. III, v. 24.

[5] Voyez Job, ch. XXXIX, v. 22.

avez assemblé les bandes de votre rébellion ; vous avez endurci vos visages comme le diamant ; vous vous êtes éloignés de l'enceinte de la décence [1], et par la malice de votre convoitise, vous avez fixé vos habitations dans les demeures de l'ignominie, et vous vous êtes refusés à avoir pour fin la miséricorde [2]. Réveille-toi, âme agitée ! débarrasse ton cou des liens qui l'enchaînent, captive, emprisonnée dans la fournaise de la concupiscence, expatriée et fugitive ; vigne dégénérée, dont les ceps excellents ont été brisés [3], abandonne-toi aux gémissements, fais une complainte sur ton péché ; que tes larmes soient comme une mer, tes yeux comme un vaisseau (au milieu des eaux), et pleure sur le sort qui t'attend. Comprenez, ô mes enfants, et connaissez le peuple qui court avec impétuosité, pour monter sur la montagne de l'orgueil [4]. S'ils

[1] Ceci est une allusion à un texte d'Ézéchiel, ch. XLII, v. 12, dans lequel les mots הנדרת הגינה paraissent être le nom propre du temple. Salomon Jarchi dit : לשון גדרת הגינה בנין גדר אבנים עשוי במעלות שהיו מגנים ושרים עליו « Ce mot signifie une en- « ceinte de pierres, construite en forme de gradins, sur laquelle « on se plaçait pour jouer des instruments et chanter. » Cette interprétation, qui est fort douteuse, n'est fondée que sur l'étymologie tout aussi douteuse du mot הגינה, supposé venir de נגן.

[2] On trouve trois fois ici תאותכם. Je lis, 1° תאותכם, de תאוה, *désir ;* 2° תאותכם, de תא, *chambre, appartement ;* 3° תאותכם, de תאוה, *terme, limite,* venant de la racine תאה, dans le sens de סוף. Voyez *Gen.* ch. XLIX, v. 26.

[3] Ceci est imité de ces expressions הלמו שרקיה, Isaïe, ch. XVI, v. 8, et סורי הגפן, Jér., ch. II, v. 21.

[4] C'est une allusion à un passage du livre des Nombres, ch. XIV, v. 44.

s'élèvent aujourd'hui, demain ils seront abaissés dans l'enfer, et les vers les dévoreront [1]; et ceux qui dorment durant leur vie se réveilleront au jour de leur mort pour comparaître au jugement. Le premier né de la mort[2] se précipitera sur eux avec ses boucliers relevés en bosse[3], il brisera leur force, comme fait un rouleau armé de pointes de fer aiguisées, par une destruction totale et sans remède, et l'or ne servira de rien (en ce jour-là) à tous les hommes avides[4]. Malheur à moi, parce que mon iniquité s'est revêtue de ses armes; elle a passé sur les demeures de ma joie, et elles ont été dévastées, sur tout ce qui faisait l'objet de mon allégresse, et tout cela s'est envolé[5]; elle a jeté sur moi ses filets, elle a calomnié les fils de ma peine[6]

[1] Le mot ירומו vient de la racine רמם, de laquelle dérive רמה, *vermis*. Ceci est pris du livre de l'Exode, chap. XVI, vers. 19, où l'on lit : וירום תולעים ויבאש.

[2] Le *premier-né de la mort* est une expression figurée, empruntée de Job, ch. XVIII, v. 13.

[3] Ceci est pris de Job, ch. XV, v. 26.

[4] Le mot חרוץ est pris ici dans quatre significations différentes, toutes fondées sur des textes de la Bible. Voyez Isaïe, ch. XLI, v. 15, et ch. X, v. 22; Prov. ch. VIII, v. 10, et ch. XII, v. 27.

[5] Le mot נצו qui se trouve ici deux fois me paraît devoir être pris la première fois dans le sens de שממה, *désolation*, et être lu נִצּוּ : la seconde fois, je le prononce נָצוּ. Au lieu de ועל עליצותי, on lit dans le manuscrit 505 et dans celui de la Sorbonne, ועל עלי צויתי, ce qui ne signifie rien. Peut-être l'auteur a-t-il écrit ועל עלי עליצותי, *et sur le feuillage de mon allégresse.*

[6] C'est-à-dire, *elle donne une mauvaise interprétation aux plaintes que m'arrache la douleur.* Le manuscrit 505 et celui de la Sorbonne, au lieu de תדגל, portent אדגיל, ce qui ne donne aucun sens. Je soupçonne que l'auteur a écrit תגדל, *elle entre-*

et elle a exercé la domination. Éternel, qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui? l'homme qui doit être la proie du trépas, que le sceptre de la mort brise à tout instant. Son âme, amollie par les délices, est plongée dans la tristesse, et son esprit rebelle se retire en arrière; ceux qu'il laisse après lui demeurent faibles et abattus, et tous ceux qui lui appartenaient restent languissants et courbés; ses flambeaux ne donneront plus de lumière; ses plaies n'ont point été guéries; les événements que le temps amène l'accableront de chagrin en amenant sa destruction et sa ruine [1].

Plaise à ta grâce et à ta miséricorde, toi en qui réside la grâce intérieure et extérieure, de me ceindre et de me secourir, de m'étayer et de me soutenir, en me donnant un esprit pur et éclatant de lumière, agile à ton service, et brillant de l'éclat de la vérité, en sorte qu'il atteigne les hauteurs des nuées où tu habites [2], et qu'il calme la nature corrompue! car si ce n'étaient [3] les cohortes des convoitises qui (comme des brigands) poursuivent et pourchassent mon âme [4]

tient et élève les enfants de ma douleur, c'est-à-dire, *mes chagrins.* On lit de même plus loin: התאוה לילדי עוני מגדלת.

1 On lit dans l'édition d'Amsterdam יִגְהוּ, ce qui semble pris du premier livre des Rois (1, Sam.), ch. VII, v. 2. Le manuscrit 505 porte יגהו, et le manuscrit de la Sorbonne, ainsi que le manuscrit 506, יגוהו. Je lis יגהו et ילד au singulier. Le mot יגד— est pris des Lamentations (*Threni*), chap. III, vers. 33.

2 A la lettre, *de tes nuages.*

3 Le mot אולי est pris ici dans le sens de לולי, comme au livre des Nombres, ch. XXII, v. 33.

4 Tous les verbes au féminin, זנקה, מחקה, שקטה, נתקד—, et les pronoms affixes féminins qui se trouvent dans ירדפוה—,

jusqu'à ce qu'elles lui portent des coups douloureux, elle aurait brisé les chaînes de ses peines et apaisé les flots de ses larmes; elle aurait écrasé la tête (au serpent) de son affliction, et se serait élancée comme un lion s'élance des montagnes sur lesquelles il poursuit sa proie. Mais, hélas! que puis-je faire, tandis que la concupiscence a exercé sur moi ses ravages, m'a réduit au silence, et m'a entièrement consumé? Elle m'a pris pour le but de ses coups; mon cœur est blessé et affaibli par les plaies dont elle m'a couvert; j'ai marché, ayant pour compagnie dans ma route toutes sortes de désirs, et j'ai eu pour camarades les hommes coupables d'iniquité, incapables de s'élever au-dessus des [1] choses sensibles; j'ai oublié celui par le souffle duquel les cieux ont reçu leur beauté [2]; et la convoitise a élevé et fait croître les enfants de mon iniquité, à un tel point que la beauté de mon âme s'est changée en une couleur artificielle [3]. L'ardeur de mes soupirs me brise par les coups de sa verge; elle a frappé de son bâton la mer de mes yeux, en sorte qu'un rocher aride s'est fendu par les torrents d'eau qu'a versés mon nuage, et dont

ידפוה (ou, suivant le manuscrit 505 et celui de la Sorbonne, יכפוה), יגפוה, מצוקוה, דמעיה, יגונה, supposent un antécédent au féminin : cet antécédent est רוח.

[1] A la lettre, *qui ont les ailes coupées.* Cette expression figurée veut dire des hommes attachés à la terre par leurs passions, et incapables de s'élever vers les objets spirituels.

[2] Ceci est emprunté de Job, ch. XXVI, v. 13.

[3] Le mot פוערה n'est point de l'hébreu pur. Voyez le *Lexicon chald. talmud et rabbin.* de J. Buxtorf le fils. On écrit פואר et פוער.

rien n'a arrêté le cours. Dans les jardins de ma douleur les fruits et les fleurs ont cru ensemble et se sont entrelacés; les colonnes de la fumée des chagrins se sont élevées dans mon cœur [1]. Par les flammes de l'embrasement qu'ont produit mes soupirs bouillants, et par l'incendie de mes douleurs cuisantes, mon œil a fermé les portes de ses cieux élevés [2], il a bouché les sources de ses abîmes; il a écarté (les nuages) par son souffle impétueux [3], et il a changé la mer en une terre aride.

Lumière du monde, splendeur très-élevée, éclaire les yeux de mon intelligence, en dissipant les ténèbres de ma folie; éloigne de devant ta face les fautes cachées de ma jeunesse; écarte le voile du péché, qui met une séparation entre toi et moi; dissipe le nuage de ta colère, qui me dérobe la vue de ton visage.

O mon Dieu, avant que tu eusses mesuré dans ton poing les espaces des cieux et des abîmes, tu as instruit l'homme par tes réprimandes; tu as cicatrisé ses blessures, et la santé a été rendue à ceux qui étaient captifs du péché; tu as envoyé la guérison pour sécher une plaie qui n'avait point été bandée, et dont on n'avait point exprimé l'humeur purulente, et cela en faveur d'un peuple qui a retourné en arrière. C'est pour cela que j'ai conçu de la confiance et étendu mes mains

[1] Voyez Isaïe, ch. IX, v. 17.

[2] Cette expression est prise du deuxième livre d'Esdras (Néhémie), ch. VII, v. 3.

[3] Voyez Isaïe, ch. XXVII, v. 8. L'auteur veut dire que sa douleur a été si vive, qu'elle a arrêté ses larmes, et en a tari la source.

vers toi, en te suppliant de rétablir ce qui a été détruit, de relier ce qui a été déchiré, de rendre mes ténèbres aussi claires que la lumière du soleil. Hélas! je soupire en pensant aux jours de la jeunesse qui ont tourné le dos. Après avoir passé avec moi quelques étés et quelques hivers, ils se sont dégoûtés de ma société et m'ont traité avec mépris; ils se sont évanouis comme l'ombre, et, par leur inconstance, ils m'ont changé moi-même [1]. Les cohortes de mon iniquité m'ont brûlé et consumé par leur feu, et, après m'avoir élevé, elles m'ont jeté à terre et foulé aux pieds [2]; elles ont déployé contre moi toute leur malice; elles m'ont rendu stérile, et incapable d'enfanter et de concevoir; elles m'ont réduit à un état de folie qui me prive de toute connaissance; elles m'ont brisé avec leur main élevée, et m'ont entièrement détruit [3]; elles m'ont obligé à prendre la fuite en m'opposant les rangs de l'armée de la douleur, et elles ne m'ont pas tiré de la fosse [4]; elles m'ont inquiété [5] au dedans et au dehors,

[1] Dans le manuscrit 506, le chapitre finit ici.

[2] On lit ici trois fois סלוני. Je crois que le premier vient de la racine סלל, et le second, ainsi que le troisième, de la racine סלח, aux deux formes *Kal* et *Pihel*.

[3] Le mot רצוני se lit ici deux fois. Je pense que la première fois il vient de רצץ, *briser*, et la seconde fois de רצה, *achever*, comme dans ce texte de Job, ch. XIV, v. 6, עד ירצה כשכיר יומו, et dans celui-ci d'Isaïe, ch. XL, v. 2, נרצה עונם.

[4] Voyez Genèse, chap. XLI, vers. 14, et psaume XXXIX (XL), vers. 3.

[5] Ou *elles m'ont assiégé, resserré*. Ceci est pris d'Isaïe, ch. VII, vers. 6.

et avec leur glaive elles m'ont arraché et coupé [1] jusqu'à ce qu'elles m'aient brisé et exterminé. La concupiscence perverse, qui ne désire que les vanités de ce monde, qui fait sa demeure dans le séjour de la folie, et dont les convoitises sont comme un cercle qui le circonscrit (de toutes parts [2]), m'a séduit par ses paroles flatteuses, et m'a brisé par ses galets glissants; sa parure m'a entraîné par l'attrait de la volupté, mais ses lances polies m'ont blessé [3]; les flots de ses pôles [4] se sont ébranlés, et ses angoisses [5] m'ont agité, ses torrents m'ont couvert, et mes flèches n'ont point atteint ses robustes guerriers. Elle a rugi contre moi comme un lion, elle a secoué son bras [6], elle m'a menacé et a détruit tous les principes de ma joie [7]; ses bandes assiégent les forteresses de mes méditations, et les souvenirs endormis de ma gloire passée se réveil-

[1] Le mot קצוני me parait devoir être prononcé קִצּוּנִי, comme étant à la forme *Pihel*, de la racine קצה.

[2] Je prononce אֻתּוֹ et מְתָאֳרָה, dans le seus de וְהִתְאַוִּיתֶם, Nombres, ch. XXXIV, v. 10.

[3] Le mot מרוקיו se trouve ici deux fois: il est pris la première fois du livre d'Esther (chap. II, v. 12), et signifie les soins qu'une femme prend pour relever sa beauté, *la toilette*. La seconde fois il signifie, je crois, רמחים מרוקים, des lances qu'on a rendues luisantes en les polissant: il me parait pris de ce texte de Jérémie, ch. XLVI, v. 4, מרקו הרמחים.

[4] Voyez le premier livre des Rois (I Sam.), chapitre II, vers. 8.

[5] Je prononce מְצוּקָיו.

[6] Le manuscrit 505 et celui de la Sorbonne portent חצני, je lis חצנו; ceci ne se trouve ni dans le manusc. 506, ni dans le texte imprimé. Voyez le second livre d'Esdras (Néhém.), c. V, v. 13.

[7] A la lettre, *les taureaux de ma joie*.

lent [1]. Le temps m'a dépouillé du manteau de sa gloire, et il s'est fait un sujet de triomphe contre moi, des plaies qu'il a faites à mon repos [2]. Ses angoisses m'ont enveloppé, elles m'ont entraîné comme fait un torrent, elles m'ont dévoré et ont prévalu sur moi; elles ne m'ont point délivré de la main de mon chagrin, mais elles m'ont souillé en m'enveloppant de ténèbres, à tel point que les ombres et les feuilles (de l'arbre de ma douleur) sont tombées sur moi; les opérations de mon intelligence sont devenues un objet de mépris, et ses facultés vastes et élevées sont tombées en défaillance [3]. Le temps a changé en adversité le calme dont je jouissais; il a allumé une torche au milieu de mes entrailles: ses terreurs se sont emparées de moi, et m'ont traité avec rigueur (comme un créancier qui redemande ce qu'il a prêté); elles m'ont fait perdre tout souvenir du bonheur. Réveille-toi, âme agitée, déchirée comme un vaisseau au milieu des abîmes de la mer de l'affliction! Jusqu'à quand les vanités du monde te détourneront-elles? Prends garde que, te séduisant et t'entraînant à ta perte, elles ne te brisent entièrement.

[1] Le mot יקיצון, qu'on lit ici deux fois, est pris la première fois dans le sens de נקיצנה, Isaïe, ch. VII, v. 6; la seconde fois il signifie *se réveiller*, et il est emprunté de Daniel, chap. XII, vers. 2. Le souvenir de la gloire passée, en se réveillant, rend plus amer le sentiment de l'humiliation et des infortunes présentes.

[2] Le texte imprimé porte נגעו לרגעי, et le manuscrit 505, ainsi que celui de la Sorbonne, נגעי לרגעי. Je présume que le texte est corrompu, et je traduis au hasard.

[3] C'est-à-dire, *ma raison n'a plus agi d'une manière digne d'elle, et mon esprit, auparavant si étendu et si élevé, a paru défaillir.*

Déjà depuis longtemps elles t'ont entamée; elles t'ont choisie pour être la proie de leurs dents, et t'ont dévorée; elles ont fait de toi le but des coups d'une forte concupiscence; elles t'ont confinée dans la fosse de la destruction [1] et t'ont anéantie [2]. Ainsi donc, à cause de tes passions égarées [3], qui te poursuivent, verse des larmes [4], tandis que tu en as encore la force; élève la voix de tes gémissements, en poussant des plaintes aiguës sur ton sort plein d'amertumes; éloigne-toi de la concupiscence, détourne-toi de ses voies; dépouille-toi du vêtement de la rébellion, et sauve-toi vers la ville de la vérité. Peut-être que tu redresseras ce qu'il y a de raboteux, que tu en répareras les lézardes; que tu reconstruiras ce qui a été démoli; que tu abandonneras les demeures habitées de la convoitise, et rétabliras les palais de la justice qui sont détruits. Ne mets point ta confiance dans le monde, qui n'est qu'un cadavre stérile, semblable à une tente renversée ou à un chêne abattu. Rallume tes étincelles; ouvre les fers qui te serrent au point de te rendre inutile comme un vase vide; reviens à celui qui est le mystère du fonde-

[1] Voyez Isaïe, c. XXXVIII, v. 10 : c'est de là qu'est pris le mot דמי.

[2] Le mot דמוך est pris dans le sens de ודמיתי אמך. Hos. c. IV, v. 5.

[3] Le mot מְדּוּחִים est pris des Lament. (*Thren.*) ch. II, v. 14, où il signifie, suivant les commentateurs, *tout ce qui éloigne l'homme de Dieu et de sa vérité.*

[4] Cette expression הזי נצחך, est empruntée d'Isaïe, ch. LXIII v. 3. Dans ce texte, נצח est pris pour *le sang de l'ennemi vaincu :* ici il me semble devoir signifier *les larmes*, ou peut-être *des larmes de sang*. Les mots suivants הרימי נהי שיחך, confirment, ce me semble, cette idée.

ment [1] sur lequel sera solidement établi ton édifice; car son nom sera ton espoir, sa grâce ton réservoir d'eau, et son indulgence la corde (de ton salut [2]). Dieu t'instruira et répandra sur toi sa pluie fécondante [3], en sorte que tu deviendras digne de voir son visage, et que tu trouveras grâce devant ses yeux. Ainsi soit-il. Amen.

L'auteur de ce récit dit : « Alors je m'informai de sa « santé et de son nom, auprès de l'un de ses disciples, « afin de pénétrer dans ses secrets. » En entendant mes paroles il me dit :

« C'est moi Chaber, qui ai composé ces hymnes; « car dans mon cœur il y a des routes qui mènent à « toutes sortes de sciences; je compose pour les insen- « sés des plaisanteries, et je prépare pour les hommes « pieux le fruit des prières. »

[1] C'est-à-dire, *à la connaissance de la vérité et à la croyance des dogmes*, on plutôt *à Dieu même*.

[2] L'auteur a eu en vue ici le mot מקוה ou מקוא, qni se trouve dans le troisième livre des Rois (I, Rois), ch. x, v. 28, et dans le deuxième livre des Paralipomènes, ch. I, v. 16. Je crois que notre auteur a regardé dans ces passages מקוה comme synonyme de תקוה, *cordeau, cordon*, et qu'il a fait allusion an cordean de coulenr écarlate que Rahab suspendit à sa fenêtre lors de la prise de Jéricho, et qui sauva la vie à elle et à sa famille. David Kimchi entend ainsi le mot מקוה dans les deux passages cités. Salomon Jarchi croit qu'il est pris dans le sens de *collection* אסיפת.

[3] Dans les mots ויורך יורך, le premier mot est pris des Prov. ch. XI, v. 25, où on lit גם הוא יורא, et de Hosée, ch. x, v. 12, ויורה צדק לכם : le second mot est יורה, *pluie d'automne*.

השער הארבעה עשר
בסדר תפלה יקרה לא ישקל כסף מחירה:

נאם הימן האזרחי עברתי בים לארץ עזה · אחרי יגיעה קשה ועזה · וכאשר באתי נאותיה · והתהלכתי בנתיבותיה · ראיתי בקצת הימים ארמון · מלא המון כמלואת רמון · ובתוך ההמון זקן · בפיו המליצות יתקן · ויאסוף פזורי התבונות כאסוף בצים מקן · ולפניו תלמידים · במיני החכמות לומדים · ואשמע אחד מהם אומר לו אם טוב בעיני אדונינו · יחבר לנו מפניני רעיוניו · ובדולחי הגיוניו · תפלה או תחנה · תהיה לנו לסוחרה וצנה · ותבקע שערי מעונה · ותגיע לכסא השכינה: ויען ויאמר לו הט אזנך ושמע שאלתך אשר שאלת · ותפלתך אשר בקשת · ולא התעכב כי אם רגע כפי אשר העיר ישני זממיו · וידבר אל סלע לשונו ונתן מימיו:

ויען ויאמר להם שמעו אלי רודפי צדק הנה לכם תפלה · היא פאר התהלה · ונזר הגדולה · לא התפלל בה איש בכונת דעתו · שלא ישמע הבורא מיד תפלתו · וזאת תחלתה: אנא אדון עולם · ובורא הברואים כלם · מעין הנשמות · ויסוד העולמות · באתי להשתחוות לפניך כי אתה האדון המיוחד · האחד ולא ככל אחד · הטוב האמיתי הנועם הנצחי · והאור הפנימי · הזוהר הנראה לעין הרעיון · הכבוד העליון · יסוד כל יסוד · וסוד כל סוד · ועקר כל עקר ועלת כל עלה · ומעין הנכוחה · ומוצא האמונה · ויסוד הנכונה · מניע הברואים מאתו ואליו · ומסיע המצואים מרשותו לרשותו · הקרוב כפי רחקו · והרחוק כפי קרבו · הנמצא לעצמו ·

ולא לאחר עמו · החכם ולא בחכמה נוספה · הגבור ולא בכח
נתונה לו · החי ולא בחיים קנויים מבלעדיו · המורה לנתיב הצדק ·
המנהל לדרך היושר · הנסתר מעיני הנשמות העליונות · הנמצא
לכל דכא ושפל רוח · המטיב וטובתו נדבה בלי חובה · המתחסד
וחסדו לא באונס רק לאהבה · הגבור ולרוב גבורתו · ימחול בעלות
חטתו · הנדיב ומרוב נדבתו · יתנדב לחוטאים במחילתו · ובורא
ולא נברא · הממציא ולא נמצא · השליט ואין שולט בו · המשיג
בלי מושג · העושה בלי שותף · הגוזר בלי עוזר · המלך בלי יועץ ·
השופט והוא בעל חוב · אליך אקרא יסוד האור העליון · הנשגב בחדר
חביון · אשר אליו כונת כל מתכוין · וחשק כל נפש · ומחמד כל
לב · ותאות כל רעיון · ואשאל ממך עזרתך וקרבתך · בחי היסוד
אשר בו נשגבת · ובאין מקום נצבת · ורחקת וקרבת · ובראת הכל
מאין · ואתחנן אליך בכבוד אלהותך הנצחית · ובמציאותך
התמידית · וגדולתך הפנימית · הנאוה השולמית · ובגבורתך
הקיימת · ובאחדותך הנעלמת · לשגבני ולחלצני משוחת התאוה ·
ולהוציאני מגלי ים המעוה · ולעוררני ברוח עליונה זכה וברה ·
ולאמצני בעצה ישרה · ולאזרני בשכל טהור בלי שמצה · ולקדשני
בדעת צלולה · אשר מרוחק אצולה · ולחזקני בנפש יודעת ערך
האמת · ולהיות פרי לבריאתי · ואל תהי לריק יצירתי · ואל אצא מן
העולם כאשר באתי · ערום מבגדי יושר · ערידה ממעיל הכושר ·
אנא האל הבוראי מאין והיוצרי מאפס · אתה הוא יי לבדך ·
המגביר עלי חסדו בטרם היותי · המגדיל עלי טובו עד לא היותי ·
ומן זמנים קדמונים · ושנים בלי נמנים · העלני על מחשבתו בטרם
נמצאתי · ופקדני בפקודת ישועה ורחמים ועוד לא נבראתי · וזכרני
לטובה בטרם נקראתי · וגזר והוא בשמים לברוא אותי בארץ ·
וצוה על הגלגלים והתגלגלו · ודבר אל כחות יצירתי ונפעלו · וקרא

אל השמים ממעל ואל הארץ מתחת · והחביר משניהם נשמה עליונה · עם גופה שפלה · ובטרם בראני אצל רוחו הנדיבה · וכחו הטובה · על אבות אבותי הקדמונים · והגיע הטוב ההוא עד אבי ואמי · וצוה על האפס ונבקע · ועל האין ונקרע · ומתוכו הוציאני · ומלב האפס המציאני · ואצל עלי רוחו ונשמתו · והעניקני טובתו · ובבטן אמי הכינני · ולאור העולם הוציאני · והמציאני · ונפח בי רוח חיים · והשקני מתעלות השדים · שמנים ממוחים · ונתן לי חן בעיני אבותי לסבול כל נזק ולהטיב לי · ולשארת הם כל צער ולהרויח לי · ובמעדנים כלכלני וגדלני · ועל מי מנוחות נהלני · ודרך הטוב למדני · ותורתו השכילני · ואור העולם הבא בעין לבי הראני · וכמה פעמים הלכתי שובב בדרך לבי ולא גמלני · והאריך אפו לחטאתי וביסורי אהבה יסרני · וכמה פעמים שכחתיו ולא שכחני · ולא זכרתיו וזכרני · ועזבתיו ולא עזבני · ודבקו בי חסדיו וטוב פעליו · כאלו הם חובה עליו · ובכמה צרות נסני · ומכלם גאלני · וכמה טובות גמלני · בעת מארץ מולדתי לקחני · ואל הר קדשו הביאני · ולראות ההר חמד לשבתו זכני · מקום אשר לא זכו אבותי לראותו · ולהאבק בעפר אדמתו · ובארץ ציה וערבה הוליכני · ומכלי אל כלי הריקני · ענה בדרך כחי לטובתי למען ענותי · ולמען נסותי · להטיב לי באחריתי · ומה יוכל עבד נמאס כמני · ועצב נבזה ונקלה דמותי · להשיב גמול בשבחיו הנרועים על אחת מאלה הטובות הגדולות :

יהי רצון מלפניך יי אלהינו מעון הרצון · ומכון האמת · להטיב אחריתי מראשיתי · ואל תרף ידך מעבדך · ואל תהרוס הטובה אשר בנית · ואל תעקור החסד אשר נטעת · וכאשר החילות כן התמד חסדיך עמי · עד אתקן המעוות ואישר המקולקל · ואברר סיג לבי · ואטהר טומאת יחידתי · עד אשיבנה אליך נקיה כאשר נתתה בי ·

ועזרני לחלץ נפשי מחשבונך · ולהציל יחידתי מענשך · ולמלט רוחי מצער דינך · כי ידעתי כי כל תוכל להורות החטאים · ולטהר בצדקתך הטמאים · ולהשיב אליך הפושעים · וללמד דרכך לתועים ·

אנא אלהי כמה חסדים עם עבדך עשית · כי בלא אונס ובלא הכרח אותי בראת והחיית · וגוי כריתי · ונפשי קניתי · ועצמי שוית · ולבי כאהל נטית · ובתוכו אהלך בנית וחנית · וגלמי ראית · ודרכי פנית · וטרם קראתיך ענית · ואלו אעמוד אלף אלפי שנים משתחוה ומודה ומשבח ומהלל · לא יכלתי להשיב גמול הטובה הנגלה אשר גמלתני · אף כי עזבתיך והכעסתיך והתמכרתי להרע ולא יראתיך · והעזתי פני ולא נכלמתי · והלכתי בשרירות לבי ולא נחמתי · וידעתי והאמנתי כי לולי שאתה רחום וחנון ארך אפים לרשעים · כדי הייתי לעשות בי שפטים · על רוב חטאתי · ומעוט צדקתי · אבל אתה רוצה להראות יתרון מעשיך על מעשה בשר ודם · כי כשיחטא לפני המלך עבדו · יגמלהו כרשעו ומרדו · וימנע ממנו חסדו · ואתה לא כן מעשיך · רק תטיב לרשעים · ותגמול חסד לחייבים · למען לא ישאר להם טענה · ואל יהי להם פתחון פה באחריתם · כי יודע אתה כי אם תאריך אפך לחוטא כל ימי היותו · לא יברח מידך במותו · רק בצאת נשמתו · לידך תשובתו · ואז תוכל לקחת נקמתך על רוע פעולתו :

יהי רצון מלפניך יסוד הרצון · ועקר הטוב והנכון · להיות כונת כל מעשי אליך · וכל פעולתי לשמך · וכל חפצי לכבודך · וכל מחשבותי לך · וכל רעיוני לסודך · וכל מעיני בך · וכל תשוקתי אליך · וכל מבטחי עליך · וכל גדולתי להכנע לפניך · וכל הנאתי להתענות בעבודתך · ואל תשים חלקי עם רודפי תאוות העולם הזה וטובותיו · והמתעדנים בתענוגותיו · והחושבים עבודתך עול ברזל על צוארם · ותורתך דברי לעג להם :

אנא מקור החיים · ומעין הרצון · יהי רצון מלפניך להצילני מאמונתם הכוזבת הרעה · וכונתם הסכלה הנרועה · והטה לבי ליראתך · והביא ברעיוני לפחוד מיום דינך · ולזכור בכל עת ענשך · ולהיות לנגד עיני פחדך · כטוטפות כל הימים אשר אחיה · ושמע תפלתי בשועי אליך · ברוך אתה יי שומע תפלה · יהיו לרצון אמרי פי והגיון לבי לפניך צורי וגואלי :

ויאמר להם הנה זאת תפלה אחרת יפהפיה · אין לה בתבל שניה · ולא תהלה דומיה · לחוזק ענינה ולתוקף בנינה :

ויען ויאמר אלהי בשתי ונכלמתי · בזכרי אשר אשמתי · ויד לפה שמתי · ועל אלמות עונים אשר אלמתי · נתתי פני ארצה ונאלמתי · ורעיוני עטו על שפם · כי היצר שאפם ושפם · ובכור הינון שרפם · ולא צרפם · מעיל הדרי קרע · ועלי כארי כרע · דמי חללים לועט · ובדשני התענוג בועט · ובזדונו דביר עֻזי לגיא הונר · וכבודי עלי צור חרבו הונר · ובני רשפיו לרגעים ירדוני · ובאפס יד ירדוני וירדוני · ולרוב בלהות ובהלות הזמן שבו לי מתוקיו כמריו · חרמיו כמריו · ונפתה לבי בנאונו וניאו · ולא כן כי ילד יום ימיר שיאו בניאו · ואם הזמן לב אליו ישים · גאונו כרגע ישית · ועל כן יקוד להבו ישא תבל באנחותיו · ומרי שיחותיו · וישקיע גבעות עולם בנבכי נהרותיו · ונלי תהומותיו · עד בקע יארים בצורות בצורות · והשיב עבות זבות עצורות · ונהרות חבש מבכי · ובחובו לחובו צרבת וכי · ובתוכו לתוכו חית אנחתו חנתה · ויד קשתה עליו קשתה · ואשפתה עליו רנתה · העירו והקיצו מעמיקי סרה · ושותי עסים התאוה לשכרה · הלומי יין תענוגים · ומנתיבי יושר נסוגים · ובתאות הבל נגועים וגוגים · הומים כיונים · ונפשם יונים · גדוד מריכם העזתם · וכשמיר פניכם העזתם · ומן הגדרת הגינה לזתם · שמתם ברוע תאותכם · בגאות החסד

תאותכם · ומאנתם להיות החסד תאותכם · עורי נפש הומיה · והתפתחי מוסרי צוארך שביה · נכור התאוה אסורה · גולה וסורה · הלומת שרוקים וסורה התאונני · ועל חטאך קונני · ושיתי דמעתך כים ועיניך אני · ועל אחריתך אני · בני הבינו והשכילו · העם אשר להר הגאוה יעפילו · כי אם היום ירומו מחר לשאול ישחו וירומו · ואשר בחייהם ינומו כמותם למעמד הדין יקומו · ועדיהם בכור מות נבבי מגניו ירוץ · ותקפם ירוץ כמורג חרוץ · בכליון חרוץ · ולא יועיל החרוץ כל חרוץ · אללי לי כי עוני כליו עדה ועדה · על גאות גילי ונצו · ועל עליצותי ונצו · ועלי חבליו ידה · ובני יגוני תדגל ורדה · יי מה אדם ותדעהו · ותמות ירעהו · ושבטו בכל עת ירועהו · ונפשו הענונה נונדה · ונשמתו הנסונה סוגדה · ושרידיו עיפים ונרפים · וגדודיו חלשים ונכפים · ומאוריו לא יגהו · ומזוריו לא גהו · וילד יום בפידו ואידו יגהו :

יהי רצון ורחמים מלפניך מעון הרצון · הפנימי והחיצון · לאזרני ולעזרני · ולעדרני ולסעדני · ברוח נקיה נהירה · במלאכתך מהירה · ובאור אמתך מזהירה · ולגבהי שחקיך תרקיע · עד היצר הרע תרגיע · ואולי נדודי התאוות אשר ירדפוה וידפוה עד יגפוה ותוקות מצוקיה נתקה · וגלי דמעיה שתקה · וראש יגוניה מחקה · ומהררי טרף כארי זנקה · אך מה לעשות ויצרי השימני · והדימני : עד התימני · שמני לו למפגע · ובמחלתו לבי מנוגע ומיוגע · וארחתי עם צמד כל חמד לחברה · והתרעיתי את בעלי און קצוצי אברה : ונשיתי אשר ברוחו שמים שפרה · ותהי התאוה לילדי עוני מגדלת עד נהפכה לפועה שפרה · ויקוד אנחותי בשבטו ירועני · ותכדת במשהו ים עיני · עד נמס צחיח צר · לזרמי עגני אשר לא נעצר · והסתבכו בנגי יגוני פרחיו ונצניו · והתאבכו בלבי גאוות עשניו · ובלהבי צרבת האנחות המרתיחות · ושלהבת היגונות הקודחות ·

הניף עיני דלתי מרומיו · ויסכר עינות תהומיו · והנה ברוחו הקשה · והפך ים ליבשה :

אנא אור עולם הזוהר העליון האר עיני שכלי · ממאפל סכלי · והסר עלומי עלומי מנגד עיניך · והעבר מסך ההטאה המבדיל ביני ובינך · והפץ ענן ועמך המסתיר ממני פניך :

אנא אלהי בטרם מדדת בשעל · ממדי תחת ומעל · הוכחת ותעל ארוכה ותעל · לשבי מעל · ושלחת מזור · לגהות מזור · אשר לא חובש ולא זור · לעם אחור נזור · ועל כן בטחתי · וכפי לך שטחתי · לרפוא ההרס · ולקשור הקרס · ולהאיר חשכי באור חרס · אהה על ימי חורף אשר הפכו עורף · ואחרי קצו בי וחרפו · נקטו בי וחרפו · וכצל חלפו · ומחלפותם אותי חלפו · וגדודי עוני באורם קלוני וצלוני · ואחרי סלוני סלוני וסלוני · וכנכליהם נכלוני · ומלדדה ומבטן שכלוני · ומדעת סכלוני · ובידם הרמה רצוני ורצוני · ובמערכה הינון הריצוני · ומכור שאון לא הריצוני · ומבירה ומחוץ הקיצוני · ובחרבם הקצוני וקצוני · עד שברוני ודברוני · והיצר הנעוה · אשר להבלי העולם מתאוה · ובמעון הסכלות מעונו ואותו חונ מתאוה · פתוני חלקיו · ופתוני חלקיו · ועננוני מרוקיו · ונגעוני מרוקיו · והתנעשו כלי מצוקיו · ורעשו בי מצוקיו · וכסוני אפיקיו · ונטו חצי מעל אפיקיו · כארי עלי נער · וחצנו נער׳ ובי נער · ואבירי ששוני נער ונדודיו מבצרי שיחי יקיצון · וישני הודי יקיצון · וגזל הזמן מעלי מעטה הודו · ויד נגעו לרגעי עלי הודו · וצוקותיו אפפוני · וכנחל גרפוני · ואכלוני ויכלוני · ומיד יגוני לא גאלוני · ובחשך גאלוני · עד נבלו עלי צלליו ועליו · ומלאכת שכלי נמבזה ועלפו נהלאיו ועליו · והפך הזמן שלוי לפיד · והבעיר בקרב קרבי לפיד · ובעותיו נשוני ונשוני · וכל טובה נשוני · לכן עורי נפש הומיה · טרופה כאניה בנבכי ים אניה · למתי הבלי תבל יסיתוך · ואל יסיתוך וישחיתוך ·

Digitized by Google

עד יחתוך · ומזמן ארוך ארוך · ולהיות טרף לשניהם ברוך וכרוך · ולמפנע ליצר סמוך שמוך · ובבור הדמי הדמוך ודמוך · עלכן למדוחך · אשר ידיחך · הגי נצחך · בעוד נצחך · והרימי נהי שיחך · על המרורים · בקול תמרורים · ומעל היצר שטי · ומדרכיו נטי · וסות רשע פשטי · ועל עיר האמונה פשטי · אולי תישרי רכסיה · ותרפאי רסיסיה · ותבני הרוסיה · ותעזבי מעונות התאוה הנושבות · ותעזבי טירות צדקך החרבות · ואל תבטחי בתבל אשר היא נוה משכלה · כסכה נופלת · וכאלה נובלת · והבעירי זיקך · ופתחי זיקך · אשר יציקך · עד כלי ריק יציקך · ושובי עד סוד היסוד · אשר בנינך עליו יעמוד · כי שמו מקוך · ורצונו מקוך · וסליחתו מקוך · והאל יורך · ויורך יורך · עד תזכי לראות פניו · ותמצאי חן בעיניו · וכן יהי רצון יי אמן :

אמר המגיד · ואשאל אל שלומו ועל שמו לאחד מתלמידיו למען אעמוד אל סודיו · וכשמעו מלי · ויאמר אלי ·

אני חבר מחבר התהלות : ובלבבי לכל־חכמה מסלות :
אחבר לסכלים מהתלות : ואערוך לחסידים ניב תפלות :



641322

16

CHAMBRE DES PAIRS.

SESSION DE 1834.

RAPPORT

Fait au nom du comité des pétitions, sur les bourses dites de famille,

PAR

M. LE BARON SILVESTRE DE SACY,

PAIR DE FRANCE,

(Séance du jeudi 27 mars 1834.)

MESSIEURS,

Les sieurs Duverger de Villeneuve, demeurant à Paris, Duverger de Villeneuve jeune, résidant à Versailles, et Pluyette, domicilié à Paris, se présentent à vous comme étant aux droits des fondateurs de cinq bourses dans l'un des anciens établissemens de l'instruction publique à Paris, et réclament contre la cessation du service de ces bourses en faveur de leur famille, depuis l'année 1825.

Ils avaient déjà présenté une semblable pétition à la chambre en février 1833; mais la clôture de la session ayant eu lieu avant que le rapport en fût fait, elle n'a eu aucune suite.

A cette époque, d'ailleurs, ils étaient en instance contre l'Université, et sans doute la chambre n'aurait pas jugé convenable de statuer sur leur demande avant le résultat de l'action judiciaire.

Les immeubles qui avaient été consacrés à la dotation de ces bourses ont été détournés de leur destination, et aliénés au profit de l'Etat; d'où ils induisent que l'Etat a dû contracter l'engagement de remplir les conditions de la fondation : et cette obligation a même, disent-ils, été reconnue, et le droit des représentans des fondateurs consacré, par une loi du 25 messidor de l'an 5, loi qui a reçu son exécution par la création du Prytanée français, où ont été réunis tous les boursiers des fondations dites de *familles*, et ceux de toutes les anciennes provinces de France. Ils assurent avoir joui pleinement de leurs bourses dans cet établissement tant qu'il a subsisté, c'est-à-dire jusqu'au gouvernement impérial.

Depuis cette époque, les nominations aux bourses servies aux frais de l'Etat n'ont plus été regardées que comme des faveurs, et toute reconnaissance d'un droit quelconque à l'égard des représentans des fondateurs, a été constamment refusée. Toutefois, jusqu'en 1825, les familles des pétitionnaires ont obtenu, à titre de grâces, des nominations aux bourses entretenues par l'Etat, pour plusieurs de leurs fils.

Soit que depuis 1825 une semblable faveur leur ait été refusée, soit qu'ils n'aient plus voulu, en sollicitant des nominations, compromettre le sort de ce qu'ils regardaient comme un droit, les pétitionnaires, se fondant sur le motif que les immeubles, prix de la fondation primitive, ont été, en vertu de la loi du 25 messidor an 5, ou restitués en nature au Prytanée français, s'ils n'avaient pas été aliénés, ou remplacés par une rente constituée sur l'Etat au profit de cet établissement, et sur ce que plus tard la dotation du Prytanée a été transférée

à l'Université impériale, avec tout ce qui s'est trouvé disponible en biens de toute nature, provenant des anciens établissemens d'instruction publique, ont cru pouvoir former une demande en justice contre l'Université, à l'effet d'être réintégrés dans la jouissance des bourses fondées par leurs auteurs.

Les tribunaux ont repoussé cette action, par le motif que l'Université est une institution nouvelle, étrangère aux engagemens pris par l'Etat envers les anciens fondateurs, et que les décrets qui lui abandonnent les biens de l'ancien Prytanée ne contiennent aucune charge relative à l'entretien des bourses réclamées.

Si telle est la législation qui résulte des décrets impériaux constitutifs de la dotation et du régime de l'Université, les pétitionnaires ne peuvent voir, disent-ils, dans ces décrets, qu'une spoliation violente, une sorte de confiscation qu'on ne peut justifier. On le peut d'autant moins que l'Etat luimême a reconnu ses obligations à leur égard, par divers actes du Gouvernement, en l'an 7, et par la jouissance non interrompue qu'il leur a laissée de ces mêmes bourses jusqu'en 1810.

Ils soutiennent de plus qu'on ne peut leur opposer aucune déchéance, et de tout cela ils concluent que « si la confiscation des droits de cette nature n'a jamais été formellement » prononcée par la loi, si les lois de déchéance ne peuvent » les atteindre, si le Trésor de l'Etat continue d'entretenir » un grand nombre de bourses données gratuitement, la » chambre ne verra aucun motif, pour le ministre, de différer à reconnaître l'obligation d'acquitter la dette de l'Etat » envers les anciens fondateurs, en admettant leurs descendans à la jouissance des bourses royales, avant tout acte de » pure libéralité, sur le fonds porté annuellement au budget » de l'Etat. »

Nous devons avant tout vous faire observer, Messieurs, que

ce n'est point ici une de ces pétitions dont les auteurs s'adressent aux chambres, sans avoir épuisé les degrés ordinaires du recours aux autorités administratives ou judiciaires; qu'il s'agit d'une sorte de contestation entre l'Etat et des particuliers sur une matière sur laquelle la législation est muette, et qui cependant, n'intéressât-elle qu'un très-petit nombre de familles, mériterait toujours de devenir l'objet d'une attention sérieuse, puisqu'il s'agit de la propriété, et du respect dû aux engagemens et aux contrats.

Avant d'entrer dans l'examen de la question en elle-même, nous devons encore faire une observation que nous pouvons appeler *préjudicielle*. C'est que la décision de l'autorité judiciaire, quoique très-fondée dans ses motifs, ne décide point le fond de la réclamation. Elle prouve seulement que la demande des pétitionnaires était mal dirigée, 1° parce que le Gouvernement, en dotant l'Université, ne s'est déchargé sur elle d'aucune des obligations qu'il avait explicitement ou implicitement contractées, en s'emparant des immeubles qui constituaient la propriété des établissemens d'instruction publique; 2° parce que la nomination aux bourses payées par l'Etat n'a jamais été attribuée à l'Université, mais a toujours appartenu au premier consul, puis à l'empereur, puis au roi, et que la présentation a constamment été dans les attributions de l'un des ministres.

Maintenant, Messieurs, nous abordons la véritable et unique question que nous paraît présenter cette pétition. Les droits privés des familles qui avaient fondé des bourses en faveur de leurs descendans, ont-ils péri dans le naufrage à jamais regrettable, mais irréparable, de tant d'institutions religieuses et d'établissemens consacrés à l'instruction ou à la bienfaisance; et n'y a-t-il à offrir pour toute compensation, à ceux qui en ont été dépouillés, que d'inutiles regrets, et la considération du bien général que la Providence a su

tirer de tant de catastrophes ? Pour s'assurer s'il en est ainsi, nous devons parcourir, aussi brièvement que faire se pourra, la série des lois et des réglemens relatifs à cette matière. Veuillez, Messieurs, accorder quelque indulgence aux détails dans lesquels nous ne pouvons nous dispenser d'entrer.

Le premier acte législatif que nous devons remettre sous les yeux de la chambre, c'est la loi du 12 juillet 1790, qui, en rangeant les biens des colléges comme ceux des hospices civils dans la catégorie des biens nationaux, avait néanmoins statué que les *fondations faites pour subvenir à l'éducation des parens des fondateurs, continueraient d'être exécutées conformément aux dispositions écrites dans les titres de la fondation.*

A cette époque, en introduisant un système nouveau, dont peut-être on n'avait pas suffisamment pesé toutes les conséquences, on n'entendit porter aucune atteinte aux droits et aux intérêts privés. Il en fut autrement en 1793.

Un décret du 8 mars de cette année, assimilant aux autres domaines nationaux les biens formant la dotation des colléges, des bourses et de tous autres établissemens d'instruction publique français, en avait ordonné la vente, à quelques exceptions près dont nous n'avons point à nous occuper.

Toutefois, par cette même loi, toutes les dépenses tant du personnel que du matériel des établissemens d'instruction publique, étant mises au compte de la nation, on peut croire que, dans l'intention des rédacteurs du décret, le service des bourses fondées par des particuliers en faveur de leurs familles, était considéré comme une des charges imposées à l'Etat, ou, comme l'on disait alors, à la nation, bien que le décret ne contînt aucune énonciation spéciale à cet égard. Et une circonstance qui nous semble tout-à-fait

confirmer cette présomption, c'est qu'un décret du 22 mars suivant disposa que *les élèves pensionnaires boursiers qui se rendront aux frontières pour la défense de la liberté, conserveront, pendant la guerre, le produit de leurs places, et reprendront également leurs places à la paix, s'il y a lieu.*

Mais, le 5 mai suivant, un autre décret statua que les bourses vacantes dans les colléges ou autres établissemens d'instruction publique, seront données, par préférence, aux enfans des citoyens qui ont pris les armes pour la défense de la patrie. Le même décret abroge tous les modes suivant lesquels il avait été jusque là pourvu aux bourses, et en établit un nouveau. Aucune restriction ne fut apportée, aucune réserve ne fut faite en faveur des représentans et ayans-cause des fondateurs. Ici commence une véritable spoliation.

Toutefois, les boursiers continuèrent à recevoir l'instruction et la nourriture aux frais du Trésor, et l'établissement ne cessa pas d'être administré sous l'autorité du Gouvernement du moment.

La loi du 7 ventôse an 3 (25 février 1795), portant établissement d'écoles centrales, et celle du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), relative à l'organisation de l'instruction publique, ne contiennent aucune disposition sur cette matière.

Le 25 messidor an 5 (13 juillet 1797), une loi, qui était comme la première aurore d'un système réparateur, déclara communes aux biens affectés aux fondations des bourses dans tous les ci-devant colléges, les dispositions de la loi du 16 vendémiaire an 5, qui conserve les hospices civils dans la jouissance de leurs biens. L'un des considérans de cette loi doit être mis sous les yeux de la chambre:

« Considérant, est-il dit dans la déclaration d'urgence,
» qu'il importe de prendre tous les moyens de rétablir l'ins-

» truction publique en France ; qu'un des moyens les plus » efficaces est de rendre promptement aux titulaires des » bourses la jouissance des biens dont ils étaient dotés, et » que la justice et l'humanité concourent à réclamer...(1) »

Cette loi n'étant qu'une application aux établissemens d'instruction publique, de ce qui avait été ordonné précédemment, par une loi du 16 vendémiaire an 5, relativement aux hospices civils, il est indispensable de rappeler textuellement celles des dispositions de cette dernière loi qui ont trait à l'objet dont il s'agit. Voici ces dispositions :

« Art. 5. Les hospices civils sont conservés dans la jouissance de leurs biens, et des rentes et redevances qui leur sont dues par le Trésor public ou par des particuliers.

» Art. 6. Ceux desdits biens qui ont été vendus en vertu de la loi du 23 messidor, qui est définitivement rapportée par la présente, en ce qui concerne les hospices civils, leur seront remplacés en biens nationaux, du même produit, suivant le mode réglé ci-après.

» Art. 9. Les redevances, de quelque nature qu'elles soient, dont ils jouissaient sur des domaines nationaux qui ont été vendus, ou sur des biens appartenant à des particuliers qui, pour s'en libérer, en ont versé le prix au Trésor public, seront payées par le Trésor public auxdits hospices.

» Art. 10. Jusqu'à ce que cette remise soit effectuée, il sera payé auxdits hospices une somme égale à celle que leur produisaient en 1790 leurs biens vendus. »

---

(1) Voyez deux rapports de Portiez de l'Oise au conseil des cinq-cents, des 15 messidor an 5 et 19 fructidor an 6; un rapport de Dusaulx au conseil des anciens, du 25 messidor an 5; enfin, un rapport de Quatremère aux cinq-cents, du 9 fructidor an 5.

Ces dispositions n'ont pas besoin de commentaire. Mais il n'est peut-être pas inutile de faire observer que la loi réparatrice du 25 messidor an 5 avait été provoquée par des réclamations de la même nature que celles sur lesquelles vous avez, Messieurs, à statuer aujourd'hui.

La loi du 16 vendémiaire an 5, relative aux hospices civils, et dont les principales dispositions que nous venons de rappeler, étaient appliquées aux établissemens d'instruction, en contenait d'autres en ce qui concerne l'administration des hospices, lesquelles ne pouvaient convenablement être étendues aux colléges, et notamment à l'administration des biens affectés aux fondations de bourses. Ceci donna lieu à un rapport fait le 9 fructidor an 5, et à un projet de loi qui avait pour objet de pourvoir à l'administration de l'ancien collége de Louis-le-Grand, connu alors sous le nom d'*Institut central des Boursiers de l'Egalité*, et dans lequel étaient réunis tous les titulaires des bourses fondées dans les colléges de Paris. Ce rapport jette un grand jour sur la matière dont nous nous occupons; mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que le projet par lequel il se terminait ne fut pas converti en loi. Toutefois, la principale disposition de ce même projet fut réalisée par un arrêté du Directoire exécutif, du 13 messidor an 6 (2 juillet 1798), arrêté qui est trop important dans la question, pour que nous puissions nous dispenser de le transcrire en entier :

« Le Directoire exécutif, considérant que la loi du 25 messidor an 5 ayant rétabli les bourses des ci-devant colléges dans la jouissance des biens qui leur étaient affectés, il importe de fixer le mode de leur administration, et que tout délai apporté à cette organisation peut compromettre les intérêts de l'instruction publique, arrête que les bourses fondées dans les ci-devant colléges de Paris seront réunies à l'Institut central des Boursiers, et que les biens de ces

» fondations seront régis par une administration unique et
» centrale, composée de cinq membres et d'un agent comptable. En conséquence, sont nommés membres de cette administration MM. Abrial, Cambry, etc. »

Cette administration fut installée, le 13 thermidor an 6, par le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau; et ce fut lui qui, dans le discours qu'il prononça à cette occasion, substitua le nom de *Prytanée français* à celui de *collége Egalité*, ou *Institut central des Boursiers de l'Egalité*, que cet établissement, échappé miraculeusement à la tempête révolutionnaire, portait auparavant.

Les actes que nous venons d'analyser ou de transcrire, prouvent qu'à l'époque de l'an 6, les droits des représentans des fondateurs aux bourses fondées par leurs auteurs, étaient parfaitement reconnus par le Gouvernement, comme une conséquence de la loi du 25 messidor an 5. Nous allons faire voir que ce qui était reconnu en droit l'était aussi de fait, et dans la pratique. Le seul changement survenu concernait les collateurs des bourses, auxquels était substitué le ministre de l'intérieur, du moins lorsque, dans l'origine, le droit de collation avait appartenu à des corps religieux, à des administrations, ou enfin aux titulaires de quelques grandes dignités qui avaient cessé d'exister par suite de la révolution. L'exemple que nous allons citer, édifiera complètement la chambre sur ce point.

Au mois de juillet 1792, les administrateurs composant le directoire du département de Paris nommèrent à deux bourses de la fondation Pluyette, et adressèrent, le 19 du même mois, l'acte de nomination des sieurs Antoine-Etienne Pluyette et Auguste-Philippe-Hilaire Pluyette à M. Champagne, principal du collége de Louis-le-Grand, pour qu'il les fît jouir de leurs bourses.

Le premier de ces deux boursiers ayant quitté le collége

pour prendre les armes, adressa, le 1er vendémiaire an 7, aux administrateurs du Prytanée français une demande tendant à obtenir le paiement de quatre années de sa pension, auxquelles il avait droit, ayant pris les armes comme réquisitionnaire; et, par la même lettre, il donnait sa démission de cette même bourse.

En conséquence de la vacance opérée par cette démission, la même bourse fut réclamée par le sieur Duverger de Villeneuve, en faveur de l'un de ses fils; il se fondait sur sa qualité de parent du fondateur, et adressait sa demande au ministre de l'intérieur. Le ministre, en transmettant cette demande, le 29 brumaire an 7, aux administrateurs du Prytanée, les invite à lui faire connaître si les fonds affectés à cette bourse par la fondation permettent d'en faire jouir un nouveau titulaire; « et si, ajoute-t-il, le droit du pétitionnaire » est aussi certain que je suis porté à le croire d'après son » assertion. »

La réponse des administrateurs reconnaît le droit du pétitionnaire, et constate de plus qu'une partie des immeubles appartenans à la fondation Pluyette existe encore en nature, mais fait observer que huit maisons qui en faisaient partie ont été aliénées, à l'époque où les biens des colléges étaient rangés dans la classe des domaines nationaux, « et, ajoutent » les administrateurs, nous les avons comprises dans l'état » des biens appartenans au Prytanée dans le département de » la Seine, qui ont été vendus, et dont nous sollicitons le » remplacement. »

Eclairé par ces renseignemens, le ministre nomma à la bourse vacante le fils du sieur Duverger de Villeneuve; et en lui adressant la nomination, le 20 frimaire an 7, il s'exprime ainsi: « Vous trouverez ci-joint l'acte de nomination » d'Alexandre-Charles, votre fils, à la place d'élève du Prytanée, fondée par Jean Pluyette, dont vos enfans sont pa-

» rens par leur mère, et que l'administration du Prytanée cer-
» tifie vacante par la démission d'Etienne Pluyette, dernier
» titulaire de cette place. Vous le présenterez au citoyen
» Champagne, qui le fera jouir des avantages attachés à
» son nouveau titre. »

Le nouveau boursier fut en conséquence admis au Prytanée, et immatriculé sur le registre d'admission, à la date du 3 nivôse an 7.

Nous prions la chambre de considérer qu'en citant cet exemple, nous avons bien moins en vue l'intérêt spécial des pétitionnaires, que celui de la question générale qui nous paraît devoir fixer son attention, parce que c'est une question d'équité et de bonne foi.

Parvenus à ce point, Messieurs, si vous daignez vous demander à vous-mêmes si, à l'époque de l'an 7, les droits des représentans des fondateurs des bourses de famille étaient reconnus par la législation et le Gouvernement, votre réponse ne saurait, ce nous semble, être douteuse. Il nous reste à examiner si, par quelque acte législatif subséquent, ce droit a péri, ou s'il n'a été que mal à propos méconnu et mis en oubli.

Dans l'analyse des faits et des documens dont nous vous avons occupés jusqu'ici, nous ne vous avons présenté que des lois ou des actes administratifs fondés sur les lois. Dans la suite de notre exposé, vous ne verrez presque plus que des actes d'un pouvoir arbitraire, dictatorial, si l'on veut, toujours prêt à varier suivant les exigences du moment, et peu d'accord avec lui-même. Mais, pour bien faire comprendre ce que nous avons à dire, nous devons reprendre les choses de plus haut.

Les bourses fondées dans les colléges de la capitale, n'étaient pas toutes de la même nature. A côté des bourses

fondées par des chefs de famille dans l'intérêt de leurs parens ou descendans, et pour leur procurer le bénéfice de l'instruction gratuite, bourses qui étaient en fort petit nombre, se trouvaient des bourses nombreuses, fondées par des corporations ou des particuliers, en faveur de certaines localités, telles que diocèses, paroisses, provinces, villes, etc. Un assez grand nombre de ces fondations avait péri en tout ou en partie, par suite de la réduction des rentes sur l'Etat au tiers consolidé, de la dépréciation des rentes en argent sur particuliers, effet nécessaire de l'accroissement du numéraire; par la suppression de la ferme des aides et gabelles, et peut-être par d'autres causes. Toutefois, suivant un rapport fait au conseil des cinq-cents, en l'an 6, le revenu de toutes les dotations de bourses à Paris s'élevait, à l'époque de la révolution, à 844,010 livres 14 sous 6 deniers; et ce qui restait en l'an 6, tant en biens fonds qu'en rentes sur l'Etat, tiers consolidé, montait encore à 236,666 francs.

La loi du 8 mars 1793 et celle du 5 mai de la même année n'avaient point supprimé les bourses; elles les avaient, sans aucun égard aux dispositions des fondateurs, affectées aux enfans des défenseurs de la patrie, et en avaient attribué la collation aux administrations départementales. Elles avaient mis à la charge de la nation les traitemens des professeurs et instituteurs, le service des pensions dues aux émérites, l'entretien des bâtimens, jardins, etc., et *tous autres frais nécessaires à l'instruction qui est donnée dans les colléges et autres établissemens français de ce genre*, ce qui comprenait nécessairement la nourriture et l'entretien des boursiers. Et il est si vrai qu'on n'entendait changer que la destination des bourses et leur collation, que l'article 9 de la loi du 5 mai 1793 statue que « dans le cas où les fondations porteraient qu'il sera fourni aux boursiers des choses en nature » relatives aux vêtemens, à quelques meubles, livres ou

» autres objets d'études, la fourniture en sera faite en monnaie, sur le pied de l'estimation des directoires de département ». D'ailleurs, l'article 11 met expressément à la charge du Trésor la dépense « des bourses mentionnées au » présent décret ». Et nous avons la preuve entre les mains que jusqu'à la fin de l'an 5, l'Institut central des Boursiers recevait du Gouvernement, en nature, le pain et la viande, et en numéraire le surplus des fonds nécessaires à son entretien.

Par une conséquence directe d'un système opposé qui restituait aux établissemens d'instruction leurs biens non encore aliénés, et les indemnisait de ceux qui avaient été vendus, la loi du 25 messidor an 5, leur appliquant l'art. 11 de celle du 16 vendémiaire, statuait qu'après la restitution et le remplacement effectués, il ne pourrait être accordé à ces établissemens aucun secours, sans une autorisation spéciale du corps-législatif.

On a élevé, à ce qu'il paraît, la question de savoir si le remplacement ordonné par la loi du 25 messidor an 5 avait été réalisé; et, supposant qu'il ne l'avait point été, on en a fait un argument contre les représentans des anciens fondateurs, dont les droits, a-t-on dit, avaient dû périr avec leur gage. Ce raisonnement mérite peu qu'on y réponde : car, 1° l'Etat ne pourrait jamais se faire un titre d'un manque de foi et d'une infraction à la loi ; et 2° il devait, jusqu'au remplacement en domaines nationaux, payer aux colléges une somme égale à celle que leur produisaient en 1790 leurs biens vendus.

Il est donc tout-à-fait superflu de rechercher, pour l'objet qui nous occupe, si le remplacement des biens vendus en autres domaines nationaux, a été effectué en tout ou en partie.

Nous avons tout lieu de penser que, malgré les sollicita-

Digitized by Google

tions réitérées des administrateurs du Prytanée, ce remplacement est resté sans exécution. On s'est borné à restituer les biens non aliénés, et à représenter par une subvention annuelle le revenu des propriétés vendues. Pour l'an 6, cette subvention avait été portée à 180,000 fr. On crut, pour l'an 7, à raison des restitutions déjà opérées, pouvoir le réduire à 119,000 fr., somme que nous trouvons portée au budget du ministère de l'intérieur pour cette même année. Elle fut portée, pour l'an 8, à 200,000 f. Les fournitures de comestibles en nature avaient cessé avec le commencement de l'an 6.

Nous passons aux actes du Consulat. Le 1er germinal an 8 (22 mars 1800), un arrêté des consuls ordonna que le Prytanée français serait divisé en quatre grands colléges, soumis à une même administration, et placés, le premier, dans le local actuel du Prytanée; le deuxième, à Fontainebleau; le troisième, à Versailles, et le quatrième, à Saint-Germain; que, dans chacun de ces colléges, il y aurait cent places d'élèves, dont la nomination serait faite par le premier consul, sur la présentation du ministre de l'intérieur; que ces élèves seraient pris *exclusivement* parmi les enfans peu fortunés des militaires morts sur le champ de bataille, et des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions. Par le même arrêté, les quatre colléges sont autorisés à recevoir des pensionnaires, et l'administration centrale du Prytanée est confiée à un directoire composé de cinq personnes qui doivent administrer gratuitement. Enfin, il y est dit : « Les revenus » du Prytanée et la subvention de 200,000 fr. accordée pour » l'an 8 à cet établissement, sont affectés tous les ans au » paiement des 400 bourses. » Il est à remarquer qu'il n'est pas dit un mot, ni dans l'arrêté, ni dans le rapport du ministre de l'intérieur qui l'a provoqué, des bourses de famille; de sorte que, soit par oubli, soit à dessein, il y a ici une spolia-

tion tacite, faite par un acte qui n'a aucun caractère législatif.

Le même silence est gardé dans un autre arrêté du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), relatif aux élèves du Prytanée, et dont il est superflu de rappeler les dispositions.

Un règlement général pour le Prytanée français, rédigé par le ministre de l'intérieur, fut approuvé par le premier consul, le 27 messidor an 9 (16 juillet 1801). On y voit d'abord que les quatre colléges sont établis à Paris, Saint-Cyr, Saint-Germain et Compiègne; que le nombre total des élèves gratuits à la charge du Gouvernement, est porté à neuf cents. Les articles capitaux de ce règlement sont d'ailleurs conformes aux dispositions de l'arrêté du 1er germinal an 8. L'administration centrale est fixée à Paris. Nous ne devons extraire de cet acte que les deux articles suivans :

« Art. 5. Les revenus du Prytanée se composent : 1° du produit des biens qui lui sont affectés par le Gouvernement; 2° d'une subvention extraordinaire fournie par le Gouvernement, et portée sur le budget du ministre de l'intérieur.

» Art. 6. Une administration centrale est chargée du recouvrement, de la régie et de la répartition des biens et revenus affectés au Prytanée. Elle reçoit et arrête les comptes de leur emploi, dans toutes les maisons et pour tous les besoins. »

Le 21 floréal an 10 (10 mai 1802), fut proclamée la loi générale de l'instruction publique, par laquelle furent créés les lycées et les écoles spéciales; l'art. 32 porte qu'il sera entretenu aux frais de la république 6,400 élèves pensionnaires dans ces deux genres d'établissemens. L'art. 33 statue sur les règles à suivre dans le choix de ces élèves. Toutes les dépenses annuelles exigées pour cette institution colossale, étaient évaluées à 7,310,000 fr.

Par un arrêté du 6 ventôse an 11 (25 février 1803), le collége de Compiègne reçut une organisation spéciale, et fut converti en une école d'arts et métiers; en sorte que le Prytanée français ne se composa plus que de trois divisions, et que les revenus ne furent plus appliqués qu'à trois établissemens.

Un arrêté du 21 prairial an 11 (10 juin 1803) sanctionna un règlement général pour les lycées. Ce ne fut qu'en l'an 13 que les lycées furent définitivement établis.

L'établissement des lycées devait amener la suppression des quatre colléges, dont la réunion s'était appelée le *Prytanée français*. Aussi, dès le 15 vendémiaire an 12 (8 octobre 1803), un arrêté des consuls ordonna, 1° que le collége de Saint-Cyr, qui formait une des divisions du Prytanée, porterait seul, à l'avenir, le nom de *Prytanée français*; 2° qu'à dater du 1er vendémiaire an 12, les fondations dont les trois divisions ou colléges jouissaient en commun, seraient exclusivement affectées à l'entretien et à l'instruction des élèves du Gouvernement placés à Saint-Cyr, ainsi qu'aux frais d'entretien et de réparations des bâtimens. Un autre décret du 19 nivôse suivant (9 janvier 1805) institua un nouveau mode d'administration des biens et revenus du Prytanée de Saint-Cyr.

Ce nouvel état de choses où tout souvenir des bourses de famille avait disparu par une simple prétérition, ne fut pas plus solide que le précédent; et une loi du 8 pluviôse an 13 (25 janvier 1805), publiée le 18 du même mois de pluviôse, ordonna, 1° que les immeubles de toute nature affectés d'abord aux Prytanées, et formant alors la dotation du Prytanée français établi à Saint-Cyr, seraient vendus; 2° que le prix des ventes serait versé à la caisse d'amortissement, et employé en acquisition de rentes sur l'Etat. On ne manqua pas, selon l'usage, de colorer cette désastreuse opération de

prétextes auxquels vraisemblablement ne crurent point, ni ceux qui la proposèrent, ni ceux qui l'adoptèrent.

Le 3 floréal an 13 (28 avril 1805) un décret impérial fixa le nombre de bourses, demi-bourses et trois quarts de bourses, alloué à chaque lycée.

L'Université fut enfin instituée par la loi du 10 mai 1806. Son organisation devait être présentée, en forme de loi, au corps-législatif, dans la session de 1810; mais cette promesse fut mise en oubli, et cette organisation fut faite par un simple décret impérial du 17 mars 1808.

Mais dès le 5 mars 1806, la dotation du Prytanée de Saint-Cyr, qui, comme on l'a vu, provenait des biens de l'instruction publique, avait encore subi une transformation, par un décret qui ne fut pas mis au *Bulletin des Lois*, mais qui est d'une très-haute importance pour le sujet que nous traitons. En voici les principales dispositions :

« Art. 1er. L'administration du Prytanée de Saint-Cyr cèdera à la caisse d'amortissement la propriété des biens et rentes composant la dotation de cet établissement, ainsi que le prix des biens vendus en exécution du décret du 11 ventôse an 13.

» Art. 2. La caisse d'amortissement transférera au Prytanée, *en paiement des biens et rentes de sa dotation*, une rente perpétuelle de 400,000 fr. en 5 pour cent consolidés, avec jouissance du 1er janvier 1806. Cette rente est déclarée inaliénable.

» Art. 3. Les bois inaliénables du Prytanée... sont définitivement réunis au domaine national. »

D'après des renseignemens dignes de foi, les biens et rentes cédés par le Prytanée formaient un revenu annuel de plus de 550,000 fr.

Cette même rente de 400,000 fr. ne resta pas long-tems affectée au Prytanée de Saint-Cyr. L'article 131 du décret du 10 mars 1806 porte la disposition suivante : « Les 400,000 f. » de rentes inscrites sur le grand-livre et *appartenant à* » *l'instruction publique*, formeront l'apanage de l'Université » impériale. »

Le 24 du même mois, un décret, qui semble avoir eu pour but principal de faire disparaître les mots remarquables *appartenant à l'instruction publique*, s'exprime ainsi :

« Art. 1er. La rente perpétuelle de 400,000 fr. que la caisse d'amortissement avait transférée au Prytanée de Saint-Cyr, conformément à l'art. 2 de notre décret du 5 mars 1806, composera la dotation de l'Université impériale.

» Art. 2. L'Université entrera en possession de cette rente au 1er juillet prochain.

» Art. 3. A dater de la même époque, le Prytanée de Saint-Cyr sera entièrement à la charge du département de la guerre. »

On conçoit à présent comment les pétitionnaires, représentans d'un fondateur de bourses de famille, ont pu être induits à croire qu'ils avaient pour obligée l'Université, comme jouissant d'une rente de 400,000 fr. donnée d'abord au Prytanée de Saint-Cyr, en remplacement de biens immeubles et de rentes qui provenaient dans l'origine des établissemens d'instruction publique ; mais en vain ils ont poursuivi judiciairement l'Université ; les tribunaux ont rejeté leur demande, par le motif que le Gouvernement, en dotant le nouveau corps enseignant, ne lui avait imposé aucune charge.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, ce que les pétitionnaires pouvaient réclamer, c'étaient des nominations à des bourses, le cas advenant qu'ils

eussent à présenter des sujets idoines à les occuper. Or, la nomination aux bourses impériales ou royales était étrangère à l'Université. Enfin la rente de 400,000 fr., donnée à l'Université, avait une affectation toute spéciale aux services dont cette administration était chargée.

Ici l'on pourrait faire deux objections que nous devons prévenir : on pourrait dire en premier lieu que l'Université nommait aux bourses entretenues aux frais de la ville de Paris. Car il faut observer que le Gouvernement impérial qui avait pris l'engagement d'entretenir dans les lycées un certain nombre de bourses, nombre sur lequel reposaient l'existence et la conservation de ces établissemens, n'avait pas tardé à se décharger d'une partie de cette obligation sur les villes. Un décret du 17 septembre 1808 règle ce qui concerne le paiement des bourses du Gouvernement, et celui du contingent annuel des villes pour les bourses destinées dans chaque lycée aux élèves des écoles secondaires. C'était en effet l'Université qui nommait aux bourses des villes. Mais les pétitionnaires ne sauraient tirer de ce fait aucun argument en faveur de leur prétention, 1° parce qu'il est évident qu'ils ne sauraient avoir pour obligées les villes qui entretiennent ces bourses; 2° parce que l'Université ne nommait que sur la présentation de l'autorité municipale.

La seconde objection résulte d'une disposition d'un décret du 11 décembre 1808, qu'il faut transcrire textuellement.

« Art. 1er. Tous les biens meubles, immeubles et rentes ayant appartenu au ci-devant Prytanée français, aux universités, académies et colléges tant de l'ancien que du nouveau territoire de l'empire, qui ne sont point aliénés ou qui ne sont point définitivement affectés par un décret spécial à un autre service public, sont donnés à l'Université impériale.

» Art. 2. Dans tous les chefs-lieux des anciennes universités

où il existerait encore des biens suffisans pour la dotation et l'entretien d'un lycée ou d'un collége, l'Université impériale entretiendra un de ces deux établissemens, et des bourses y seront données *par nous, suivant la destination des fondat urs, et de préférence aux familles de ceux-ci*, sans déroger toutefois aux dispositions particulières prises par nos précédens décrets pour les universités de Gênes, Turin, Genève ou autres. »

Outre qu'il est évident que ce décret s'appliquait bien plus aux pays conquis qu'à la France ancienne, les termes mêmes du décret prouvent que les bourses à établir dans ces lycées ou colléges devaient être entretenues, non par l'Université, mais par le Gouvernement, qui s'engageait à se conformer aux intentions des fondateurs, et à faire jouir de ces bourses leurs descendans par préférence. Ainsi, lorsque l'Université établit à Paris le collége de Saint-Louis, le Gouvernement lui assura un certain nombre de bourses royales.

Cette seconde objection tombe donc comme la première. Toutefois, les dispositions de l'art. 2 de ce dernier décret nous paraissent indiquer ce que les représentans des bourses de famille peuvent légitimement réclamer, non de l'Université, mais du Gouvernement, qui s'est emparé de tous les biens affectés depuis des siècles à l'instruction publique, et en a disposé définitivement.

Sans doute il ne serait ni possible d'opérer, ni raisonnable de demander le rétablissement de toutes nos institutions anciennes englouties dans un naufrage commun, et dont plusieurs, on ne saurait le méconnaître, ont été remplacées avec avantage par de nouveaux établissemens plus conformes à nos mœurs, et organisés d'après de meilleurs principes. Sans doute aussi aucun homme de bon sens ne demandera qu'on répare toutes les injustices, toutes les spolia-

tions, tous les dommages privés qu'ont enfantés quarante ans et plus de secousses violentes et de révolutions successives. Mais, s'il est quelques-uns de ces dommages privés qu'on puisse faire disparaître, surtout sans aucun sacrifice pour l'Etat, sans qu'il en coûte une obole aux contribuables, est-il juste, est-il sensé, est-il politique de s'y refuser? Vous ne le croirez pas, Messieurs, et vous vous ferez un devoir d'en avertir la sagesse et la justice du Gouvernement. Tel est, nous le croyons, le cas dont il s'agit.

Les bourses entretenues aujourd'hui aux frais de l'Etat et des villes, doivent être, ce nous semble, considérées comme un juste et suffisant remplacement de toutes les fondations faites par des corporations qui n'existent plus, ou même par des particuliers, bénéficiers et autres, en faveur de certaines localités. Ces fondations avaient un caractère commun d'intérêt public, joint à un intérêt local; mais, dans le système actuel d'administration publique, tous ces intérêts locaux sont extrêmement affaiblis et sont confondus dans l'intérêt général. D'ailleurs, les bourses entretenues aux frais des villes peuvent être envisagées comme un équivalent spécial des fondations anciennes de cette nature.

Il n'en est pas de même des représentans des fondateurs de bourses de familles; aucun remplacement, aucun équivalent ne les indemnise de la spoliation dont ils sont victimes. Toutefois, la nomination aux bourses royales étant entièrement à la libre disposition du Gouvernement, il est arrivé déjà plus d'une fois, de 1810 à 1825, qu'il a pris en considération, dans le choix des élèves boursiers, la qualité de descendant ou représentant de fondateurs; ce qu'il a fait, il peut, il doit, ce semble, continuer à le faire.

Les pétitionnaires, il est vrai, ne se bornent pas à demander que la même mesure leur soit appliquée à l'avenir. Ce

n'est là, disent-ils, qu'une faveur, et non la reconnaissance d'un droit. Ce qu'on leur a accordé, on pouvait le refuser ; et c'est précisément contre cette éventualité, contre l'assimilation de ce qu'ils regardent comme un droit, à une faveur précaire, qu'ils réclament. Sans doute ils ont perdu de vue l'obligation où s'est trouvé le Gouvernement d'opposer, par un arrêté du 25 février 1809, sanctionné plus tard par les lois de finances, une barrière insurmontable à toutes les réclamations futures, qui, si elles étaient admises, imposeraient une dépense au Trésor public. C'est là une de ces mesures commandées par une impérieuse nécessité, justifiées par l'axiome qui veut que le salut de l'Etat soit la loi suprême, et dont il n'est plus permis de s'écarter. Mais ce qui fait une exception en faveur de la cause des pétitionnaires, c'est que, pour remplir à leur égard ce que paraissent demander les règles communes de l'équité, il n'est pas besoin d'ouvrir aucun crédit spécial au ministère de l'instruction publique, d'imposer aucune nouvelle charge au Trésor. Il ne s'agit que de donner suite, pour l'avenir, à une mesure qui a déjà été adoptée jusqu'en 1825. Il dépend de M. le ministre de l'instruction publique de se faire une loi de porter toujours de préférence, sur les listes de présentation aux bourses royales, les représentans des anciens fondateurs, pourvu toutefois qu'ils réunissent les conditions requises pour les obtenir. Si, comme il paraît résulter des relevés qui nous ont été communiqués, les fondations de bourses de familles s'élèvent tout au plus, dans la réalité, aujourd'hui à vingt bourses, l'effet d'une mesure telle que celle dont nous parlons, n'occasionerait, chaque année, qu'un bien faible prélèvement sur le nombre des faveurs dont dispose le Gouvernement.

Au surplus, nous n'avons point ici à tracer au ministre la marche qu'il pourra adopter pour faire droit à une réclamation qui nous a paru digne d'occuper l'attention de la cham-

bre, et de provoquer la sollicitude du Gouvernement. Nous avons dû porter la lumière sur uue question qui nous a semblé n'avoir point été jusqu'à ce jour suffisamment approfondie ; et nous croyons vous avoir mis à même, Messieurs, de statuer en connaissance de cause sur la pétition des sieurs Duverger de Villeneuve et Pluyette. Nous vous en proposons avec confiance le renvoi à M. le ministre de l'instruction publique. (Adopté.)

G41327

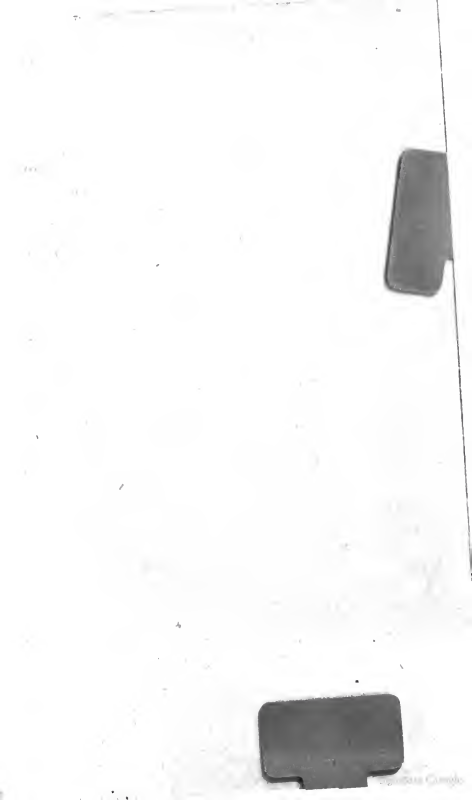
(Extrait du *Moniteur* du 28 mars 1834.)

De l'imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

